

HABITAT



Commerce



TRANSPORT



ENVIRONNEMENT



PATRIMOINE



PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Terres de Perche

Bilan de la concertation



TERRES DE PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

Le cadre réglementaire général	3
La concertation dans le cadre du PLUi Terres de Perche	4
Les actions menées.....	6
Les outils d'information	6
<i>Dossier de présentation du projet.....</i>	<i>6</i>
<i>Articles</i>	<i>6</i>
<i>Site internet.....</i>	<i>7</i>
<i>Lettres d'informations.....</i>	<i>8</i>
<i>Affiches.....</i>	<i>9</i>
Les outils de concertation.....	10
<i>Enquête en ligne.....</i>	<i>10</i>
<i>Réunions publiques</i>	<i>11</i>
<i>Forum citoyens/acteurs locaux</i>	<i>11</i>
<i>Stands in situ</i>	<i>12</i>
<i>Registres de concertation.....</i>	<i>13</i>
<i>Observations écrites adressées par courriers ou par mails.....</i>	<i>14</i>
La synthèse des contributions au regard du PLUi.....	16
<i>Remarques relatives à la démographie.....</i>	<i>16</i>
<i>Remarques relatives aux commerces, services et équipements.....</i>	<i>17</i>
<i>Remarques relatives à la consommation d'espace et constructibilité</i>	<i>18</i>
<i>Remarques relatives au développement économique</i>	<i>19</i>
<i>Remarques relatives au patrimoine</i>	<i>19</i>
<i>Remarques relatives à aux énergies renouvelables</i>	<i>20</i>
<i>Remarques relatives au contenu du PLUi.....</i>	<i>21</i>
<i>Remarques relatives à la gouvernance</i>	<i>22</i>
<i>Remarques relatives à l'associations des habitants.....</i>	<i>22</i>
Les conclusions du bilan de la concertation	23
Annexes	24

Le cadre réglementaire général

La loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a rendu obligatoire la concertation auprès du public lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et ce, jusqu'à son arrêt en Conseil communautaire.

Plusieurs articles du Code de l'Urbanisme font référence à la démarche de concertation :

L'article L 103-2 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1° L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; [...] »

L'article L 103-3 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les objectifs poursuivis e les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'Etat lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'Etat ;

2° L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

[...] »

L'article L 103-4 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« Les modalités de la concertation permettent, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente. »

L'article L 103-6 du Code de l'urbanisme créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 précise :

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L 103-3 en arrête le bilan.

Lorsque le projet a fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du Code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. »

L'article L.153-8 du Code de l'urbanisme précise :

« Le PLU est élaboré à l'initiative de l'EPCI compétent en matière de PLU, en collaboration avec les communes membres. L'organe délibérant de l'EPCI arrête les modalités de cette collaboration après avoir réuni une conférence intercommunale rassemblant, à l'initiative de son Président, l'ensemble des maires des communes membres.

L'article L.153-11 du Code de l'urbanisme précise : *« L'autorité compétente mentionnée à l'article L. L. 153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L. 103-3. »*

A l'arrêt du PLUi, l'autorité compétente tire le bilan de la concertation. Ce bilan énonce les moyens de concertation mis en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration, et relate d'une part, les remarques émises par les personnes ayant participé à la concertation et d'autre part, les analyses au regard du projet global du territoire.

La concertation dans le cadre du PLUi Terres de Perche

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi Terres de Perche, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par les délibérations :

- Du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Perche Thironnais datée du lundi 10 octobre 2016 ;
- Du Conseil communautaire de la Communauté de communes des Portes du Perche datée du lundi 5 décembre 2016 ;
- Du Conseil communautaire de la Communauté de communes Terres de Perche datée du mardi 24 janvier 2023 (fin des deux procédures précédemment citées et mise en place d'une procédure unique à l'échelle de la Communauté de communes Terres de Perche).

Les deux premières délibérations prescrivent les modalités de concertation suivantes, associant la population, les associations locales et les autres personnes concernées, conformément aux articles L 103-2 à L 103-4 du Code de l'urbanisme :

Moyens offerts au public pour être informé :

- Organisation de réunions publiques pour présenter les documents produits et échanger avec la population sur le projet
- Mise à disposition d'un dossier synthétique du PLUi dans chaque mairie
- Mise à disposition des éléments du dossier PLUi au siège de la communauté de communes
- Via le site Internet : état d'avancement du PLUi, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits, etc.
- Via des articles d'informations dans la presse locale
- Via les bulletins d'information des communes

Moyens offerts au public pour formuler ses observations et propositions :

- Courrier postal adressé au président pendant toute la procédure
- Mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes des Portes du Perche / du Perche Thironnais et de chacune des mairies
- Registre numérique sur le site Internet de la communauté de communes des Portes du Perche / du Perche Thironnais

La délibération du mardi 24 janvier 2023 prescrit l'élaboration d'un PLUi unique ainsi que des modalités de concertation commune à l'échelle du territoire de la Communauté de communes Terres de Perche :

Moyens offerts au public pour être informé :

- Organisation de réunions publiques par secteurs géographiques pour présenter les documents produits :
- Mise à disposition des éléments du dossier PLUi au siège de la communauté de communes
- Via le site Internet : état d'avancement du PLUi, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits, etc.

- Via des articles d'informations dans la presse locale
- Via les bulletins d'information des communes

Moyens offerts au public pour formuler ses observations et propositions :

- Courrier postal adressé au président pendant toute la procédure
- Mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes Terres de Perche et de chacune des mairies
- Registre numérique sur le site Internet de la communauté de communes Terres de Perche

La concertation prend fin dès que son bilan est établi par délibération du Conseil Communautaire, soit au plus tard, au moment de l'arrêt du projet d'élaboration du PLUi, en application de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme.

Les actions menées

Les outils d'information

Dossier de présentation du projet

Un dossier de présentation a été mis à disposition des habitants et usagers du territoire, en continu et pendant toute la durée d'élaboration du PLUi au siège de la Communauté de communes Terres de Perche. Ce dossier qui reflétait l'état d'avancement de la réflexion autour du projet était accompagné d'un registre destiné à recevoir les observations et contributions formulées par le public.

Articles

Afin de présenter aux citoyens l'avancement du PLUi et d'annoncer les temps de concertation, divers articles ont paru tout au long du projet dans la presse locale et les bulletins municipaux.

LA LOUPE
Focus sur les principales évolutions du PLUI
Mardi à la salle des fêtes, une cinquantaine de personnes a assisté à la présentation de la traduction réglementaire du PLUI engagé par la Cdc des Terres de Perche.

Une démarche qui mobilise élus, habitants et techniciens depuis 2018 pour imaginer le territoire de demain. Il s'agit d'un « document cadre » qui traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Lancé initialement sur deux PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) entre la Perche Loupenn et la Perche Thiroisienne, ce projet territorial va finalement passer à un seul PLUI pour l'ensemble des communes, y compris Fraze.

L'étape finale
L'objectif du PLUI est de mieux répondre aux besoins de services, commerces, transports, logements et équipements des 15 000 habitants répartis sur l'ensemble des 22 communes des Terres de Perche sur un horizon de 10 à 15 ans.

Il répond ainsi aux questions que peuvent se poser les habitants pour tout ce qui concerne « où et comment construire ? Dans quelles conditions ? Quels sont les sites protégés ? ».

Après les précédentes phases de diagnostic du territoire, puis le projet d'aménagement et de développement durable qui répond à une perspective territoriale et qui définit le développement futur du territoire de façon cohérente et raisonnée en préservant l'identité du territoire, ce document réalisé par le cabinet Citadua Urbanisme, est aujourd'hui entré dans son étape finale de traduction réglementaire (plan de zonage et non-révisable).

Pastillage en zone rurale
Pour éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la consommation d'espace, la constructibilité sera réduite en campagne et limitée au besoin réel du territoire... Toutefois le PLUI prévoit quelques souplesses afin d'autoriser d'avantage de « pastillage en milieu rural de façon à agir sur l'économie », notamment pour des extensions, constructions nouvelles et annexes liées aux activités du tourisme et de l'artisanat.

« De la même façon, « on ne peut pas empêcher les changements de destination de bâtiments agricoles et les évolutions pour les bâtiments existants à vocation touristique. Pour les cas particuliers, les maires auront encore leur mot à dire pour des modifications à la marge, ce sont des petits ajustements qui seront à approuver en fonction des évolutions », note Eric Legros vice-président de la Cdc des Terres de Perche chargé du PLUI.

Veiller à la gestion des eaux
Le Parc national régional de la Perche s'occupe pour sa part de la gestion des zones agricoles et naturelles (trame verte et bleue) afin par exemple de constituer un réseau écologique, veiller à la gestion des eaux « dans une période où l'on craint de manquer d'eau, c'est un garde-fou pour ne pas faire n'importe quoi. De même, toute haie sera identifiée et protégée » souligne l'élu.

Construit sur plusieurs années, le PLUI est un projet qui engage la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Après la phase de validation, les habitants qui ont un avis à déposer auprès du commissaire enquêteur devront le faire impérativement par écrit pendant l'enquête publique en octobre-novembre. Après cette étape, le Conseil communautaire approuvera le projet en vue d'une application du PLUI début 2024.

➤ Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

URBAINISME ■ La Cdc Terres de Perche (La Loupe - Thiron-Gardais) poursuit sa démarche d'élaboration du PLUI

Dernière ligne droite pour le règlement

Une cinquantaine de personnes a assisté, mardi soir à la Loupe, à la présentation du Plan local d'urbanisme intercommunal engagé par la Communauté de communes Terres de Perche.

Cette démarche territoriale de plus, les habitants et les techniciens se sont réunis pour discuter de la traduction réglementaire de demain. Il s'agit d'un « document cadre » qui traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Lancé initialement sur deux PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) entre la Perche Loupenn et la Perche Thiroisienne, ce projet territorial va finalement passer à un seul PLUI pour l'ensemble des communes, y compris Fraze.

Le document engage la réflexion et ce qui est dit au sein des élus est chargé par la commune ou par la commune autorisée d'urbanisme et de développement durable. Il est possible de modifier le projet d'aménagement et de développement durable (PAD) qui répond à une perspective territoriale et qui définit le développement futur du territoire de façon cohérente et raisonnée en préservant l'identité du territoire, ce document réalisé par le cabinet Citadua Urbanisme, est aujourd'hui entré dans son étape finale de traduction réglementaire (plan de zonage et non-révisable).

Répondre aux besoins
L'objectif du PLUI est de mieux répondre aux besoins de services, commerces, transports, logements et équipements des 15 000 habitants répartis sur l'ensemble des 22 communes des Terres de Perche sur un horizon de 10 à 15 ans. Il répond ainsi aux questions que peuvent se poser les habitants pour tout ce qui concerne « où et comment construire ? Dans quelles conditions ? Quels sont les sites protégés ? ».

Après les précédentes phases de diagnostic du territoire, puis le projet d'aménagement et de développement durable qui répond à une perspective territoriale et qui définit le développement futur du territoire de façon cohérente et raisonnée en préservant l'identité du territoire, ce document réalisé par le cabinet Citadua Urbanisme, est aujourd'hui entré dans son étape finale de traduction réglementaire (plan de zonage et non-révisable).

Centre d'habitat
Pour éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la consommation d'espace, la constructibilité sera réduite en campagne et limitée au besoin réel du territoire... Toutefois le PLUI prévoit quelques souplesses afin d'autoriser d'avantage de « pastillage en milieu rural de façon à agir sur l'économie », notamment pour des extensions, constructions nouvelles et annexes liées aux activités du tourisme et de l'artisanat.

« De la même façon, « on ne peut pas empêcher les changements de destination de bâtiments agricoles et les évolutions pour les bâtiments existants à vocation touristique. Pour les cas particuliers, les maires auront encore leur mot à dire pour des modifications à la marge, ce sont des petits ajustements qui seront à approuver en fonction des évolutions », note Eric Legros vice-président de la Cdc des Terres de Perche chargé du PLUI.

Veiller à la gestion des eaux
Le Parc national régional de la Perche s'occupe pour sa part de la gestion des zones agricoles et naturelles (trame verte et bleue) afin par exemple de constituer un réseau écologique, veiller à la gestion des eaux « dans une période où l'on craint de manquer d'eau, c'est un garde-fou pour ne pas faire n'importe quoi. De même, toute haie sera identifiée et protégée » souligne l'élu.

Construit sur plusieurs années, le PLUI est un projet qui engage la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Après la phase de validation, les habitants qui ont un avis à déposer auprès du commissaire enquêteur devront le faire impérativement par écrit pendant l'enquête publique en octobre-novembre. Après cette étape, le Conseil communautaire approuvera le projet en vue d'une application du PLUI début 2024.

➤ Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

ÉLABORATION DU PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Devenez acteur de votre territoire !

La Communauté de communes des Terres de Perche lance un questionnaire en ligne ouvert à tous les habitants du territoire. Habitat, équipements, services, transport... sont au cœur de thèmes qui font partie de nos préoccupations d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ?

La construction des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux qui encadreront le développement et l'aménagement de chaque commune de la communauté de communes Terres de Perche pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage de notre territoire.

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE : RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE !

Habitat, équipements, services, transport... autant de thèmes qui font partie de nos préoccupations d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ?

La construction des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux qui encadreront le développement et l'aménagement de chaque commune de la communauté de communes Terres de Perche pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage de notre territoire.

Pratique. Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

Site internet

Une rubrique dédiée au PLUi a été créée sur le site internet de la Communauté de Communes Terres de Perche. Sur ce site, l'ensemble des citoyens peut trouver :

- Les actualités du PLUi
- Une explication sur la démarche PLUi et sur ses étapes d'élaboration et leur contenu ;
- La documentation téléchargeable (lettres d'informations, PADD...);
- Le détail des moyens de concertation et de communication.

Les sites internet et réseaux sociaux des communes ont également servi de relais d'information en proposant des explications sur le PLUi et en indiquant les dates des rencontres de concertation.

Communauté de Communes TERRES DE PERCHE

Actualités Contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVRE ICI ENTREPRENDRE LOISIRS ET TOURISME URBANISME MARCHÉS PUBLICS

Qu'est ce qu'un PLUI

La Communauté de Communes des Terres de Perche vient d'engager simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais.

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE
Le PLUi traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire qu'il couvre pour 10 à 15 années. Un maître mot : la cohérence. Il s'agit de concilier les enjeux de construction de logements et d'équipements, de développement des services et des entreprises, de protection du patrimoine et de l'environnement ou encore de mobilité. En ce sens, un PLUi représente un véritable projet de territoire.

UN PROJET SOLIDAIRE
Un PLUi doit garantir la cohérence du développement à l'échelle de son territoire et vis-à-vis des politiques publiques locales. Il doit apporter des réponses concrètes aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE
Le PLUi régit le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il sectorise les espaces en fonction de leur vocation à accueillir logements, équipements, activités, infrastructures. Il définit les espaces de développement et les espaces agricoles et naturels à préserver.

UN PROJET CONCERTÉ
L'élaboration d'un PLUi est un moment privilégié pour informer les acteurs du territoire - élus, habitants, usagers - les associer pleinement en instaurant un dialogue continu, et débattre avec eux des objectifs du projet.

Communauté de Communes TERRES DE PERCHE

Actualités Contact

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIVRE ICI ENTREPRENDRE LOISIRS ET TOURISME URBANISME MARCHÉS PUBLICS

Actualités du PLUI

En savoir plus...

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE : RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE !

Habitat, équipements, services, transport... autant de thèmes qui font partie de nos préoccupations d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ?

La construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui encadrera le développement et l'aménagement de chaque commune du territoire pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage des communes des Terres de Perches.

Votre avis nous intéresse

Extraits de la rubrique PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes Terres de Perche

Lettres d'informations

La réalisation de 5 lettres d'information de quatre pages a permis de favoriser la compréhension de la démarche et de retracer les différentes étapes du projet.

- 1 lettre d'information diffusée en février 2019 présentant la démarche PLUi (définition, objectifs, étapes...) et les éléments clés de la phase de diagnostic ;
- 1 lettre d'information en mars 2019 présentant la synthèse des réponses à l'enquête en ligne ;
- 1 lettre d'information diffusée en décembre 2019 sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- 1 lettre d'information diffusée en novembre 2020 qui invite les habitants à faire part de leurs projets afin qu'ils soient étudiés dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur ;
- 1 lettre d'information diffusée en juin 2021 sur la traduction réglementaire du projet.

Chaque lettre d'information a été réalisée en deux versions, chacune adaptée à un des deux territoires suivants : Perche Loupéen et Perche Thironnais.

Les lettres d'information ont été diffusées dans les bulletins des mairies et les actualités de la Communauté de communes.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche
Février 2019
1

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Loupéen

LETTRE D'INFORMATION
DU PERCHE LOUPEEN

Au Printemps 2018, La Communauté de Communes Terres de Perche a engagé simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais.

LE PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.

A partir de 2020, le PLUi définira et règlera l'occupation des sols sur les 15 communes qui composent le Perche Loupéen et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.

Où vais-je pouvoir construire ?

Quels seront les espaces naturels et zones agricoles préservés ?

Où vont pouvoir s'installer les services et activités économiques ?

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le PLUi du Perche Loupéen est à présent bien engagée. Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui porte ce projet et les 15 communes qu'il concerne, finalisent la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.

Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a permis d'établir un « état des lieux » et de définir les défis à relever pour l'avenir du territoire.

Ces travaux alimenteront la seconde étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elle visera à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche
Décembre 2019
2

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Thironnais

LETTRE D'INFORMATION
DU PERCHE THIRONNAIS

INTRODUCTION AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Ce document, élaboré par les élus et les acteurs locaux est un document stratégique qui définit les orientations politiques et objectifs de développement à horizon 10-15 ans.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques de la Communauté de communes, il en est l'expression de sa stratégie de développement à long terme. Le PADD est un projet commun élaboré sur la base d'un diagnostic partagé et à l'aide d'un travail prospectif détaillé (élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement). Il exprime le projet politique du territoire. Il est un message fort qui se doit d'être cohérent et partagé. Le document fixe des orientations de développement et définit des objectifs chiffrés (en matière de production de logements, de consommation d'espaces...). Il donne à voir un projet politique d'aménagement du territoire qui est décliné sous la forme d'un règlement écrit et graphique.

Le PADD se veut ainsi, d'une part une réflexion prospective sur le territoire du Perche Thironnais une esquisse du futur souhaité par les élus locaux, d'autre part une réponse aux besoins d'aujourd'hui et qui anticipe ceux des générations qui suivront.

Devant être face à des enjeux importants, le Perche Thironnais s'est fixé, pour l'élaboration de son PLUi les objectifs suivants :

- Harmoniser et mettre en cohérence le développement de l'ensemble du territoire.
- Valoriser la démarche Agenda 21 et intégrer des questionnements dépassant les problématiques communales (transports, habitats, milieu naturel, développement économique...)
- Mettre en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT en cours de réalisation ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).
- Établir une répartition géographique des zones de peuplement grâce à des décisions collégiales.
- Réaliser des économies d'échelle et mutualisation des moyens.
- Donner la priorité au développement touristique en intégrant les actions engagées.
- Préserver l'activité agricole, maintenir et développer les activités de services et le commerce de proximité.
- Améliorer le bâti existant pour lutter contre la vacance et prendre en compte la précarité énergétique.
- Privilégier pour le bâti neuf une architecture simple et intégrée au contexte local.
- Assurer une gestion économe de l'espace.
- Préserver l'environnement en associant le Parc Naturel Régional.
- Accueillir de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages dans un contexte démographique vieillissant.
- Prendre en compte les documents d'urbanisme existants.

Extraits de lettres d'information PLUi

Affiches

Pour mobiliser en amont de chaque rencontre de concertation, la Communauté de communes a diffusé des affiches sur les sites internet et réseaux sociaux du territoire et en physique.

CINÉ

Reportages et échanges sur l'avenir de notre communauté de communes

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Loupécien
Perche Thironnais

COMMENT HABITER NOTRE TERRITOIRE?

DÉBAT

LUNDI
15 OCTOBRE
Salle des fêtes
La Loupe-Place Vauban
20h - Entrée libre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

PARTAGEZ VOTRE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE
Questionnaire en ligne sur les sites internet de la Communauté de communes et des communes Terres de Perche www.terresdeperche.fr

Affiche ciné-débat

Les outils de concertation

Enquête en ligne

Dans le cadre du diagnostic, la Communauté de Communes Terres de Perche a réalisé une enquête auprès des habitants afin de recueillir leurs avis et remarques sur les différents aspects de leur quotidien en lien avec les thématiques du PLUI. Cette enquête a été diffusée via le site internet de la Communauté de communes.

Une synthèse des résultats de l'enquête a été réalisée et diffusée dans le cadre d'une lettre d'information.

SYNTHESE QUESTIONNAIRE DE TERRES DE PERCHE Mars 2019

QUELQUES RAPPELS

LE PLUI
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est un document d'urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 25 prochaines années.

LE DIAGNOSTIC
Le diagnostic, première étape d'un PLUI, dessine l'état des lieux du territoire sous tous les angles : habitat, économie, équipements, mobilité, environnement... Il fait émerger les constats et les défis auxquels il devra répondre pour l'avenir.

HABITER SUR LE TERRITOIRE TERRES DE PERCHE

2/3 des personnes interrogées sont satisfaites de l'offre en matière de logements à l'échelle de leur commune. Plusieurs questionnaires indiquent cependant un manque d'offres localives en maison individuelle et en petit collectif (1 à 2 étages), particulièrement dans les centres-bourgs.

2/3 des habitants sont satisfaits de l'offre de logements

LE CADRE DE VIE SUR LE TERRITOIRE TERRES DE PERCHE

De nombreux attraits

Les raisons qui vont amené à vivre sur le territoire de Terres de Perche

- Le cadre familial (lieu d'origine de votre famille, de celle de votre conjoint(e),...)
- Le cadre de vie en général (lieu à la campagne, tranquillité, paysages naturels et DAB, etc.)
- Le cadre professionnel (localisation de l'entreprise, mutation professionnelle...)
- En jeune et le prix du foncier (permettant l'achat de plus grandes surfaces, etc.)
- Autre

Le développement vu par les habitants

Les priorités de développement

- Améliorer la mobilité
- Améliorer le partage solidaire, le civisme, etc.
- Ne pas oublier le réajustement de la population et la difficulté chaque jour grandissante pour se déplacer
- Un aménagement urbain raisonné respectant le caractère rural de nos villages tout en améliorant les services de proximité, les transports, etc.)
- Appuyer, ne pas déléguer, l'estime
- Prévoir soin de la terre
- Maintenir nos agriculteurs, garantir des paysages et des lieux productifs
- Le développement des activités et non des commerces (vie sociale, vie commerciale etc.)
- Une offre plus importante en matière de santé
- Améliorer nos commerces de proximité
- Créer une ligne de transport à la demande
- La requalification de la ville grâce à une offre diversifiée de commerces, des lieux d'implantation de bureaux, la création de places cyclables, une offre de transport incitative gratuite
- Améliorer les commerces de proximité
- Créer de nouveaux habitats avec des emplois locaux
- Estimer la densification du territoire
- Domestiquer et attirer
- Requalification de nos cœurs de villages

CONTACT
Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de Ville, Place de l'Étoile de ville, 33240 LA LOUPE
Tél. : 02 37 81 29 59
Mail : cc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

Des services et équipements globalement adaptés aux besoins habitants

■ Oui l'offre est adaptée ■ Non, l'offre n'est pas adaptée ■ Ne sait pas

<p>Services et équipements petite enfance</p> <p>32% Oui, 48% Non, 19% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Besoin de plus de places en crèche mais l'offre est globalement satisfaisante</p>	<p>Services et équipements scolaires (y compris ramassage scolaire)</p> <p>49% Oui, 80% Non, 10% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Les transports scolaires sont bien adaptés pour les enfants. Manque d'arrêt près de mon domicile.</p>	<p>Services et équipements jeunesse</p> <p>32% Oui, 43% Non, 25% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Il faut faire de la route... les jeunes n'ont pas de quoi se déplacer en sécurité</p>
<p>Services et équipements seniors</p> <p>42% Oui, 33% Non, 24% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Aide aux personnes âgées à développer (médical, transports, éviter l'isolement)</p>	<p>Services et équipements sportifs</p> <p>38% Oui, 67% Non, 10% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Nombreuses associations et offres sur le territoire</p>	<p>Services et équipements culturels et de loisirs</p> <p>48% Oui, 38% Non, 14% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Éloigné... Pas assez de spectacles ou manque de communication ?</p>
<p>Services et équipements de ramassage des ordures ménagères</p> <p>40% Oui, 64% Non, 10% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Il manque juste le ramassage des encombrants pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Service régulier et efficace</p>	<p>Services et équipements en espaces verts, parcs, places...</p> <p>36% Oui, 69% Non, 7% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Nous sommes un territoire très rural, la verdure nous entoure. Nous sommes à la campagne</p>	<p>Autres services et équipements (santé, la poste...)</p> <p>64% Oui, 30% Non, 6% Ne sait pas</p> <p>La parole des habitants : Pénurie de services de santé. Manque de médecins, de spécialistes. Les services publics ont abandonné les petites communes</p>

CONSUMER SUR LE TERRITOIRE TERRES DE PERCHE

La parole des habitants : L'écart géographique de petits commerces de proximité, mais compte tenu de la taille de la commune ce n'est sans doute pas facile qu'il y ait des commerces.

Il y a l'essentiel mais pourquoi pas plus ? Difficulté à faire vivre un petit commerce. Tous les commerces ferment ou font et mesurent

Échelle des produits locaux, mais que de temps supplémentaire

57% des personnes interrogées sont satisfaites de l'offre commerciale de proximité dans leur commune.

À l'inverse 43% sont insatisfaites

55% des personnes interrogées font leurs courses de première nécessité en grande surface.

SE DÉPLACER SUR LE TERRITOIRE TERRES DE PERCHE

Un souhait d'alternatives à la voiture

Les actions à entreprendre en priorité en matière de mobilité

- Développer les transports en commun
- Développer les places cyclables et chemins piétons
- Le vélo en place d'une offre fléchée de covoiturage
- Améliorer les liaisons publiques entre certains quartiers ou secteurs

La parole des habitants : Vélos peu adaptés aux cyclistes et potentiellement dangereux. Transport à la demande. Navette gratuite. Des équipements cyclables pour encourager la pratique.

Une prédominance de la voiture dans les déplacements

Les modes de déplacements utilisés pour se rendre au travail

- Voiture
- Sans emploi
- Train
- À pied
- Transport en commun
- Autre

La parole des habitants : Modes de déplacements utilisés pour accéder aux loisirs (sport, cinéma, bibliothèque...)

- Vélo
- À pied
- Train
- Transport en commun
- Autre

Lettre d'information présentant les résultats de l'enquête en ligne

Réunions publiques

Trois sessions de réunions publiques ont été organisées pour échanger avec la population lors des différentes étapes de l'élaboration du PLUi.

- Une réunion publique au format ciné-débat lors de la phase diagnostic s'est déroulée le 15 octobre 2018 à La Loupe. Les objectifs étaient de présenter la démarche PLUi, les éléments clés du diagnostic et d'ouvrir le débat grâce à la diffusion de courtes vidéos en lien avec des enjeux identifiés sur le territoire Terres de Perche. Cette rencontre a réuni près de 40 participants.
- Deux réunions publiques lors de la phase PADD se sont déroulées le 16 décembre 2019 à La Loupe et à Thiron-Gardais. L'objectif était de présenter au grand public le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces rencontres ont réuni près de 50 participants.
- Deux réunions publiques lors de la phase de traduction réglementaire se sont déroulées le 16 mai 2023 à La Loupe et à Thiron-Gardais. L'objectif était de présenter au grand public les outils de la traduction réglementaire et les grands principes de cette étape. Ces rencontres ont réuni près de 60 participants.

Votre vie quotidienne dans quinze ans

Protection de la nature et des paysages, économie, agriculture, habitat, maintien et développement du petit commerce et mobilité : les citoyens des villages du Perche Loupéen et du Perche Thironnais sont invités par la Communauté de communes Terres de Perche à exprimer leur point de vue et leurs souhaits d'avenir sur toutes ces questions.

Concertation
« Nous allons élaborer les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui vont fixer les règles d'évolution de notre territoire pour les quinze années à venir. Pour définir les grandes lignes de ce document, nous avons donc décidé d'ouvrir une concertation avec les habitants », explique Éric Gérard, président de la Communauté de communes des Terres de Perche. Cette concertation a démarré, lundi, à la salle des fêtes de la Loupe. Le groupement d'études Citadia/Aire publique et le Parc naturel régional du Perche ont ouvert le débat avec les habitants après la projection de trois films montrant des exemples de démarches locales. Avec un premier focus sur le Parc régional de la Côte d'Opale autour des questions d'aménagement du foncier et de qualité de vie pour accueillir de nouveaux habitants et conserver les services. « Densification de l'habitat, extension urbaine, revitalisation de bourgs, classement de zones constructibles sont des questions très concrètes qui seront contenues dans le plan d'urbanisme », a ponctué un élu.

La boulangerie communale de Champrond-en-Gâtine et la venue d'un commerce itinérant à Manou ont ainsi été citées en exemple en matière de maintien du commerce de proximité.

Vitalité des centres
Le Plan local d'urbanisme intercommunal peut également agir sur la vitalité des centres bourgs, l'offre d'équipements et la conversion des friches. Il peut renforcer les spécificités et l'identité de chaque village et rendre possible la transformation de commerces en habitations.

INFO PLUS
Sondage. Chaque habitant est appelé à s'exprimer. Pour cela, un questionnaire en ligne est disponible jusqu'à fin du mois de novembre sur cdc@terres-deperche.fr.

PROJET D'URBANISME. Éric Gérard, le président de la Cdc des Terres de Perche a accueilli une trentaine d'habitants et d'élus du territoire lors cette soirée ciné-débat.



Article paru suite à la soirée ciné-débat du 15 octobre 2018

Forum citoyens/acteurs locaux

Un forum dédié aux citoyens et aux acteurs locaux a été organisé le 19 novembre 2018. Les objectifs de la rencontre étaient de présenter les éléments clés du diagnostic des territoires du Perche Loupéen et Thironnais et de travailler sur la hiérarchisation des enjeux du diagnostic. Le forum a réuni une douzaine de participants.

Stands in situ

Des stands in situ ont également été organisés à deux reprises afin d'aller à la rencontre des habitants sur l'espace public afin de les informer et de recueillir leurs avis et remarques.

- Lors de la phase diagnostic, deux stands in situ se sont tenus le 9 octobre 2018 sur la Place Vauban lors du Marché de la Loupe entre 9h et 12h et le 28 octobre à la Foire d'automne de Thiron Gardais entre 9h et 12h. Les objectifs étaient d'informer les passants sur l'avancement de la démarche PLUi et de remplir avec eux des questionnaires de l'enquête en ligne.
- Lors de la phase de traduction réglementaire, deux stands in situ se sont tenus le 1^{er} juin 2021 sur la Place du 8 mai 45 lors du Marché de la Loupe entre 9h et 12h et à la Grange aux Dîmes à Thiron-Gardais entre 14h et 17h. Les objectifs étaient d'informer les passants sur l'avancement de la démarche PLUi et d'échanger de leurs projets de construction.



Article paru à la suite des stands in situ du 1^{er} juin 2021

Registres de concertation

Des registres de concertation ont été mis à disposition du grand public au siège de la communauté de communes Terres de Perche et dans chacune des mairies afin de recueillir leurs observations et questions en lien avec la démarche PLUi.

Un registre numérique a également été mis en place afin que les habitants et usagers du territoire puissent participer de façon dématérialisée via la page : <http://terres-de-perche.concertationpublique.org/>

Ce registre numérique proposait également des éléments d'information sur le projet ainsi que des documents en téléchargement.

Cependant, aucun de ces registres n'a réceptionné d'observations ou de questions.

Navigation: Habitat, Commerce, Transport, Environnement, Patrimoine

PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
Perche Loupéen
Perche Thironnais
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Terres de Perche

Présentation générale | L'appel à projets | Les documents du PLUi | Déposer une observation / Signaler un projet

Les deux Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) ont été prescrits en 2016 avant la fusion des Communautés de Communes des Portes du Perche et du Perche Thironnais et la création au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes Terres de Perche. Les élus ont alors décidé de conserver deux procédures distinctes, l'une sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais. Les deux territoires en sont rendus à la traduction réglementaire des orientations définies par leur Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont définir ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.

Ce registre dématérialisé a pour objectif de vous permettre d'exprimer vos observations sur le PLUi de votre territoire mais également de faire connaître aux élus vos projets afin qu'ils mènent au mieux la phase de traduction réglementaire.

Extrait issu du registre numérique du PLUi

Observations écrites adressées par courriers ou par mails

Les habitants et usagers du territoire pouvaient également exprimer leurs observations et poser leurs questions par courrier, mail, rencontre en présentiel, appel téléphonique ou contact via site internet.

La Communauté de communes Terres de Perche a ainsi recensé 109 observations.

Modes de recueil des observations :

Mode de recueil	Nombre d'observations
Appel téléphonique	23
Courrier	2
Mail	52
Rencontre en présentiel (mairie, maison du tourisme, réunion publique...)	21
Site internet	11
Total	109

Communes concernées par les observations :

Commune	Nombre d'observations
Champrond	6
Chassant	2
Combres	2
Courville	1
Fontaine Simon	10
Frazé	1
Haponvilliers	2
La Croix du Perche	2
La Loupe	3
Les Corvées les Ys	2
Manou	11
Meaucé	6
Montireau	1
Nonvilliers Grandhoux	14
Saintigny	9
St Eliph	10
St Maurice St Germain	1
St Victor	8
Thiron Gardais	6
Vaupillon	5
Non renseignée	5
Total	109

Objet des observations :

Objet	Nombre d'observations
Demande de constructibilité	46
Changement de destination	15
STECAL	4
Procédure/contenu PLUi	10
Développement/extension entreprise/zone d'activités	7
Projet touristique	4
Construction piscine	1
Hangar agricole	3
Périmètre de protection de Monument Historique	1
Protection moulins	2
Extension habitation	3
Interconnexion réseau eau potable	1
Inscription carrière au PLUi	1
Aménagement/suppression étang/mare	2
Protection des haies	2
Compensation écologique	1
Construction antenne téléphone	1
Extension déchetterie	1
Activité agricole	1
Habitat insolite	1
Projet de commerce	1
Total	109

La synthèse des contributions au regard du PLUi

Les principales remarques et attentes émises lors de la démarche de concertation peuvent être synthétisées selon diverses thématiques auxquelles le projet de PLUi apporte des réponses à travers ses différents documents.

Remarques relatives à la démographie

Au cours de la démarche de concertation, certains habitants se sont interrogés sur la façon dont la projection démographique du PADD avait été calculée et si elle avait tenu compte des évolutions climatiques, économique, etc. Des habitants se sont également interrogés sur les leviers à activer pour attirer de nouveaux habitants.

Le calcul des scénarios démographiques se base en grande partie sur les évolutions passées. Ce sont des éléments statistiques qui permettent de façonner un projet global, en matière de logement notamment (point mort, vacance des logements, denserement des ménages, etc.). Cependant, il est impossible d'anticiper précisément toutes les évolutions futures comme le développement du télétravail, le changement climatique, etc.

Par ailleurs, en accord avec son maillage territorial, Terres de Perche a souhaité proposer des objectifs de croissance différenciés entre le secteur Loupéen et le secteur Thironnais. Il s'agit dans ce cadre de répondre au plus juste aux dynamiques récentes et aux besoins identifiés sur ces différents secteurs.

Le territoire du Perche Loupéen s'inscrit dans une dynamique démographique positive. Depuis 1968, la courbe démographique du territoire ne s'est infléchi et de manière modeste, que sur la période 2013-2019. Cette inflexion est liée à un contexte national de crise économique ayant généré un creux dans la dynamique de construction à compter de 2011.

Il s'agit pour cette partie de territoire d'offrir une vision prospective dynamique du devenir du territoire, sans toutefois compromettre son équilibre par des arrivées de population trop massives. L'enjeu d'accueil de nouvelles populations est réel sur ce territoire vieillissant qui présente pourtant encore aujourd'hui un solde naturel positif.

C'est dans ce souci de maintien du dynamique existant qu'un scénario démographique à +0,45%/an est défini dans le cadre du PLUi. Ce scénario devrait permettre au secteur du Perche Loupéen d'atteindre 1100 habitants en 2035.

Le Perche Thironnais fait état d'un profil démographique irrégulier témoignant d'une longue période d'attractivité (1982-2008) qui s'essouffle sur la dernière période. Cet essoufflement avec deux principaux facteurs :

Une baisse de la dynamique de construction qui a entraîné un décrochage sur ce territoire porté essentiellement par un solde migratoire positif ;

Un contexte national de crise économique qui a eu un impact important sur les territoires ruraux.

Face à ces constats, les élus du territoire ont souhaité jeter un regard raisonné sur leur devenir. Ce dernier s'appuie sur une analyse démographique dans le temps long qui permet de projeter sur la période 1990-2019 un Taux de Croissance Annuel Moyen de l'ordre de +0,55%/an.

C'est cette même tendance (+0,55%/an) qui est proposée dans le cadre du PLUi (2021-2035). Elle est comprise par les élus comme un minimum visant à permettre le maintien d'un certain dynamisme du territoire. Un point essentiel pour le territoire, au-delà, de l'accueil de nouvelles populations, réside dans le fait de maintenir les populations résidentes actuelles via une offre de logements et d'équipements adaptée à leurs besoins.

Aussi, au regard des différents phénomènes observés sur le territoire un nombre minimal de logements doit être construit annuellement afin de répondre à cet objectif. La typologie de logements produits dans le PLUi doit également prendre compte le phénomène de desserrement en privilégiant des logements de taille modeste mais également la production de petits logements. La typologie de logements proposée joue sur le type de ménages accueillis, aussi, le renforcement de l'offre locative peut permettre de répondre à une demande et participer à l'attractivité du territoire.

Au-delà de la production de logements nécessaires à l'accompagnement des évolutions de la structure de la population, l'offre en équipements doit également être pensée en ce sens.

Le vieillissement des populations résidentes doit être accompagné, notamment sur les pôles : La Loupe et Thiron Gardais. Le souci d'accessibilité des commerces et services doit guider la feuille de conduite du territoire.

Remarques relatives aux commerces, services et équipements

Certains habitants indiquent que certains centres-bourgs et centres-villes se dévitalisent en lien avec la fermeture, le manque de services, commerces et équipements de proximité. La périphérisation des grandes surfaces, le développement du e-commerce ou encore le remplacement de certains locaux commerciaux en centralités par de l'habitat sont responsables de ce phénomène selon certains. Des habitants indiquent que les situations sont hétérogènes sur le territoire. Plus largement, les participants à la concertation se sont interrogés sur les leviers à activer pour favoriser une meilleure proximité (accessibilité, stationnement, etc.).

Le projet de territoire réaffirme sa volonté que l'ensemble des communes participent et bénéficient du développement intercommunal. Dans l'atteinte de cet objectif, au regard des dynamiques actuelles, certaines communes devront poursuivre leurs actions en matière de revitalisation de leur bourg, d'autres réinvestir pleinement leur bourg par des actions transversales (habitat, vie associative, commerce, espace public, etc.).

Le projet se fixe plusieurs objectifs en matière d'offre commerciale. Tout d'abord, couvrir les besoins courants, occasionnels et, dans la mesure du possible, exceptionnels sur le territoire par une offre commerciale structurée et adaptée. La communauté de communes affirme l'importance de maintenir et/ou conforter la fonction commerciale de proximité dans l'ensemble des bourgs et de manière préférentielle en centre-bourg.

Le projet de territoire vise également à assurer une complémentarité de l'offre commerciale entre les commerces de proximité en centre-bourg et les commerces de périphérie. Le projet de territoire souhaite limiter l'implantation d'activités pouvant nuire à l'animation de la vie locale et la pérennité des commerces de centres-bourgs.

L'objectif est que la zone commerciale de La Loupe ne vienne pas concurrencer le commerce de proximité implanté en centre-ville. Aussi, le PLUi tend à ce que l'offre soit différenciée entre ces deux espaces. La zone d'activité commerciale étant réservée aux commerces et activités de services ayant des besoins en foncier plus importants.

Par ailleurs, le projet de territoire souhaite que les projets d'extension d'espaces commerciaux optimisent le foncier utilisé en mutualisant, dans la mesure du possible, certains espaces, ouvrages et infrastructures. Ces zones devront répondre à une logique de proximité est être accessibles à pied depuis le centre de La Loupe. Un aménagement paysager de qualité et des circulations sécurisées seront demandées.

Remarques relatives à la consommation d'espace et constructibilité

En matière de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, les habitants se sont interrogés sur la position du PLUi. À l'inverse, la concertation a également permis de faire émerger des interrogations sur les possibilités d'ouverture à l'urbanisation permises par le PLUi.

Le PADD exprime le projet politique du territoire. Il est un message fort qui se doit d'être cohérent et partagé. Le document fixe des orientations de développement et définit des objectifs chiffrés (en matière de production de logements, de consommation d'espaces...). Il donne à voir un projet politique d'aménagement du territoire qui est décliné sous la forme d'un règlement écrit et graphique.

Le potentiel agricole des terres sera questionné dans la stratégie d'aménagement. En outre, un principe de limitation de la consommation d'espaces sera imposé à toutes les opérations d'extensions urbaines.

La Communauté de Communes Terres de Perche se fixe comme objectif de limiter l'artificialisation des terres naturelles et agricoles.

Le document vise en priorité à remobiliser le potentiel existant sur le territoire, notamment par le biais des éléments suivants :

- Possibilité de changement de destination de bâtiments vers l'habitat ;
- Remise sur le marché de logements vacants ;
- Construction de manière prioritaire dans les dents creuses.

Ainsi, dans un objectif de limitation de la consommation d'espaces, le PLUi fixe des objectifs de constructions au sein du tissu urbain existants (dents creuses et OAP comblement de zones urbaines).

Pour le secteur du Loupéen, 40% des logements programmés par le PLUi seront produits en comblement des espaces urbanisés. Les logements en extension de l'urbanisation représenteront une surface maximale de 25 hectares.

Pour le secteur du Thironnais, 50% des logements programmés par le PLUi seront produits en comblement des espaces urbanisés. Les logements en extension de l'urbanisation représenteront une surface maximale de 12 hectares.

Les extensions devront être faites en priorité sur les terres à faibles valeurs agricoles.

Remarques relatives au développement économique

En ce qui concerne la thématique économique, le sujet majeur évoqué lors de la concertation était celui du développement des zones d'activités.

La qualité de la desserte est indispensable au développement du territoire qu'elle soit routière ou numérique. Les zones d'activités économiques et les pôles d'emploi doivent être en particulier correctement desservis afin de garantir l'attractivité économique du territoire (accès à l'emploi).

Le déploiement du haut et du très haut débit est ainsi à poursuivre sur l'ensemble du territoire dans l'ordre des priorités que s'est fixé l'intercommunalité.

Le parc de zones à vocation d'activité existant sera amené à évoluer dans des limites mesurées. Aucune création de zone n'est envisagée, seules les zones d'activité existantes pourront être amenées à s'étendre. Ces zones seront localisées dans des secteurs stratégiques et prioritairement dans les pôles structurants du territoire. Les communes disposant de zones d'activités communales non emplies pourront également admettre l'implantation d'activités économiques. Cette offre sera orientée vers l'accueil de petits artisans dans une logique de proximité par rapport à leurs lieux de vie.

Sur le territoire, plusieurs zones d'activités communautaires sont identifiées. La zone de Champrond en Gâtine, desservie par l'ensemble des réseaux, possède des terrains disponibles et en attente d'implantation de nouvelles activités, les zones de La Loupe qui apparaissent saturées et font état de la nécessité de présenter des extensions pour les 10-15 ans à venir et la zone de Thiron Gardais.

Ces surfaces ont toutefois vocation à répondre à des objectifs différents : un accueil mixte avec des activités commerciales, services avec accueil de clientèle et d'artisanat sur la ZA des grands prés 1 et une offre tournée vers l'industrie et l'artisanat sur la zone des grands prés 2 et sur celle de Thiron Gardais. Cette zone stratégique de Thiron-Gardais est amenée à s'étendre.

Le PLUi encourage les projets de valorisation et de réhabilitation des bâtiments d'activités. Les locaux disponibles seront proposés aux éventuelles entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire.

En outre, La Communauté de Communes Terres de Perche s'engage à maîtriser l'artificialisation des terres à vocation économique. La viabilisation des terrains devra se faire au gré des demandes afin de préserver le plus longtemps possible l'activité agricole sur les espaces concernés.

Remarques relatives au patrimoine

Certains participants se sont interrogés sur les leviers d'actions du PLUi concernant les formes architecturales. Plus largement, les habitants souhaitaient connaître les moyens mis en œuvre par le PLUi pour traiter la thématique du patrimoine sur le territoire, notamment en matière de rénovation et de construction.

La Communauté de Communes Terres de Perche possède un patrimoine bâti, architectural et paysager au service d'un cadre et d'une qualité de vie pour ses habitants. Ces éléments sont également, autant d'attraits touristiques qu'il apparaît nécessaire de préserver et de valoriser.

Une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des éléments patrimoniaux (châteaux, manoirs, belles demeures...) et du patrimoine d'intérêt national (Monuments historiques), par leur maintien au sein de leurs écrans paysagers le long des vallées qui parcourent le territoire en lien également avec le maillage bocager identifié.

Les éléments et ensembles patrimoniaux témoignant de l'histoire rurale du territoire seront repérés au PLUi. Les plus intéressants seront protégés, incluant le petit patrimoine (muret, lavoirs, fontaines, croix, calvaire, chapelles...).

Les bâtiments et ensembles patrimoniaux remarquables seront protégés en y intégrant le cas échéant les murs, parcs, éléments paysagers et petites constructions qui y sont associées.

Le maintien du bâti rural et de ses caractéristiques patrimoniales sera favorisé. Des possibilités d'évolution de ce bâti seront admises dans le cadre de changement de destination. Cette orientation répond à un réel enjeu à l'échelle du territoire qui fait face à un phénomène important de reconquête de vieilles bâtisses isolées disposant de qualités patrimoniales.

Par ailleurs, une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) a notamment été réalisée sur la thématique Patrimoine, Paysage et continuités écologiques. Elle fixe notamment des orientations en faveur de la préservation du patrimoine bâti telles que :

- Identifier les éléments du patrimoine bâti à protéger
- Préserver l'identité du Perche et veiller à la conservation des éléments du patrimoine lors des réhabilitations
- Veiller à la compatibilité des nouvelles constructions avec le tissu bâti environnant

Cela s'est traduit par les éléments suivants dans le PLUi :

- Intégration de l'inventaire du parc au sein de l'OAP thématique
- Identification des éléments de patrimoine au titre du L151-19 du code de l'urbanisme
- Règlement encadrant les évolutions du bâti identifié et la bonne intégration des constructions futures
- Intégration des guides du parc sur les constructions neuves et les réhabilitations
- Atlas de synthèse des protections du patrimoine et du paysage au sein des OAP thématique

Remarques relatives à aux énergies renouvelables

Au cours de la démarche de concertation, les habitants se sont interrogés sur la façon dont le PLUi allait traiter la thématique énergétique sur le territoire.

Le territoire se fixe comme objectif de développer son mix énergétique et la production d'énergies renouvelables en lien avec le PCAET. L'objectif est de réduire la précarité énergétique du territoire et limiter les émissions de GES (Gaz à effet de serre) en intégrant notamment les normes RT 2020.

Remarques relatives à la ressource en eau

Certains habitants se sont interrogés sur la façon dont le PLUi allait traiter la thématique de la ressource en eau sur le territoire, notamment concernant la protection des zones de captage.

La gestion des eaux à l'échelle du territoire est encadrée par le SAGE du Loir et le SAGE de l'Huisne.

Les zones de captages de l'eau potable seront protégées pour une meilleure préservation de la ressource en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

La rétention ou récupération des eaux pluviales sera encouragée pour un usage domestique voire économique dans un objectif de réduction des besoins en eau potable.

Les ouvertures à l'urbanisation seront conditionnées aux capacités d'approvisionnement en eau, des réseaux et de traitement des eaux usées du territoire. La communauté de communes portera une attention accrue à la conformité de ces systèmes, notamment dans le cas d'assainissements non collectifs.

La communauté de communes a pour volonté de réduire la consommation d'eau potable par le maintien d'un bon rendement du réseau d'eau potable. La qualité de ce réseau sera également particulièrement surveillée. Elle assure également la sécurisation de la production d'eau potable en mettant en place un réseau interconnecté des châteaux d'eau et forages.

Le territoire poursuit également pour objectif de favoriser le bon état des masses d'eaux souterraines.

Remarques relatives au contenu du PLUi

Au cours de la démarche de concertation, plusieurs questions ont été posées concernant les différentes étapes et le contenu du PLUi. Il a notamment été demandé si le règlement du PLUi serait le même sur l'ensemble du territoire.

Le PLUi est composé de différentes pièces réalisées tout au long de sa démarche d'élaboration. Chacune représente un maillon permettant de construire un projet cohérent et adapté au territoire et à ses habitants.

Le diagnostic

Il permet de dresser un état des lieux exhaustif du territoire sur des thématiques stratégiques (environnement, démographie, attractivité économique, habitat, paysages naturels et urbains, mobilités...) et d'identifier les enjeux auxquels le PLUi devra répondre.

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Pièce maîtresse du PLUi, le PADD formalise de manière simple et lisible les grandes orientations d'aménagement et de développement de Grand Poitiers pour les 10 prochaines années. En somme, il constitue une vision souhaitée du territoire de demain.

La traduction réglementaire

L'écriture des pièces réglementaires (règlement, zonage, Orientations d'Aménagement et de Programmation) permet de traduire de manière concrète les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ou aménager ? ». Ces règles portent sur l'ensemble du territoire (dispositions générales) ainsi que sur chaque type

de zones (urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles) ou encore sur une thématique spécifique comme le patrimoine.

A l'issue des trois grandes phases d'élaboration, le PLUi entrera dans la phase de consultation des Personnes Publiques Associées (Etat, Région, Département, chambres consulaires...) et du grand public (via l'enquête publique) avant son approbation. Les nouvelles règles seront applicables aux autorisations d'urbanisme dès l'entrée en vigueur du document.

Remarques relatives à la gouvernance

Certains habitants se sont interrogés sur la gouvernance de l'élaboration du PLUi, notamment sur le pouvoir de décision.

L'élaboration du PLUi est pilotée par la Communauté de communes Terres de Perche. C'est elle qui prend les décisions au cours de l'élaboration du PLUi. Cependant, cette démarche est collective car l'intercommunalité est accompagnée par les communes, les Personnes Publiques Associées (PPA), les citoyens à travers la démarche de concertation, etc.

Remarques relatives à l'associations des habitants

Certains participants ont également souhaité avoir des précisions sur les modalités d'expression et d'information à disposition du public tout au long de la démarche.

La Communauté de communes Terres de Perche a fixé des modalités de concertation pour alimenter/enrichir l'élaboration du PLUi. C'est une obligation réglementaire.

Moyens offerts au public pour être informé :

- Organisation de réunions publiques par secteur géographique pour présenter les documents produits
- Mise à disposition des éléments du dossier PLUi au siège de la communauté de communes
- Via le site Internet : état d'avancement du PLUi, calendrier des événements à venir, mise à disposition des documents produits, etc.
- Via des articles d'informations dans la presse locale
- Via les bulletins d'information des communes

Moyens offerts au public pour formuler ses observations et propositions :

- Courrier postal adressé au président pendant toute la procédure
- Mise à disposition d'un registre au siège de la communauté de communes Terres de Perche et de chacune des mairies
- Registre numérique sur le site Internet de la communauté de communes Terres de Perche

Les conclusions du bilan de la concertation

Conformément aux articles L153-8, L153-11, L103-2, L103-3, L103-4 et L103-6 du Code de l'urbanisme, la concertation a été menée pendant toute la durée d'élaboration du PLUi jusqu'à la délibération du Conseil communautaire Terres de Perche qui tire le bilan de la concertation.

Les moyens de concertation et d'information déclinés ont permis d'informer régulièrement les habitants et les acteurs du territoire, et ont garanti la transparence de la démarche.

L'implication des citoyens à travers les différentes actions de concertation a permis de recueillir de nombreux avis et remarques.

Les questionnements et avis exprimés mettent en exergue la réelle volonté des habitants de comprendre ce nouveau document et leur souhait d'un projet d'aménagement respectueux du cadre de vie et d'un développement équilibré du territoire. Ainsi, les thématiques de la consommation d'espace, de la proximité ainsi que de l'environnement ont été des sujets de débat majeurs au fil des différentes rencontres de concertation.

Annexes

Articles

LA LOUPE

Festival Mixâge : les arts s'invitent au centre hospitalier ce samedi

Le projet Mix'âge se clôture en beauté, ce samedi 11 juin de 14 h à 17 h 30 au Centre hospitalier sous forme d'un événement novateur, festif et intergénérationnel.

C'est le grand rendez-vous que les amateurs d'expositions de peinture et de photos, de musique, de théâtre de marionnettes, de concerts de Slam, peuvent d'ores et déjà noter sur leurs agendas.

Depuis octobre

Du 12 octobre 2021 au 3 mai 2022, le centre hospitalier de La Loupe s'est ouvert sur l'extérieur, au travers le festival Mix'âge, en mettant avant la dimension artistique et culturelle pour rompre l'isolement des personnes âgées en institution. Toute une série d'ateliers créatifs, de partages et d'échanges ont été mis en place entre les aînés résidents de l'Ehpad et les habitants de La Loupe de tous âges. Avec eux, de nombreux partenaires et associations seront présentes pour présenter le travail mené au cours de ces longs mois (interrompu par la crise sanitaire) de rencontres entre personnes âgées, artistes et habitants. Le programme en sera d'autant plus alléchant et très varié ! Toute l'après-midi,



Le Festival Mix'âge se termine samedi 11 juin autour de nombreux ateliers et la restitution des ateliers créatifs menés ces derniers mois.

expositions en plein air « D'une porte à l'autre » réalisées par les enfants de la Maison de quartier et l'association « L'Élan », du Dame de Manou et les résidents de l'Ehpad de la Loupe accompagné par Daniel Migaud. Exposition en plein air des photos Grand Format des différents ateliers réalisés par Didier Leplat. Projection-diorama des ateliers Slam des résidents de l'Ehpad. Plusieurs ateliers (maquillage, initiation Cirque, jeux, sculptures de ballon). Jeux en bois grand format par l'association La Rur'Âle. Crêpes et boissons L'entrée est gratuite.

Tout le programme

Au programme : À 14 h 15, concert musiques et chants d'Europe de l'Est avec le groupe Babel'Est. À 14 h 45, spectacle Cracheur de feu avec l'association Du Cirk pour un Sourire. À 15 h, concert « Slam entre les Notes » Martine Salmon et Henri de La Taille à la Contrebasse, Compagnie APSARA. À 15 h 15, concert musiques et chants d'Europe de l'Est avec le groupe Babel'Est. À 15 h 45, restitution des ateliers Slam « Je suis la lettre » par les résidents de l'Ehpad

accompagnés de Karim Feddal de la Compagnie APSARA et de l'école de musique. À 16 h 15, démonstration Cirque de Rue avec l'association Du Cirk pour un Sourire. À 16 h 30, concert « Slam entre les Notes » Martine Salmon et Henri de La Taille à la Contrebasse, Compagnie APSARA. À 16 h 45, spectacle et démonstration Marionnettes présenté par les familles et les résidents de l'Ehpad avec La Compagnie Lilly. À 17 h 15, démonstration Cracheur de Feu avec l'association Du Cirk Pour Un Sourire. À 17 h 30, fin du Festival.

PLUI : l'avenir du territoire se décide

Une vingtaine de personnes et élus a assisté à la présentation de la phase de traduction réglementaire de l'enquête publique du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) du territoire engagée depuis 2018 par la communauté de communes des Terres de Perche.

Il s'agit d'une étape-clé pour ce document important car une fois validé par les citoyens et les personnes publiques associées (État, conseil départemental, conseil régional, chambres consulaires...), puis approuvé fin 2022 après l'enquête, le PLUI remplacera les documents communaux en vigueur pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et sera opposable aux permis de construire...

« Où et comment construire ? »

Ce projet global d'urbanisme et d'aménagement concerne 15 000 habitants de 22 communes sur deux PLUI : le Perche Loupéen et le Perche Thironnais, deux territoires caractérisés par une dynamique différente.

Après les précédentes phases de diagnostic, les élus se sont penchés sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) qui a pour but de répondre aux besoins de services, transports, logements et



Anthony Gogdet, chargé de mission du cabinet d'études Citadia a présenté la traduction réglementaire du PLUI.

d'équipements de l'ensemble de la population à l'horizon 2035. Il permet de préserver l'identité et les ressources du territoire, d'assurer son développement cohérent et raisonnée. « Ce document est aujourd'hui entré dans sa phase de traduction réglementaire avec un texte complété d'une carte appelé 'plan de zonage' avec une enveloppe urbaine définie avec la commune pour tout ce qui concerne où et comment construire ? », explique Anthony Gogdet du cabinet Citadia Urbanisme chargé de sa réalisation.

Réduire la consommation d'espace par deux

La collectivité veut mieux

prévoir la pression urbaine et démographique, se donner les moyens d'accueillir des nouveaux habitants « pour atteindre 11 000 habitants en 2035 » à travers diverses évolutions : urbanisation des « dents creuses », nouvelle construction en criblement dans les bourgs pour limiter l'impact sur les terres agricoles, remise de logements vacants sur le marché, changement des bâtiments agricoles en habitats, l'extension des zones d'activités, la revitalisation des centre-bourgs, le maintien de l'économie locale, le développement du tourisme. La Loupe vise un objectif démographique de + 0,55 % par an pour atteindre 4 500 habitants en 2035.

La collectivité veut rester un territoire « à vivre ». Or devant le constat des 5,5 ha par consommés en renouvellement urbain et habitat entre 2009 et 2020, « il y a la contrainte de réduire et de diviser par deux la consommation d'espaces. La solution ? Agir sur l'habitat grâce à deux leviers : le droit à construire resserrées au sein des bourgs et des villes. Également mettre en place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation à partir de critères objectifs : proximité de services, écoles, commerces, difficultés de mise en œuvre en campagne de réseaux d'eau, d'assainissement, etc ».

Si la constructibilité sera réduite en campagne, le PLUI autorisera toutefois les changements de destination de bâtiments agricoles et des évolutions pour les bâtiments existants à vocation économique. Le Parc naturel du Perche s'occupe de la protection des zones agricoles et naturelles (trame verte et bleue) afin de constituer un réseau écologique.

■ Dernière enquête publique mi-septembre. Devenez acteur de votre territoire, répondez au questionnaire en ligne sur www.terresdeperche.fr

Agenda

LA LOUPE

Tour d'Eure-et-Loir. Le 18 e Tour d'Eure-et-Loir, épreuve internationale U.C.I du calendrier Europe Tour en classe 2.2 partira cette année au départ de la ville de La Loupe le Vendredi 10 juin : départ fictif de La Loupe, Place de l'Hôtel de Ville à 13h40 (Circuit de 7, 5 km : départ tout droit par rue de Chateaudun – Rond-point Av. du Dunois > RD 941 Saint-Eliph rue de la Mairie puis à droite par RD 103.5 rue de l'école, tout droit direction La Haizonnière. au Stop au carrefour D103.5 / D928 > La Loupe par Le Vaufermé) et Grand départ (réel) à 13h52.

Journée de la biodiversité. L'association Alliance Citoyenne donne rendez-vous le dimanche 26 juin au jardin partagé à l'occasion de la journée de la biodiversité et de l'environnement autour d'ateliers bouture, semis... Pratique : Adhésion annuelle de 10 euros. Plus de renseignements au 06.20.55.83.45 ou FB : Alliance Citoyenne – La Loupe.

Fête de l'été à la recyclerie. La recyclerie percheronne organise son 1er troc tout à la recyclerie le samedi 18 juin de 10h à 18h au 3 rue Charles Péguy à la loupe (gratuit). Venez échanger entre vous, vos objets, jeux, vêtements... Stand mis à disposition sur des créneaux de 2h tout au long de la journée. Animation relooking de meubles (gratuit) avec Pauline. Découvrez des astuces, recevez des conseils... Animation détournement d'objet (gratuit) autour du thème musical à l'honneur à la Fête de la musique. Sur réservation au 02 37 29 54 84 ou recyclerie.percheronnes@gmail.com

Festival Mix'âge. Les arts s'invitent au centre hospitalier samedi 11 juin de 14h à 17h30 à l'occasion de la restitution du projet Mix'âge au Centre hospitalier. Au programme : expositions de peinture et de photos, de musique, théâtre de marionnettes, concerts de Slam, démonstration de cirque de rue, démonstration Cracheur de Feu... Jeux en bois. Entrée libre.

Animation. Du samedi au lundi 4, 5 et 6 juin, le service culturel de la ville propose la construction d'un four Rakus dans la tradition ancestrale japonaise en collaboration avec Chartres International et l'artiste Gilles Bouttaz. S'inscrire auprès de la mairie au 02.37.81.10.20 ou mairie@ville-la-loupe.com.

Commerce. Jérôme Garçon vient de prendre ses nouvelles fonctions de responsable de votre agence de responsable de l'agence du Crédit agricole de La Loupe.

Animations sportives de l'été pour les 10-17 ans. La Communauté de Communes des Terres de Perche accueille cette année les Animations sportives d'été en milieu rural, ouvert à tous pour les 10-17 ans. Pour la première fois, une semaine est programmée à La Loupe du 1er au 5 août au parc du château à La Loupe. C'est gratuit ! Infos au Tél. : 06.42.42.02.69 ou E-mail : animationscommunication@terresdeperche.fr et inscriptions obligatoires jusqu'au 11 juin 2022 sur <https://psaj28.wixsite.com/animete>

Concours de Maisons Fleuries. Inscriptions ouvertes jusqu'au 11 juin. Règlement et bulletin d'inscription à retirer en mairie. Le jury passera entre le 15 juillet et le 15 août 2022.

BELHOMERT-GUÉHOVILLE

Exposition. Les philatélistes de l'association des collectionneurs des Portes du Perche exposent sur le thème de la nuit jusqu'au 10 juin à la bibliothèque. Entrée libre

Portes ouvertes Agrifarm. Installée à Belhomert depuis novembre 2021, l'entreprise Agrifarm spécialisée dans la réparation et la vente de matériel agricole organise ses portes ouvertes vendredi 10 juin et samedi 11 juin de 9h à 18h sur la zone industrielle. Agent Massey-Ferguson et Manitou. Tél. : 02.37.49.24.08.

CHAMPROND-EN-GÂTINE

Ouverture d'une brocante. L'atelier showroom déco brocante Oscar et Simone vient d'ouvrir au lieu-dit Beauraipaire à Champrond-en-Gâtine. Contact au 06.64.27.35.34 ou oscaretsimone@gmail.com

Fermeture Point Poste. Le point Poste situé au bar Le D'Aligre sera fermé du jeudi 9 juin au mercredi 22 juin inclus.

FONTAINE-SIMON

Parc aquatique du Perche. L'espace sportif et ludique est ouvert le lundi : 12h-13h30. Le mardi : 17h-19h. Le mercredi : 15h30-19h. Le jeudi : 12h-13h30/17h-19h. Le vendredi : 17h-21h. Le samedi 14h-18h. Le dimanche : 9h-12h30/14h30-18h30. Contact au 02.37.81.88.79.

Exposition d'autos et motos anciennes. La Commune de Fontaine-Simon organise son premier événement Autos Motos classiques le dimanche 5 juin de 9h à 17h sur le stade communal. Au programme : défilé et exposition de voitures, motos et side-cars anciens. Restauration sur place. Plus d'infos à la mairie 12 rue de la mairie 28240 Fontaine-Simon ou au Tél ; 02 37 81 83 02 ou [fontaine-simon@wanadoo.fr](http://www.mairie-fontaine-simon.fr) <http://www.mairie-fontaine-simon.fr>

■ LA LOUPE

Où et comment construire demain ?

Aymeric Legeai a renseigné une vingtaine de personnes sur un stand Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui doit poser les bases de l'évolution du territoire pour les quinze années à venir

Aymeric Legeai, consultant du bureau d'études Aire publique / Citadia a fait étape, sur le marché de la Loupe. Pour l'occasion, il a renseigné une vingtaine de personnes sur un stand Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui doit poser les bases de l'évolution du territoire pour les quinze années à venir dans l'habitat, l'économie, les équipements, les agricultures, les mobilités, la protection de la nature et des paysages...

40 000 euros

En effet, le Perche loupéen et le Perche thironnais ont chacun débuté en 2018 l'élaboration de leur PLUi. Son élaboration représente une dépense de 40 000 € d'investissement sur le budget général de la Communauté de communes des Terres de Perche. Suite à l'épidémie de la Covid-19 et aux différentes mesures de confinement prises par le Gouvernement, le calendrier de réalisation de la mission n'a pu être tenu. Il a été nécessaire, pour faire aboutir la mission, de prolonger les délais du marché.

Actuellement, les deux territoires entament la dernière étape de leur projet : la traduction



Aymeric Legeai, consultant du bureau d'études Aire publique / Citadia a fait étape, mardi dernier sur le marché de la Loupe.

tion réglementaire des orientations définies par leur Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

« Les gens viennent exprimer sur leurs projets de construction, ils

veulent savoir où sont les parcelles constructibles ou non constructibles. Je leur explique les documents, les quels leur paraissent obscurs, c'est de la vulgarisation pour une majorité » a expliqué le

consultant qui a ensuite fait étape l'après-midi à La Grange aux Dîmes à Thiron-Gardais. En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont définir ensemble la localisation du développe-

ment futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation

sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ?

Ce sera l'étape de la validation. Une fois le PLUi finalisé, le conseil communautaire devra « arrêter » le document pour commencer, d'ici fin 2021, la consultation pendant trois mois des personnes publiques associées : préfecture, région, chambre de commerces et de l'industrie, chambre d'agriculture, PNRP... Ensuite viendra le tour des habitants durant une enquête publique d'un mois qui leur permettra de rencontrer le commissaire enquêteur.

■ PRATIQUE

Un dossier et un registre de concertation destiné à recueillir les remarques écrites des habitants, sont par ailleurs disponibles dans chaque mairie, sur toute la durée des procédures. Chacun peut également adresser ses observations par courrier au Président de la Communauté de Communes Terres de Perche ou par voie électronique sur le site internet terres-de-perche.concertationpublique.org. Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

La musique en fête

A La Loupe, de nombreux mini-concerts seront organisés par l'Ecole municipale pour la fête de la musique.

Les instruments de musique vont à nouveau se faire entendre !

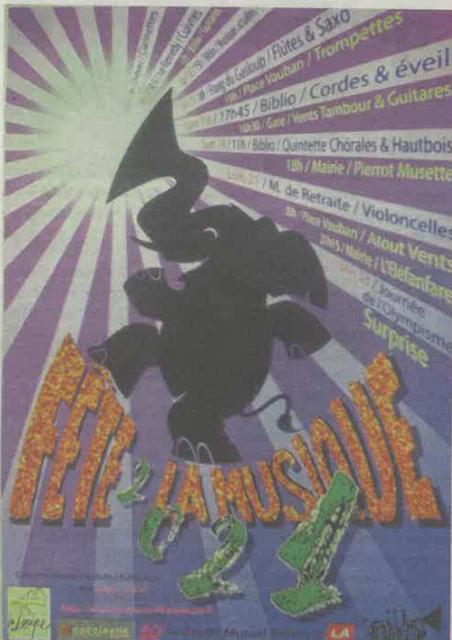
Concerts gratuits et en extérieur

En cette deuxième phase du déconfinement, la Fête de la Musique pourra bien avoir lieu cette année à La Loupe, où plusieurs rendez-vous sont proposés dans différents quartiers pour se retrouver pour la vie « d'après covid » et célébrer la musique...

L'équipe pédagogique et Gilles Allard, le directeur de l'École municipale de la musique sont heureux d'annoncer une série de mini-concerts durant toute la semaine jusqu'au final, le lundi 21 juin dans différents quartiers de la Ville. Des rendez-vous gratuits en extérieur (public assis - respect des distanciations).

200 musiciens

Une édition particulièrement complexe à organiser compte tenu de la Covid-19, « le but est de proposer quelque chose tous les jours et de diffuser notre musique auprès du plus grand nombre, y compris à la Maison de retraite et à la sortie du train » explique Gilles Allard. Les 200 musiciens de l'école



L'affiche de la Fête de musique réalisée par le graphiste Jean-Sébastien Vernerie. Pour l'édition 2021, l'agence locale du Crédit Mutuel et le magasin Coccinelle offrent une boisson aux participants à la fin du concert.

seront mobilisés pour cet événement qui renoue avec les traditionnelles festivités populaires des années passées.

Programme

Au programme : Jeudi à 18h, ambiance Flûtes & Saxophone à l'étang du Gasloup et 19h Trompes de chasse, Place Vauban. Vendredi à 17h45, classe d'Éveil musical (bibliothèque) et 18h30 Vents, Tambours & Guitares à la Gare. Samedi à 11h, quintette, chorale & haubois (bibliothèque) et 18h participation de Pierrot Musette parvis de la mairie. Lundi 21 juin, l'après-midi concert de violoncelle à l'EHPAD (centre hospitalier), à 20h, concert d'Atout Vents, Place Vauban et à 21h15 Ensemble Les Eléfanfars devant la mairie. Un programme pour tous les goûts ! D'autres surprises attendent les Loupéens mercredi 23 juin à l'occasion de la journée de l'Olympisme.

■ PRATIQUE

Le couvre-feu est fixé à 23 heures. Les participants devront porter le masque. Renseignement sur ecole-musicale.villedelaloupe.fr ou au 06.09.11.08.97.

La collecte des Restos

Une quinzaine de bénévoles de l'association locale des Restos du Cœur de La Loupe sous la direction de Ghislaine Bertrand étaient vendredi et samedi à la sortie des magasins Aldi, Carrefour Market et Intermarché de La Loupe pour recevoir les dons des généreux donateurs, dans le cadre de la collecte Nationale des Restos du Cœur repoussée en raison de la Covid-19. Les produits alimentaires et d'hygiène collectés seront distribués aux soit 66 familles défavorisées bénéficiaires de l'association pendant la campagne d'été.



Collecte des Restos du Cœur.

En termes de participation, la responsable de l'association est très satisfaite car les gens ont été généreux « avec 2,4 tonnes de produits collectés, on a collecté plus que l'an dernier et il y a deux ans ».

■ Contacts

Rédaction
Contacter le 02 37 53 49 49.
Email : laction-nogent@publihebidos.fr

■ A l'agenda

■ LA LOUPE

Collecte de déchets. La municipalité organise une matinée de collecte de déchets samedi 19 juin de 10h à 12h à La Loupe. Rendez-vous à la mairie à 9h45. Répartition des secteurs sur place. Gants et sacs fournis.

■ BELHOMERT

Concours de pêche. Dans le cadre de la Fête de la Pêche, l'APPMA de Manou les Hauts de l'Eure organise le dimanche 27 juin un concours de pêche réservé le matin aux enfants jusqu'à 16 ans au plan d'eau de Fontaine-Aubert (35 places - inscription sur place à partir de 8h30. Pêche dès 9h suivie d'une remise des lots à partir de 11h30). L'après-midi, ouverture d'une pêche gratuite pour toutes et tous. Plus de renseignement auprès de Nicole Bouvier au 06.26.53.23.24.

■ MONTLANDON

L'église honorée par les Rubans du Patrimoine

L'édifice a reçu le Prix Départemental décerné à la commune par le jury des « Rubans du patrimoine » pour la qualité de la restauration entreprise sur la toiture et la charpente de l'église du village.

Samedi, en fin de matinée, avait lieu la remise d'un Prix Départemental décerné à la commune par le jury des « Rubans du patrimoine » pour la qualité de la restauration entreprise sur la toiture et la charpente de l'église du village, un monument historique en péril du XIIe siècle ayant subi les affres du temps.

Il s'agit de la seule distinction décernée sur le département d'Eure-et-Loir. Elle vient saluer les travaux commencés le 11 février 2013 à l'église Saint-Jacques et qui se sont achevés en avril 2016 pour un montant de 494.279 €.

Résultat magnifique

« La mobilisation de la commune et de ses habitants a permis d'obtenir un résultat magnifique. Ce prix Départemental vient saluer les initiatives exemplaires des collectivités et le savoir-faire des entreprises du bâtiment, dont les artisans de l'entreprise Béquet qui demeurent de grands bâtisseurs » a apprécié Nicolas Brachet, le président départemental de la Fédération du Bâtiment qui a organisé ce 24e concours des Rubans



La remise du label marquant l'inauguration de la rénovation de l'église a eu lieu à l'occasion des journées du Patrimoine en présence de nombreuses personnalités.

du Patrimoine en partenariat avec l'Association des Maires de France (AMF), la Caisse d'Épargne et la Fondation du patrimoine. Après avoir retracé la genèse du projet, le maire Francis Fezard a rappelé « que ces travaux ont été rendus possible grâce au soutien

financier de l'Etat (83.522 €, du département (52.000 €), de la Région Centre (82.723 €), de la réserve parlementaire de la députée Laure de la Raudière (20 000 euros), également de la Fondation du Patrimoine et des prêts des banques partenaires

(200.000€) avec un autofinancement de 56.033 € pour la commune ». L'élu a aussi honoré le travail mené par la Fondation du Patrimoine et remercié les particuliers pour les dons de 27.256 € récoltés par l'association de l'église pour aider à financer ces travaux.

Première messe le 30 octobre

Quelques semaines après son affectation en Eure-et-Loir, Cédric Bouet le nouveau sous-préfet de Nogent-le-Rotrou qui participait à sa première inauguration sur la commune de Montlandon s'est félicité

de l'emploi de la subvention versée par l'Etat pour protéger ce patrimoine. « L'église est un symbole fort de l'histoire collective locale, des moments importants de la vie y sont célébrés... J'ai été saisi par la longue liste dressée par l'architecte des bâtiments de France qui a examiné l'édifice. Même si elle a pris beaucoup de temps, d'énergie et occasionné quelques tracasseries administratives, cette rénovation était nécessaire » a déclaré le représentant de l'Etat. Et cette restauration de l'église contribue à accroître son attractivité.

« Maintenant, il faut animer ce beau bâtiment » a souligné le conseiller Départemental Luc Lamirault. Fermée en 2007 suite à l'état inquiétant des bois du beffroi, l'église va enfin retrouver une vie religieuse grâce à une première messe célébrée le 30 octobre prochain. Le Père Omva Edou y célébrera aussi les premières communions de la paroisse en 2019. Dans les prochains mois, sera lancée la restauration des bancs du chœur de l'hôtel par la menuiserie Hermenault.

■ SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN

400 visiteurs au Château des Vaux

Un succès indéniable et inespéré pour les équipes des établissements Notre-Dame (Apprentis d'Auteuil) qui ouvraient au public, pour la première fois depuis 10 ans, le château des Vaux un samedi après-midi et en soirée, à l'occasion des journées du patrimoine 2018

Danses, calèche

Samedi, dès 15h 30, plus de 400 personnes sont venues visiter le château des Vaux, ses salons, la chapelle du marquis, la cour vitrée réalisée par les ateliers Eiffel et ses écuries, le temple d'Amour et les jardins, en écoutant les guides, habillés en costume d'époque, narrer l'histoire de ce beau lieu qui appartient aujourd'hui à la Fondation Apprentis d'Auteuil.

Le public a pu parcourir le parc en calèche, les enfants faire des tours de poney et tous ont pu en fin d'après-midi s'initier aux danses de la Renaissance et du XIXe avec la troupe de l'association CAPRIOL.

Feu d'artifice

Un public nombreux qui est resté en soirée pour manger des sandwiches avant d'assister à l'illumination des jardins, avec des centaines de bougies.



Belle réussite pour les Journées du Patrimoine au Château des Vaux.

Dès 20 h, à la nuit tombée, un diaporama commenté par le Marquis d'Aligre lui-même (avec la voix d'Olivier Pic, un des directeurs sur le site) a été projeté sur la façade du château, racontant l'histoire de la demeure qui a appartenu à ce 7ème marquis d'Aligre et qu'il a voulu transformer en un « petit

Versailles ».

Un joli feu d'artifice est venu clôturer cette journée ensoleillée et cette belle soirée vers 21 h 30 alors que le château des Vaux se parait de multiples couleurs sous les yeux d'au moins 250 personnes ravies.

Oliver Pic, directeur et pilote de ce projet, ne cachait pas sa

satisfaction : « Le public est vraiment venu en nombre et nous en sommes ravis. Merci aux jeunes et aux salariés qui sont venus l'accueillir. Le pari est gagné et nous pensons déjà à renouveler cette ouverture le samedi pour les journées du patrimoine 2019 »

■ BELHOMERT-GUÉHOVILLE

Gymnastique volontaire : c'est reparti

La section de gymnastique volontaire de l'Union sportive de Belhomert a repris mercredi soir, à la salle des fêtes. Un groupe d'une vingtaine de personnes, dont un homme et quelques nouvelles suivent les cours du mercredi de 20h30 à 21h30 avec Margaux Charreau, la monitrice diplômée GV qui remplace la coach Brigitte Moccogni partie après trente-six ans de bons et loyaux services. Le club Belhomertois envisage

d'ouvrir un créneau supplémentaire le lundi soir de 18 à 19 heures pour pratiquer diverses disciplines de gymnastique : cardio, renforcement musculaire, danse LIA, step, etc. Le matériel est fourni et les deux premiers cours sont gratuits. La saison écoulée, la section regroupait 22 adhérents, dont une majorité de femmes. Les inscriptions sont prises au Tél. : 02.37.37.01.57 auprès de Dominique Marais la présidente.

■ LA LOUPE

Devenez acteur de votre territoire !

La Communauté de communes des Terres de Perche lance un questionnaire en ligne ouvert à tous les habitants du territoire. Habitat, équipements, services, transport... sont autant de thèmes qui font partie des préoccupations des habitants aujourd'hui mais aussi pour demain.

Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ? La construction des deux Plans

Locaux d'Urbanisme intercommunaux qui encadreront le développement et l'aménagement de chaque commune de la communauté de communes Terres de Perche pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage de notre territoire. Pour répondre au questionnaire, rendez-vous sur : <http://www.terresdeperche.fr/plu1.html?lg=fr>

LA LOUPE

Les Géants au ciné-club



L'affiche du film Les Géants de Bouli Lanners.

Le Ciné-Club fait renaître le cinéma Le Normandy de La Loupe, en s'installant pour six dates au cours de l'année 2023. Les amateurs ont rendez-vous vendredi 26 mai à 19 heures à la salle des fêtes de La Loupe 1, Place Vauban pour découvrir ou revoir le film Les géants de Bouli Lanners en version française (1h25).

Ce film belge sorti en 2011 sous forme de road-movie adolescent, a été présenté à la quinzaine des réalisateurs lors du Festival de Cannes en mai 2011 et il a été l'un des films les plus en vue de l'année cinématographique belge en 2012. Notamment en obtenant cinq Prix sur douze nominations aux Magritte du cinéma (l'équivalent de nos César en Belgique), dont un Magritte du meilleur

réalisateur décerné à Bouli Lanners, un Magritte de meilleure actrice dans un second rôle remis à l'actrice Gwen Berrou pour son rôle dans cette comédie dramatique.

C'est l'été, Zak et Seth se retrouvent seuls et sans argent dans leur maison de campagne. Les deux frères s'attendent encore une fois à passer des vacances de merde. Mais cette année-là, ils rencontrent Danny, un autre ado du coin. Ensemble, à un âge où tout est possible, ils vont commencer la grande et périlleuse aventure de leur vie...

La séance sera suivie d'un débat et d'un buffet partagé.

■ Vente des cartes d'adhésion au ciné-club uniquement sur place, avant la séance : 3 entrées 10€, 6 entrées 20€.

CHAMPROND-EN-GÂTINE

Une rando-patrimoine à la découverte du village



Une partie du groupe des randonneurs devant le lavoir de Beaufrepaire à Champrond-en-Gâtine

Dimanche au départ de Beaufrepaire, douze personnes arrivant pour la plupart du village ont participé à la première rando-patrimoine organisée par le comité de sauvegarde du patrimoine de Champrond-en-Gâtine présidée par Maurice Morin en partenariat avec l'association Perchemin présidée par Jean-Pierre Brihaye.

Pour l'occasion, les participants ont suivi une boucle de 5 à 7 kilomètres qui parcourt des trésors historiques insoupçonnés du village passant par un lavoir du 19^e siècle, puis un calvaire avec sa croix de chemin de la même époque.

Les randonneurs ont pu observer une soue à cochon au petit Beauvais ainsi qu'un

ancien four à pain. Le groupe a continué sa balade vers la commune du Thieulin pour découvrir un petit lavoir au détour d'un chemin. Située derrière la sablière à côté d'une ferme abandonnée, les ruines de l'abbaye du Loir qui était autrefois rattachée à l'abbaye de Thiron-Gardais faisait également partie du plan de visites.

L'association de sauvegarde du patrimoine sera sur le vide-greniers des Corvées-les-Yys, dimanche 28 mai, toute la journée pour vendre des livres et ainsi collecter des fonds en vue des prochaines actions de restaurations et activités.

■ Contact au 06.83.43.24.29.

LA LOUPE

Focus sur les principales évolutions du PLUI

Mardi à la salle des fêtes, une cinquantaine de personnes a assisté à la présentation de la traduction réglementaire du PLUI engagé par la Cdc des Terres de Perche.

Une démarche qui mobilise élus, habitants et techniciens depuis 2018 pour imaginer le territoire de demain. Il s'agit d'un « document cadre » qui traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035.

Lancé initialement sur deux PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) entre le Perche Loupéen et le Perche Thironnais, ce projet territorial va finalement passer à un seul PLUI pour l'ensemble des communes, y compris Frazé.

L'étape finale

L'objectif du PLUI est de mieux répondre aux besoins de services, commerce, transports, logements et d'équipements des 15 000 habitants répartis sur l'ensemble des 22 communes des Terres de Perche sur un horizon de 10 à 15 ans.

Il répond ainsi aux questions que peuvent se poser ces habitants pour tout ce qui concerne « où et comment construire ? Dans quelles conditions ? Quels sont les sites protégés ? ».

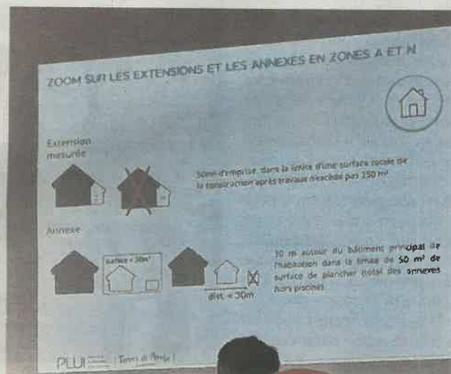
Après les précédentes phases de diagnostic du territoire, puis le projet d'aménagement et de développement durables qui répond à une perspective territoriale et qui décline le développement futur du territoire de façon

cohérente et raisonnée en préservant l'identité du territoire, ce document réalisé par le cabinet Citadia Urbanisme, est aujourd'hui entré dans son étape finale de traduction réglementaire (plan de zonage et nomenclature).

Pastillage en zone rurale

Pour éviter l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la consommation d'espaces, la constructibilité sera réduite en campagne et limitée au besoin réel du territoire... Toutefois le PLUI prévoit quelques souplesses afin d'autoriser d'avantage de « pastillage en milieu rural de façon à agir sur l'économie », notamment pour des extensions, constructions nouvelles et annexes liées aux activités du tourisme et de l'artisanat.

De la même façon, « on ne peut pas empêcher les changements de destination de bâtiments agricoles et les évolutions pour les bâtiments existants à vocation touristique. Pour les cas particuliers, les maires auront encore leur mot à dire pour des modifications à la marge, ce sont des petits réajustements qui seront à apporter en fonction des évolutions » note Éric Legros vice-président de



Une cinquantaine d'habitants a assisté à la présentation du PLUI du territoire ayant pour but de fixer le cap de l'urbanisme pour les dix ans à quinze ans à venir.

la Cdc des Terres de Perche chargé du PLUI.

Veiller à la gestion des eaux

Le Parc naturel régional du Perche s'occupe pour sa part de la protection des zones agricoles et naturelles (trame verte et bleue) afin par exemple de (re) constituer un réseau écologique, veiller à la gestion des eaux « dans une période où l'on craint de manquer d'eau, c'est un garde-fou pour ne pas faire n'importe quoi. De même, toute haie sera identifiée et protégée » souligne l'élu.

Construit sur plusieurs années, le PLUI est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Après la phase de validation, les habitants qui ont un avis à déposer auprès du commissaire enquêteur devront le faire impérativement par écrit pendant l'enquête publique en octobre-novembre. Après cette étape-clé, le Conseil communautaire approuvera le projet en vue d'une application du PLUI début 2024.

■ Plus d'infos sur www.terresperche.fr

BELHOMERT-GUÉHOUILLE

Une brocante avant la fête de la Saint-Jean

Les chineurs sont venus nombreux sur le vide-greniers organisé par l'équipe du comité des fêtes présidé par Hubert Debray, ce jeudi de l'Ascension à Belhomert.

« Nous avons une centaine d'exposants et le beau temps avec nous » a expliqué Aurélie Hieblot, la trésorière de l'association.

Pour l'occasion, un vendeur de glaces et de barbe à papa venu de Vendôme ainsi que la recyclerie Percheronne avaient pris un stand.

Des châteaux gonflables et des jeux de pêche à la ligne étaient proposés aux enfants, en marge de l'exposition des collectionneurs à la bibliothèque. Le comité des fêtes assurait la restauration sur place.

L'association donne rendez-vous pour les festivités de la Saint-Jean, cette année organisées sur deux jours avec le samedi 24 juin, le concours de pétanque à 14 heures et à partir de 19h30 le repas-concert



Les chineurs nombreux sur les stands.

(entrée poulet braisé et frite, fromage et dessert à 15 euros) animé le soir par le groupe Tue Loup (Musette moderne) suivi de la farandole, du feu de la Saint-Jean à la tombée de la

nuit et du bal.

Dimanche 25 juin, messe à 11h, vin d'honneur à 12h, suivi de la démonstration de danse country à 12h30 et 14h30, avec la fête foraine sur les deux

jours.

■ Possibilité de réserver avant le 16 juin par mail : cdfbelhomert@gmail.com ou par tél. 06.40.94.65.53

■ LA LOUPE

Perche loupéen et thironnais : le futur, parlons-en !

A l'occasion des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) en cours d'élaboration, on vous propose de donner vos avis et propose vos idées.

Les deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) sont en cours d'élaboration, l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais. L'objectif des PLUi est de poser les bases de l'évolution du territoire pour les quinze années à venir en ce qui concerne les différents aspects de votre quotidien.

Marché loupéen et Festival d'automne

Ces documents traiteront de nombreuses thématiques : habitat, mobilités, activités, protection de la nature et des paysages, etc. La Communauté de Communes Terres de Perche invite les habitants à poser leurs questions.

Où vais-je pouvoir

construire, et comment ? Quels seront les espaces naturels et agricoles préservés ? Où vont pouvoir s'installer les commerces, services et activités économiques ? Quels seront les modes de déplacements demain sur l'agglomération ?

Pour évoquer l'ensemble de ces questions avec les élus et techniciens de votre territoire, un Stand PLUi fera étape sur deux marchés en octobre : d'abord mardi 9 octobre sur le marché de La Loupe de 9h à 12h et le dimanche 21 octobre de 9h à 12h au Festival d'automne à la Grange aux Dîmes à Thiron Gardais.

Vous exprimer...

Parallèlement à ces rencontres, la communauté de

communes Terres de Perche vous invite à réfléchir et débattre sur l'urbanisme durable au cours d'une soirée ciné-débat le 15 octobre prochain à 20 heures à la salle des fêtes de La Loupe. « La soirée sera structurée autour de la diffusion de vidéos sur des exemples de projets et de démarches innovantes et durables, ponctuées d'un dialogue libre et ouvert entre l'ensemble des participants » explique Sandrine Lecomte, chargée de Mission Animation/Communication/MSAP.

Un questionnaire en ligne est également disponible (jusqu'à la fin du mois de novembre) sur les sites internet de la Communauté de communes et des communes

des Terres de Perche. Cela permettra de recueillir votre connaissance du territoire sur de grandes thématiques qui vous concernent au quotidien telles que l'habitat, l'économie, les déplacements ou le cadre de vie, etc.

■ PRATIQUE

Chacun peut également adresser ses observations par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Perche, place de l'Hôtel de Ville, 28 240 La Loupe ou par voie électronique : cdc@terresdeperche.fr Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr



Des reportages et échanges sont programmés sur l'avenir de la Communauté de Communes Terres de Perche.

Semaine de la transition énergétique



La visite-découverte de la chaufferie-bois du château des Vaux est prévue le 4 octobre à 16h à Saint-Maurice Saint-Germain.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, Le Pôle Territorial du Perche et ses partenaires organisent une semaine d'animations sur le thème de la transition énergétique et écologique du 1er au 6 octobre.

Rencontres et découvertes

Cette semaine intervient également à l'occasion de la signature de la convention de partenariat sur la transition énergétique entre le Pôle Territorial du Perche, ses trois Communautés de communes membres et ENERGIE 28. De nombreuses rencontres et découvertes à destination des habitants sont au programme autour de l'éco-construction, la rénovation énergétique, la production d'énergies renouvelables, la gestion des déchets.

A commencer par un « Petit Déjà Artisans » sur le thème des déchets du bâtiment le 3 octobre de 8h à 10h à l'espace So Work de Nogent-le-Rotrou, suivi à 18h par un café de l'éco-construction à l'auberge du Moulin à Vent à Manou. Des visites sont également au programme : découverte de

la chaufferie-bois du château des Vaux le 4 octobre à 16h à Saint-Maurice-Saint-Germain, de l'unité de méthanisation à la ferme le 1^{er} octobre à 15h à la Bazoche-Gouët et de la centrale photovoltaïque de Crucey-Villages le 5 octobre à partir de 14h45.

Spectacle

Un spectacle « Le mensonge des 3 petits cochons » est prévu le 2 octobre à 18h, salle des fêtes de La Loupe (gratuit, à partir de 8 ans). Ces animations sont sur inscription obligatoire. Les habitants pourront également découvrir des solutions pour la rénovation durable de leur logement sur les stands d'information « Rénovation énergétique et éco-gestes dans l'habitat » sur les marchés de la Loupe (le 2 octobre), Senonches (le 5 octobre) et Nogent-le-Rotrou toute la matinée du 6 octobre.

■ PRATIQUE

Sur inscription obligatoire auprès du Pôle Territorial du Perche par mail : energie@perche28.org ou par Tél. : 02.37.29.09.29

L'Amap ouvre ses portes

Samedi 29 septembre, venez découvrir le site de maraîchage des Jardins loupéens lors de ses portes ouvertes.

Créée en octobre 2016 à La Loupe, l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) « Culture et Saveurs du Perche » regroupant cinquante familles adhérentes propose toutes les semaines des distributions de légumes de saison et produits bio dans les serres du château de La Loupe à ceux qui souhaitent manger sain tout en soutenant une dizaine de producteurs locaux.

L'AMAP organise une journée Portes ouvertes ce samedi 29 septembre de 15h à 17h sur le site de maraîchage des Jardins loupéens situé au 3 bis rue des Grands Prés. Au programme : visite commentée de l'exploitation, présentation du mode de culture biologique et des légumes de saison. Anthony Lasfont accueillera Amapiens et visiteurs sur son exploitation ouverte depuis dix ans à La Loupe sur plus de trois hectares.

Semaine de la Parentalité

La visite est ouverte au public sur inscription et l'entrée est libre. Nathalie Tran, la présidente de l'Amap CSP explique « ce rendez-vous répond à notre projet Amap de transparence sur les pratiques de culture, de partage des savoirs et de sensibilisation au métier. Cet échange convivial nous permettra aussi d'appréhender les préoccupations du producteur et de renforcer notre lien de solidarité à son égard ».



Emilie Jauneau, productrice de viande bovine aux Etilleux et Nathalie Tran, présidente de l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne « Culture et Saveurs du Perche » ont participé au forum des associations de La Loupe début septembre.

À noter un autre rendez-vous « Portes ouvertes aux Jardins Loupéens » est proposé par l'Amap CSP le mercredi 21 novembre de 10h à 12h durant la semaine de la parentalité sur le thème « Coéducation et nutrition » organisée du 19 au 26 novembre par l'association Les Contrats Bleus (réseau parentalité de la Cdc Terres de Perche).

Dans ce cadre, une intervention de l'apiculteur Gérard Provost, producteur de l'Amap CSP est au programme le mardi 20 novembre vers 15h30 à l'école les écurieuls, un Disco soupe est également prévu vendredi 23 novembre à 17h30 devant le Château de La Loupe et une animation « À la découverte des légumes de saison » sera présentée par Baptiste

Detallante, animateur en agro-écologie le samedi 24 novembre entre 10h et 12h au château.

Par ailleurs, le projet d'aménagement d'un cabanon à vocation pédagogique sur le site de maraîchage des Jardins Loupéens est repoussé.

■ PRATIQUE

Renseignements au tel : 06.67.32.52.63.

■ THIRON-GARDAIS

Comprendre les trames naturelles

Identifier et préserver les milieux naturels, notamment les connexions entre ces milieux, tel est l'objectif de la Trame Verte Bleue. Cette mesure du Grenelle de l'environnement se décline dans le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) mené actuellement par les Communautés de communes du Perche, des Forêts du Perche et des Terres de Perche.

Couloirs migratoires

Le Parc naturel régional accompagne les CDC de son territoire dans cette démarche et propose trois soirées pour découvrir et comprendre les trames naturelles le 2 juillet à Thiron-Gardais et le 5 juillet à Brunelles.

« Les couloirs migratoires sont indispensables à la survie des espèces. Au cours de sa vie, un animal peut avoir besoin de se déplacer d'un milieu à un autre, comme les amphibiens qui au printemps quittent les sous-bois pour se reproduire dans les mares et étangs. La Trame Verte et Bleue identifie ces



Identifier et préserver les milieux naturels, notamment les connexions entre ces milieux, tel est l'objectif de la Trame Verte Bleue.

corridors écologiques et donne une véritable cohérence à la préservation de la biodiversité », explique Jérémie Guy, technicien au Parc.

Groupes de travail

C'est ce souci de cohérence qu'il présentera, ainsi que la démarche participative retenue pour la construction de la

Trame Verte et Bleue. « Nous réunissons des groupes de travail composés d'acteurs locaux, agriculteurs, chasseurs, randonneurs... qui connaissent bien le territoire », ajoute l'animateur qui va accompagner les CDC dans l'intégration des données environnementales dans leur futur Plan local d'urbanisme

intercommunal.

■ PRATIQUE

Découvrir et comprendre les trames naturelles, le 2 juillet à 20h à la salle des fêtes de Thiron-Gardais et le 5 juillet à 20h à la salle des fêtes de Brunelles. Entrée libre et gratuite. Plus d'infos au 02 33 85 36 36.

■ À votre service

Rédaction du journal

Contactez le 02 37 53 49 49.
Email : l'action-nogent@publiebdos.fr

■ A l'agenda

■ THIRON-GARDAIS

Permanence du maire. Du lundi au vendredi : 9 h - 10 h, samedi sur rendez-vous : 10 h - 12 h. Téléphone : 02 37 49 42 50, fax : 02 37 49 53 67. Horaires mairie. Lundi : de 15 heures à 18 heures. Mardi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Mercredi : de 9 h à 12 h. Jeudi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Vendredi : de 15 h à 18 h. Samedi : de 10 h à 12 h.

Maison de service au public. Grange aux Dîmes - 18 rue de l'abbaye, 28480 THIRON GARDAIS. Tél : 02 37 49 49 48 mail : msapperchethironnais@terresdeperche.fr Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Office de tourisme du Perche loupéen et thironnais. 18 rue de l'abbaye, 28480 THIRON GARDAIS. Tél : 02 37 49 49 56 mail : ot.terresdeperche@gmail.com Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Initiation à la danse. Location de divers costumes, contact 02 37 44 49 27. cours de danse à la salle des fêtes le mercredi. De 15 h 30 à 16 h 30 : petits, de 16 h 30 à 17 h 30 : moyens, de 17 h 30 à 19 : ados, de 19 h 30 à 21 h : adultes. Renseignements au 06 82 27 02 82.

Trésorerie. Permanence le 1er lundi de chaque mois de 9 heures à 12 heures. Sinon trésorerie de Nogent-le-Rotrou : 02 37 53 56 80.

Médaille de la famille. Vous avez élevé au moins quatre enfants ? Votre aîné est âgé de plus de 16 ans ? Déposer une demande de médaille J'Éco-Renov. Permanence tous les 4ème mardi de chaque mois, l'après midi. A Thiron Gardais à la Grange aux Dîmes. Organisée par les PETR, les permanences visent les personnes qui veulent rénover leur habitation. Conseils gratuits et accompagnement personnalisé. Contact : 02 37 49 49 49.

Médiathèque. Mardi : 16 h 30 - 17 h 30, mercredi : 10 h - 13 h, vendredi : 16 h 30 - 18 h 30, samedi : 10 h - 13 h. Téléphone : 02 37 49 03 11. Lecture gratuite à Thiron-Gardais, telle est la devise ! De nombreux ouvrages sont proposés tant pour les adultes que pour la jeunesse : littérature, classique, policier, magazines... ainsi que des CD - DVD et jeux vidéos

Visite du Domaine de l'Abbaye. A Thiron-Gardais. Venez découvrir en famille les jardins de l'Abbaye de façon ludique. Guidés par des panneaux d'interprétation, petits et grands parcourent les quatre hectares de jardins. Un profusion de senteurs et de couleurs pour une balade perchonne au sein du décor prestigieux de l'Abbaye de Thiron-Gardais. Ouvert tous les jours : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, les samedis et dimanches de 15h00 à 18h30. Tarifs : 3€ l'entrée. Gratuit pour -de 18 ans et les habitants de la Communauté de Communes Terres de Perche. (sur présentation d'un justificatif).

Brocante professionnelle. Samedi 23 juin à partir de 16h00. Organisée par le Comité des fêtes.

Exposition. Exposition « Il était une fois les poupées » à la médiathèque jusqu'au 15 juillet.

Vide-grenier. Samedi 14 juillet organisé par le comité des fêtes place du marché, rues du commerce, de l'Abbaye et jardins de l'Abbaye. 2 euros le mètre linéaire.

■ CHASSANT

Concours de pétanque. En doublettes dimanche 1^{er} juillet : Challenge F. Michelet. Jet du but à 14h15 au stade. 10 euros la doublette. Organisé par le comuré des fêtes.

Kermesse. Ecole de Chassant. Dimanche 1er juillet, à partir de 14h00.

■ COMBRES

Horaires mairie. Changement des horaires d'ouverture de la mairie de Combres au public : le Mardi de 17 h à 19 h / le vendredi de 16 h à 18 h. Inscription obligatoire au 06 46 02 71 14 ou 02 37 49 42 50.

■ FRÉTIGNY

Visites commentées de l'église. A partir du 1er juillet, tous les dimanches. Entre 15h00 et 17h00. Organisées par les Amis de l'Église.

■ MAROLLES-LES-BUIS

Maquis de Plainville. Ouverture du maquis de 15h à 18h. Le 15 juillet ouverture du maquis de 14h à 18h. Septembre journée du patrimoine de 14h à 18h.

■ SAINT-DENIS D'AUTHOU

Pétanque. Les samedis jusqu'en octobre tous les 15 jours à 14 h 30. Organisée par La Boule d'Authou.

300 footballeurs au challenge Jean Filoche

C'est une journée réservée à la jeunesse que proposait, samedi, l'AST (Association sportive thironnaise) au travers du challenge Jean Filoche, du nom de l'ancien président aujourd'hui disparu. « Il s'agit d'un tournoi amical de football destiné aux enfants de 7 ans à 14 ans. » a indiqué Françoise Le Denmat, la secrétaire qui avait lancé une invitation aux clubs de la région.

« Les clubs de Nogent-le-Rotrou, FCPE Rémalard, Brou, Illiers-Combray, Fontaine-la-Guyon et Authon-du-Perche sont présents aujourd'hui. Cinquante-deux joueurs de Thiron-Gardais participent, soit au total trois cents enfants. », a-t-elle détaillé tandis que sur le stade, divisé en deux terrains, les équipes



A Thiron-Gardais, samedi, le challenge Jean Filoche a regroupé 300 enfants

se rencontraient au cours de petits matches de dix minutes chacun. « À l'issue des rencontres, des trophées mis

en jeu l'an passé et pour trois ans, seront confiés aux équipes gagnantes des trois catégories. Grâce à une ving-

taine de généreux sponsors, chaque équipe repartira avec une coupe et chaque joueur avec une médaille. »

■ FRÉTIGNY

Un flop pour la brocante

Petite brocante dimanche au grand étonnement de Frétigny Perche Animations (FPA), qui en a repris en charge l'organisation à la suite de l'Alliance.

L'association, chaque année, comptabilisait en effet une participation satisfaisante des exposants. Le public était toute fois au rendez-vous sous le soleil, et la Bonne Humeur, commerce multiservices du centre bourg en assurait le barbecue et la restauration sur place.

« Le feu d'artifice d'hier soir était toutefois très réussi mais le dîner champêtre a



Les exposants étaient peu nombreux dimanche à la brocante de Frétigny Perche Animations.

dû être annulé. » a informé un membre de l'équipe organisa-

trice. « Notre prochaine animation aura lieu le 20 juillet

avec une soirée cinéma de plein air. »

la Loupe info

Votre journal
municipal
d'information

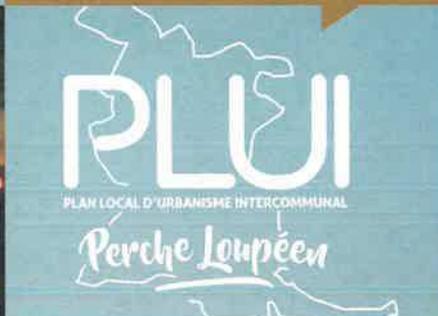
Février
2019



La magie du marché de Noël p. 10

Plan local d'urbanisme intercommunal p. 16

Commémoration du 11 novembre p. 22



www.ville-la-loupe.com

LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN

FÉVRIER
2019

1

Au Printemps 2018, La Communauté de Communes Terres de Perche a engagé simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais.



LE PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui va définir les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire pour les 15 prochaines années.

A partir de 2020, le PLUi définira et règlera l'occupation des sols sur les 13 communes qui composent le Perche Loupéen et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.

Où
vais-je pouvoir
construire ?

Quels seront
les espaces naturels
et zones agricoles
préservés ?

Où vont pouvoir
s'installer les services
et activités
économiques ?

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le PLUi du Perche Loupéen est à présent bien engagée. Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui porte ce projet et les 13 communes qu'il concerne, finalisent la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.

Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a per-

mis d'établir un « état des lieux » et de définir les défis à relever pour l'avenir du territoire.

Ces travaux alimenteront la seconde étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Elle visera à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035.

LE DIAGNOSTIC

ETUDIER LES EVOLUTIONS
RECENTES POUR REPENDRE
AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire sous tous les angles : habitat, économie, équipement, mobilité, environnement... Il fait émerger les constats et les défis auxquels le PLUi devra répondre pour l'avenir.



UNE ATTRACTIVITÉ À RETROUVER

- Un territoire organisé autour de la commune de La Loupe qui joue son rôle de pôle structurant
- Une dynamique démographique positive depuis plusieurs décennies mais qui s'essouffle, avec une stagnation depuis 2013
- Une baisse de l'attractivité du territoire, avec entre 1999 et 2010, 46 nouveaux habitants par an en moyenne, contre 29 entre 2010 et 2015 (naissances exclues)
- Un vieillissement de la population, en particulier à La Loupe et dans ses environs

- 15
habitants
entre 2013
et 2015



UN TERRITOIRE PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE

- + 24 hectares d'extension urbaine entre 2002 et 2016, soit l'équivalent de 35 terrains de football
- Une activité de construction neuve peu élevée mais qui repart à la hausse sur la période récente (depuis 2013)
- 1/3 des nouveaux logements construits entre 2007 et 2016 est situé sur La Loupe
- Une augmentation de la part de logements vacants, avec 9% de logements vacants en 2015 contre 5% en 1999
- Une diminution de la part des résidences secondaires, qui reste cependant relativement élevée, avec 12% de résidences secondaires en 2015 contre 14% en 1999

86 %
de logements
individuels

72 %
de logements
de 4 pièces
et plus





UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS TOURNÉE VERS LE SECTEUR TERTIAIRE

- **Une proximité avec 3 pôles structurants :** Nogent-le-Rotrou, Chartres et Châteaudun
- **Un territoire desservi par des axes structurants :** les Départementales D928 et D923 rattachant le territoire à Chartres et Nogent-le-Rotrou, et la ligne de chemin de fer reliant La Loupe à Paris et au Mans
- **Une légère hausse de l'emploi depuis 15 ans**
- **Une concentration de l'emploi sur La Loupe,** en effet la commune présente plus d'emplois que d'actifs occupés et polarise ainsi des flux entrants dans les mobilités domicile/travail.
- Toutefois, à l'échelle du territoire on dénombre un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs, témoignant d'une **dépendance du territoire aux pôles périphériques** (Senonches, Nogent le Rotrou ...)
- **Un tissu économique caractérisé par la présence de nombreuses petites entreprises**
- **Une baisse du nombre d'exploitations agricoles** avec 190 exploitations en 2000 contre 139 en 2010. Cette tendance est liée à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations.
- **Un rôle clef de l'agriculture,** à la fois **moteur économique et gestionnaire des paysages**
- Contrairement à la dynamique observée à l'échelle nationale, **le territoire ne perd pas de surface agricole utile**
- **La Loupe concentre de nombreux commerces,** tandis que 6 communes n'en possèdent aucun

69% des
emplois issus du
secteur tertiaire
à l'échelle de
Terres de Perche



UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE REMARQUABLE

- **Une diversité de paysages** (7 unités paysagères différentes identifiées) avec notamment le plateau de La Loupe, la cuesta et la vallée de l'Eure
- **Un patrimoine bâti d'une grande richesse,** avec notamment des façades en pierre et sable typiques de l'identité locale
- **Des bourgs aux formes historiques à préserver**
- **Des espaces d'agrément et de nature en ville** qui participent au bien vivre du territoire
- **Un potentiel touristique patrimonial** à structurer et développer



UN PROJET COMMUN POUR DEMAIN

Construit sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi, tout au long du projet, des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire du Perche Loupéen.

QUELLES ETAPES ?

Le diagnostic du territoire



« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements; il comprend un état initial de l'environnement qui fait le point sur la situation actuelle au regard des déchets, de la ressource en eau, des paysages, du climat, des risques naturels ...

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.

La traduction réglementaire



Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

La validation



Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois.

L'approbation



Après le temps de l'enquête, le conseil communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux permis de construire.

2018

2020

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

S'INFORMER



Des articles dans les bulletins communaux



Une page web dédiée au PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes



Une lettre d'information à chaque étape



Des réunions publiques organisées à chaque étape



Un registre d'expression libre mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des forums participatifs pour contribuer au projet



Des animations sur les marchés organisées à chaque étape

S'EXPRIMER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

CONTACT

Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
Tél : 02 37 81 29 59
Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

LA TRAME VERTE ET BLEUE EN QUESTIONS

Dépliez une carte du Perche : les taches des forêts, des bosquets reliés par des haies bocagères, et l'important réseau de ruisseaux et rivières vous sautent immédiatement aux yeux ! Du vert et du bleu, qui forment à l'échelle d'un territoire une trame écologique constituée de réservoirs de biodiversité et de corridors permettant aux espèces de se déplacer : voilà en quoi consiste la Trame Verte et Bleue (TVB) que le Parc naturel régional du Perche identifie actuellement pour le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de votre territoire. Une démarche obligatoire que le Parc réalise pour les communautés de communes.

— Comment cartographie-t-on la Trame Verte et Bleue ?

Le Parc a choisi une démarche participative, associant dans chaque commune l'ensemble des acteurs du territoire avec les élus et le bureau d'études en charge du PLUi. Après quatre réunions de présentation des objectifs, une par PLUi, qui se sont tenues l'été dernier, des groupes de travail ont été constitués. A charge pour chacun d'identifier les zones humides, les mares, les haies présentes sur le territoire. Ces éléments sont intégrés dans une cartographie comprenant les forêts, les coteaux calcaires et tous les milieux d'intérêt écologique.

— La Trame Verte et Bleue, à quoi ça sert ?

Cette cartographie établie, la Trame Verte et Bleue permet d'établir avec précision le PLUi, document de planification de l'aménagement du territoire de la communauté de communes, de préservation des paysages, de l'environnement et de la qualité de vie qui rendent un territoire attractif. Ce diagnostic permet non seulement de concilier développement et préservation, mais aussi de proposer des aménagements voire des restaurations d'éléments paysagers et naturels. Cette photographie à un instant « T » pourra enfin être comparée dans l'avenir à de nouveaux états des lieux pour alerter sur une éventuelle érosion de la biodiversité et agir avec efficacité.

— Quelles actions concrètes pour l'environnement ?

Outre l'aspect de préservation des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, la cartographie de la TVB dans le Perche eurélien s'accompagne d'un programme de restauration de ces éléments. Le Parc propose par exemple d'accompagner les habitants dans la plantation de haies bocagères et la restauration de mares identifiées comme pertinentes dans cette TVB. Outre des conseils techniques, des financements complémentaires peuvent être octroyés. Par ailleurs, le Parc fait se rencontrer les différents acteurs locaux que sont les forestiers, les communes, les Cdc, le département, les associations, afin de mieux mettre en valeur les sites naturels locaux (étang de la Benette, forêt de Mousseuse, tourbière des Froux...) et d'en faire des outils de sensibilisation du grand public.

— Quelle cohérence à grande échelle ?

La cartographie de la Trame Verte et Bleue permet une intégration des enjeux de biodiversité, de protection de la ressource en eau, de préservation des paysages, etc. à l'échelle communale et intercommunale, mais aussi à l'échelle supérieure. Ainsi est-elle reprise dans le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui regroupe l'ensemble des CDC du Perche eurélien, de même que dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) porté conjointement par l'Etat et la région Centre - Val de Loire. Enfin, un document-cadre définit les grandes lignes directrices de la Trame Verte et Bleue pour une cohérence à l'échelle nationale et au-delà : nombre d'espèces d'oiseaux, notamment, ne faisant en effet que transiter par notre territoire dans leur migration de plusieurs milliers de kilomètres !



la Loupe

le magazine

Un nouvel élan

Après une année 2020 très perturbée, cap sur les 6 années du nouveau mandat

Civisme

« Respectons notre Ville »
C'est l'affaire de tous

Février 2021

www.ville-la-loupe.com



PLUI
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Perche Loupéen
Perche Thironnais

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



Construction
d'un logement



Installation ou développement
d'une entreprise (création de
nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une
construction (ex : une ancienne
grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne
est accessible via l'adresse
www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est
mis à disposition du public
au siège de la Communauté
de Communes



Des courriers peuvent être
adressés au Président de la
Communauté de Communes
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.

la Loupe info

Votre journal
municipal
d'information

Octobre
2018

LE PLAN D'EAU DU GASLOUP BIENTÔT RÉAMÉNAGÉ

Faire le maximum pour nos écoles ! p. 6

Centenaire 1914 - 1918 p. 21

Fête de la Pomme 2018 p. 26



www.ville-la-loupe.com

PLUI, MODE D'EMPLOI



La CdC Terres de Perche vient d'engager simultanément, sous l'égide de Luc LAMI-RAULT et Eric LEGROS, Vice-présidents Aménagement et Urbanisme, l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais. Jusqu'à leur

entrée en vigueur définitive en 2020, ces documents d'urbanisme stratégiques vont se construire avec vous. Commençons donc les présentations par le début : un PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Une Démarche stratégique



Le PLUi traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire qu'il couvre pour 10 à 15 années. Un maître mot : la cohérence. Il s'agit de concilier les enjeux de construction de logements et d'équipements, de développement des services et des entreprises, de protection du patrimoine et de l'environnement ou

encore de mobilité. En ce sens, un PLUi représente un véritable projet de territoire.

Un projet solidaire

Un PLUi doit garantir la cohérence du développement à l'échelle de son territoire et vis-à-vis des politiques publiques locales. Il doit apporter des réponses concrètes aux besoins de l'ensemble de la population (logements, équipements...).

Un outil réglementaire

Le PLUi réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il sectorise les espaces en fonction de leur vocation à accueillir logements, équipements, activités, infrastructures. Il définit les espaces de développement et les espaces agricoles et naturels à préserver.

Je m'informe et je participe !

L'élaboration des PLUi offrira de nombreux moments d'échanges avec les habitants, invités à s'en approprier les enjeux et à devenir ainsi acteurs de l'avenir de leur territoire. Des rendez-vous réguliers (ciné-débat, réunions publiques...) et des dispositifs d'information dédiés (articles, lettres d'informations...) vous donneront l'opportunité de participer à la réflexion et de tout savoir sur l'avancement de ces démarches.

LE SPANC (SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF) CONTINUE SES VISITES

Le service piloté par les Vice-présidents, Martial LECOMTE et Jean Michel CERCEAU, achève les contrôles périodiques d'entretien et de fonctionnement des installations d'assainissement non collectif sur les communes de Belhomert-Guéhouville et d'Happonvilliers. Les contrôles sont en cours sur les communes de Montlondon, Marolles-les-Buis et Champrond-en-Gâtine. Une opération de mise en conformité des installations d'assainissement non-collectif va être lancée dans le courant de l'année

2018 sur le secteur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (analyse des offres en cours pour les études filières). Un marché travaux sera lancé en parallèle afin de retenir une ou plusieurs entreprises. Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur liste d'attente afin de bénéficier de subventions.

Renseignements : SAULNIER Mathieu (secteur Thironnais, 02 37 81 90 45) ou BANOWICZ Frédéric (secteur Loupéen, 02 37 81 90 41) spanc@terresdeperche.fr

EMBELLIE SUR LE MONDE ÉCONOMIQUE DE LA CDC



La zone commerciale de la Cerisaie à La Loupe s'enrichit d'un nouveau bâtiment destiné à l'accueil d'une clinique vétérinaire. Le dernier terrain disponible étant réservé pour un cabinet comptable, les élus

communautaires envisagent l'extension de cet espace commercial afin de pouvoir répondre aux futures demandes d'implantation. L'Hôtel d'entreprises des Grands Prés est également complet, cinq entreprises utilisent ces locaux.

La CdC, Bruno JERÔME et Victor PROVÔT Vice-présidents en charge du Développement économique du territoire sont en contact avec plusieurs chefs d'entreprises pour des implantations sur les zones d'activités de Thiron-Gardais et de Champrond-en-Gâtine.



En 2018, le dispositif Perche Ambition, subvention accordée par la CdC, a permis de soutenir plusieurs entreprises : Bathyloc (entreprise de maçonnerie) pour l'aménagement de ses nouveaux locaux, Bien dans ses dessous (lingerie) pour l'aménagement

de son commerce à La Loupe, DD Burge Réunion (restauration) pour l'aménagement d'un food-truck à Champrond-en-Gâtine et Les jardins du Perche (paysagiste) à Saint-Victor-de-Buthon pour l'acquisition d'un véhicule professionnel.

Aujourd'hui, les entreprises du territoire proposent des emplois dans différents secteurs. N'hésitez pas à contacter les Cyber Emploi/MSAP. **Informations :** La Loupe 02 37 81 38 93 / Thiron-Gardais 02 37 49 49 48.

DE NOUVEAUX HORAIRES POUR LA MSAP (MAISON DES SERVICES AU PUBLIC) À THIRON-GARDAIS EN SEPTEMBRE

À partir du mois de septembre, la MSAP et le Cyberemploi seront ouverts du mardi au jeudi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 17h30.

Les usagers pourront consulter librement les offres d'emploi sur les ordinateurs mis à disposition et pourront être orientés ou aidés par l'animatrice dans leurs différentes démarches administratives.

Renseignements : 02 37 49 49 48, msapperchethironnais@terresdeperche.fr

/// PROGRAMME DE TRAVAUX 2018

— Quartier de la Bruyère

L'aménagement du Petit étang du Casloup a pris forme en septembre et pour début octobre le reste des aménagements (City stade et terrain de bicross) seront réalisés et l'ensemble de la plaine engazonnée courant octobre. Le reste des travaux au cœur du quartier de la Bruyère sont terminés.

Nous invitons l'ensemble des habitants de la commune à venir profiter de ce nouvel espace de promenade et de détente.



— Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville

Les travaux ont débuté début mars et devaient se terminer fin juillet 2018. Lors des opérations de réceptions organisées en juillet un certain nombre de réserves ont été émises par la municipalité, notamment sur le béton bouchardé (zone trottoir). Il a été demandé aux entreprises qui réalisent le parvis devant la mairie de reprendre l'ensemble de la zone et certaines zones (fissurées).



Début octobre les arbres seront choisis en pépinière et implantés en novembre dans les espaces prévus à cet effet. Début septembre les passages piétons en asphalte ont été réalisés. Une intervention est encore à réaliser d'ici début octobre pour obtenir la finition souhaitée (grenaillage).

Précision importante : 2 emplacements d'arrêts minute ont mis en place afin de faciliter le stationnement courte durée. Ce stationnement minute est parallèle au trottoir et non perpendiculaire côté Caisse d'Épargne. Les véhicules qui seront garés perpendiculairement seront susceptibles d'être verbalisés.

— Assainissement :

construction d'un nouveau silo à boue

Un nouveau silo à boue sera construit sur le site de l'actuelle station d'épuration afin que les effluents soient stockés de manière optimale. Le marché de travaux va être notifié aux entreprises courant septembre et un démarrage du chantier devrait intervenir début 2019 (le temps d'obtenir le permis de construire).

— Secteur Gros Chêne / Rue du Chemin Vert

Une consultation des entreprises a été faite cet été. L'analyse des offres est en cours. Ces travaux (dont le programme a été indiqué dans le dernier bulletin municipal) devraient débuter **début novembre**.

Ils vont générer sur le secteur de la rue du Gros Chêne de fortes perturbations. En effet, dans la continuité des travaux de la place de l'Hôtel de Ville, l'équipe municipale a choisi de mettre les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales en séparatif. Cela va nécessiter la création d'une canalisation d'eau pluviale sur toute la longueur de la rue.

En parallèle, afin de mettre aux normes notre réseau, deux déversoirs d'orage vont être réhabilités. Du fait de leur position (au milieu de la rue du Chemin Vert et de la rue du Gros Chêne) nous serons amenés à interrompre la circulation pendant la durée de ces travaux.

— Actualité 2018 / travaux en régie

La réhabilitation de la bibliothèque municipale a débuté cette année. Une première pièce a été refaite intégralement, les autres vont suivre en 2019.



Les équipes municipales réalisent depuis cet été la réhabilitation de la chapelle Notre-Dame située dans l'église de La Loupe. Ces travaux, financés en partie par un don, s'étaleront jusqu'en novembre de cette année.

— Démarche zérophyto

La commune a signé une charte zéro phyto dans le cadre de laquelle elle s'engage à ne plus utiliser de produits phytosanitaires (glyphosate par exemple). De nouveaux équipements ont été récemment livrés (obtenus avec le concours financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, La Région Centre-Val de Loire et le SIPREPREL) afin d'apporter des solutions alternatives au désherbage chimique. La livraison du matériel



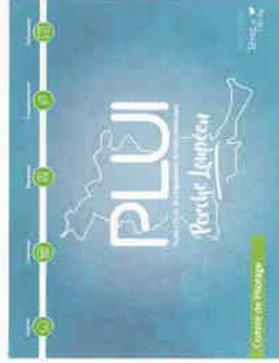
— Aménagement des nouveaux services techniques au sein de l'ancien Intermarché

Un architecte a été retenu afin de réaliser le dépôt d'un permis de construire et établir les plans, les notices de sécurité incendie et d'accessibilité handicapé. Les travaux seront réalisés en majeure partie par les équipes municipales mais également par des entreprises locales pour des volets plus techniques (électricité, étanchéité toiture...). Le **déménagement sera effectif en début d'année 2019**.

ayant pris du retard, nous n'avons pas pu cette année mettre en place d'une manière optimale le désherbage des espaces publics. La municipalité mettra tout en œuvre pour que d'ici cette fin d'année et les années suivantes la biodiversité et la propreté des espaces verts aillent de pair.

/// ÉLABORATION DU PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Dans le cadre de la phase diagnostic des PLUI, le bureau d'étude réalise un travail d'analyses dans tous les domaines (habitat, économie, équipements, agricoles, déplacements, environnement...). Ce travail nécessite notamment une consultation des citoyens des communes du territoire.



DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE : RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE !

Habitat, équipements, services, transport... autant de thèmes qui font partie de nos préoccupations d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ?

La construction des deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux qui encadreront le développement et l'aménagement de chaque commune de la communauté de communes Terres de Perche pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage de notre territoire.

Pour répondre au questionnaire,

rendez vous sur :

>>> <https://www.terresdeperche.fr> > Urbanisme > Les actualités des PLUI

LE CORVÉSIEN

JANVIER
2021

LA VIE COMMUNALE

L'information locale de la commune et de la Communauté de communes Terres de Perche.

COMPTES RENDUS

Décisions et votes des délibérations des affaires courantes de la commune.

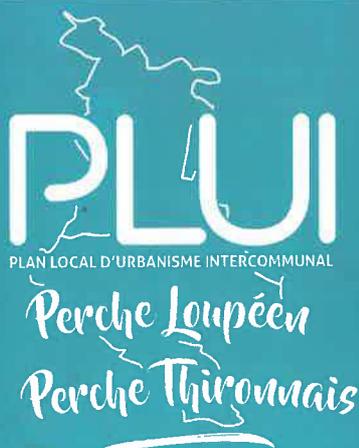
LA VIE ASSOCIATIVE

Focus sur une association de la commune : La Cédille gère la bibliothèque, anime l'atelier couture et fédère dans la convivialité des manifestations ludiques et culturelles.

VIVRE ENSEMBLE

Aide, conseils et rappels des règles de civisme et d'urbanisme de la commune.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



Construction d'un logement



Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.



Manou

BULLETIN MUNICIPAL

No
33



20
20



RETOUR
SUR LES
ÉVÈNEMENTS
DE NOTRE
COMMUNE



JANVIER
2021



www.mairie-de-manou.com



Mairie de Manou
2 rue Louise Koppe
28240 Manou
02 37 81 85 13
mairie.manou@orange.fr





Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme est un document qui définit la destination générale des sols, une référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. Il s'agit d'un projet de territoire, élaboré par les conseillers communautaires, pour les 10-15 ans à venir qui oriente sur la stratégie de développement du territoire.

Les deux anciennes communautés de communes (Portes du Perche et Perche Thironnais) avaient lancé la procédure d'élaboration de leur PLUi avant la fusion en CDC Terres de Perche. Les élus ont décidé de conserver les deux procédures pour conserver les spécificités de chaque territoire. Un PLUi comprend 3 phases :

Le diagnostic présente les différentes composantes du territoire. Vous pouvez le trouver en ligne sur le site de

la communauté de communes : www.terresdeperche.fr en suivant l'onglet Urbanisme puis Les grandes étapes.

Le PADD (Projet d'aménagement et de développement durable) du Perche Loupéen donne les axes de développement :

- 1- Faire projet tout en préservant l'identité du territoire
 - › Capitaliser sur la richesse des paysages et des milieux naturels en se donnant des limites d'extension (max 25 hectares en extension des bourgs). L'État préconise un développement axé sur la densification des bourgs et des gros hameaux (plus de 11 habitations).
 - › Mettre valeur le patrimoine local et pérenniser les activités agricoles et permettre leur diversification
- 2- Assurer un développement cohérent et raisonné

HOTELS **RS**
RELAIS DU SILENCE



Auberge
DU MOULIN À VENT

HÔTEL RELAIS DU SILENCE
OUVERT 7J/7

RESTAURANT ✕ HORAIRES DE SERVICE :

Lundi et jeudi : 12h-13h30 et 19h-20h30

Mardi : 12h-13h30 (fermé le soir sauf pour les clients de l'hôtel)

Mercredi : fermé (sauf pour les clients de l'hôtel)

Vendredi : 12h-13h30 et 19h-21h

Samedi : 12h-14h00 et 19h-21h

Dimanche : 12h-14h



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

- › Affirmer la structure territoriale
- › Se donner les moyens d'accueillir de nouveaux habitants : en se basant sur l'estimation de la croissance démographique dans le futur. (0.45%/an de croissance démographique et + 430 logements sur 14 ans dont 170 en renouvellement urbain).
- 3- Préserver les ressources du territoire**
 - › Permettre un développement en bonne intelligence avec les contraintes locales
 - › Veiller à une utilisation économe et responsable des ressources naturelles

Le règlement (zonage).

Le règlement définit 4 types de zones :

- › **U** pour les zones urbanisées, zones construites et constructibles comptant au minimum 11 habitations avec une distance de 50 mètres entre les constructions.
- › **AU** pour les zones à urbaniser, zones à aménager (réseaux, voirie...) pour permettre la réalisation des projets de construction. Ces zones doivent être limitées aux surfaces présentées dans le PADD.
- › **N** pour les zones naturelles, espaces à protéger, seules l'extension des habitations déjà existantes et la création d'annexes sont permises.
- › **A** pour les zones agricoles, espaces ayant vocation à recevoir les nouvelles constructions agricoles (en accord avec la chambre d'agriculture), l'extension limitée des habitations déjà existantes et la création d'annexes.

Le document ci-contre est un appel de la CDC, pour vous solliciter et recenser vos futurs projets. Nous vous l'avons déjà transmis dans vos boîtes aux lettres alors n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ou de la CDC pour nous en faire part.

Actuellement nous travaillons sur des cartes, à l'échelle des communes grâce au bureau d'étude qui nous accompagne dans l'élaboration du PLUi. Il s'en suivra une présentation à l'Etat pour validation. Le PLUi devrait être applicable fin 2022, en attendant, à Manou c'est toujours le RNU (Règlement National d'Urbanisme) instruit par la Préfecture qui s'applique pour vos demandes de travaux ou de construction.



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

VOUS AVEZ
UN PROJET DE
CONSTRUCTION ?
MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



Construction d'un logement



Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.

cc: Manou Pérche - 2020



BULLETIN MUNICIPAL

N°40

2019

Saint-Maurice Saint-Germain





Collège Royal et Militaire



Mécénat de l'église



Pur Perche : le lait du Perche

#La lettre aux Thironnais

www.mairie-thiron-gardais.fr    @ThironGardais



Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT





Lutter contre l'isolement des Personnes en Situation de Handicap dans le milieu rural

APF France handicap Eure-et-Loir instaure un nouveau projet pour lutter contre l'isolement des personnes en situation de handicap en milieu rural. Des temps d'échanges conviviaux sur l'ensemble du département (repas, sorties collectives...) sont organisés dans les communes rurales du département.

Pour plus d'information :
Tél. : 02 37 28 61 43, dd.28@apf.asso.fr

PLUI : Plan local d'urbanisme intercommunal

Au printemps 2018, la Communauté de Communes *Terres de Perche* a engagé l'élaboration de 2 Plans locaux d'urbanisme intercommunaux : sur les communes du Perche Thironnais et sur celles du Perche Loupéen.

Le Plui est un document d'urbanisme qui définira, à partir de 2020, les grandes orientations en matière d'aménagement de territoire sur les 15 prochaines années. Aujourd'hui, la CdC *Terres de Perche* finalise le diagnostic en dressant l'état des lieux du territoire sous tous les angles (habitat, économie, équipement...).

Le Plui devra répondre à différents constats et défis, afin de proposer un projet commun pour demain :

- ♦ Une attractivité à retrouver,
- ♦ Un territoire peu consommateur d'espace,
- ♦ Une économie de plus en plus tournée vers le secteur tertiaire,
- ♦ Une qualité paysagère et patrimoniale remarquable.

Pour s'informer et participer :

CdC *Terres de Perche*, 02 37 81 29 59,
cdc@terresdeperche.fr, www.terresdeperche.fr



Prélèvement à la source : comment ça marche

Le prélèvement à la source porte sur la très grande majorité des revenus : les traitements et salaires, les pensions, les revenus de remplacement (allocations chômage notamment), les revenus des indépendants et les revenus fonciers. Que vous soyez salarié ou indépendant, actif ou retraité, ce mode de prélèvement des revenus vous concerne. Avec la réforme, les revenus 2019 sont imposés en 2019. Donc, les revenus 2018 (année de transition) seront déclarés en avril-juin 2019 afin d'obtenir le nouveau taux de prélèvement qui sera disponible en septembre 2019.

Le montant de l'impôt dû est directement prélevé sur les salaires. Ce nouveau dispositif règle le problème de décalage dans la perception de l'impôt : il est calculé en fonction de la situation en cours. Pour éviter que les Français concernés par les réductions et les crédits d'impôt ne voient leur pouvoir d'achat impacté lors des premiers mois de l'année, ces derniers sont versés sous forme d'acompte (60 %) dès janvier. Si votre situation, ou votre activité, change, vous avez la possibilité de demander un nouveau taux jusqu'au 15 septembre.



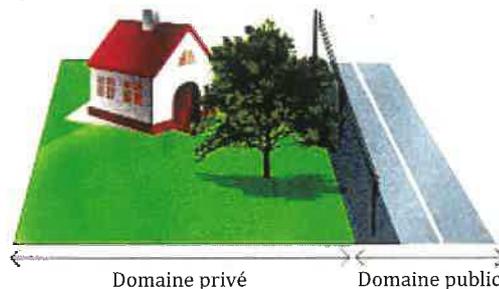
Élagage près des lignes électriques

Enedis est le gestionnaire de réseau de distribution de l'électricité en France. Il alimente 95% des foyers français en électricité. Il est en charge notamment :

- ♦ Du raccordement d'un logement neuf au réseau d'électricité ;
- ♦ De la mise en service des compteurs d'électricité après avoir souscrit un abonnement auprès du fournisseur de son choix ;
- ♦ De la maintenance du réseau d'électricité.

L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Il est de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant du terrain de prendre en charge l'élagage dans ces 3 situations.



Randoperche.fr

De la balade en forêt et par les chemins creux à la randonnée plus sportive, à pied, à cheval, en VTT ou même accompagné d'un âne bâté, le Perche offre une multitude de circuits balisés. Parcourir le Perche à pied ou en VTT pour découvrir à votre rythme ses paysages, ses manoirs et châteaux, ses villes et villages remarquables, c'est également possible grâce au Tour des Collines du Perche.

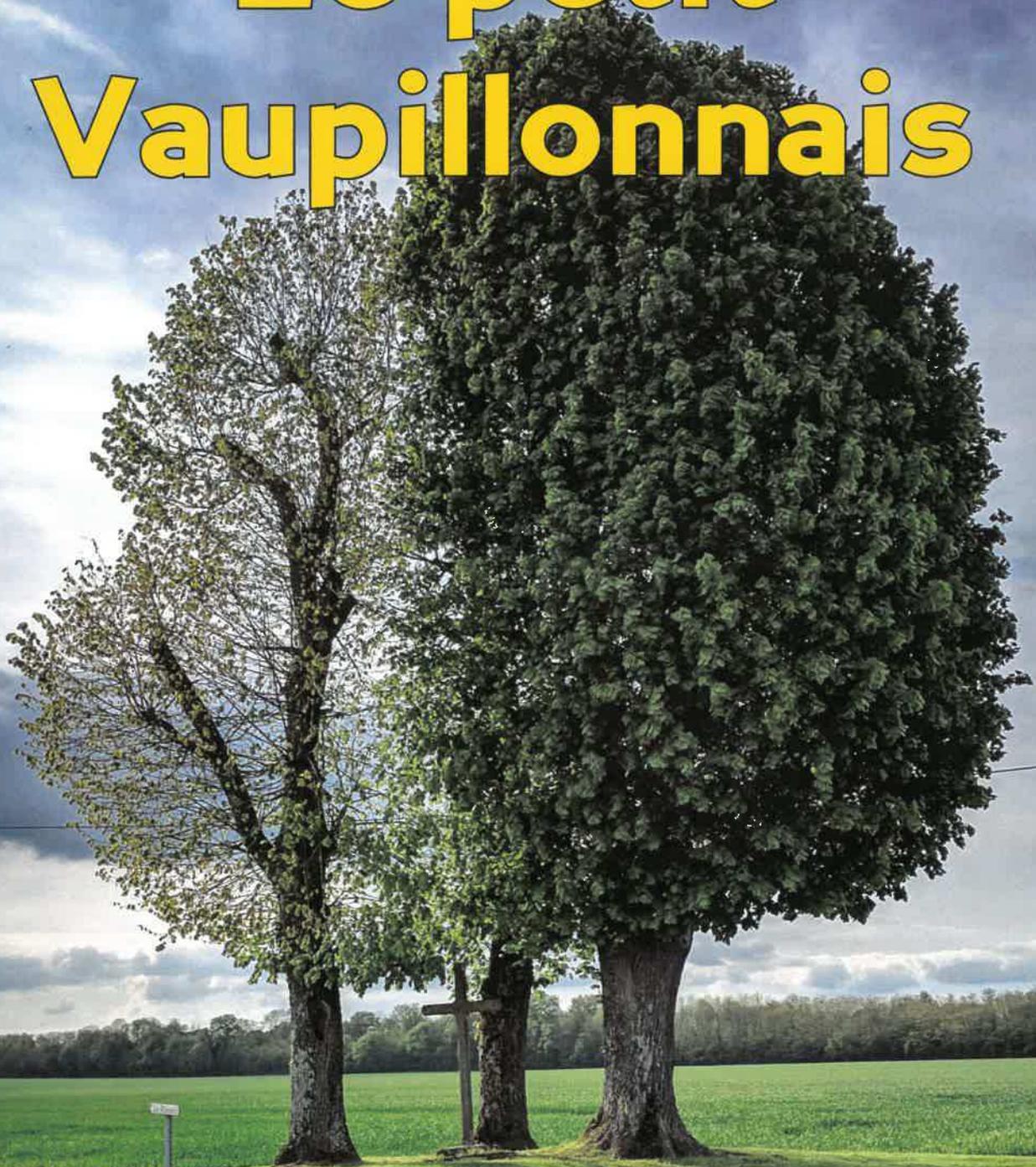
Outre les GR 22 (de Paris au Mont-Saint-Michel), 35 (de Verneuil-sur-Avre à Montigny-le-Chartif) et 351 (de Dreux à Senonches) qui traversent le territoire, près de 2 000 km de sentiers ont été balisés pour vous permettre de vous évader le temps d'une randonnée. Des rando-guides sont disponibles à la Maison du Parc et dans les offices de tourisme du territoire.
<https://randoperche.fr>

randoperche.fr

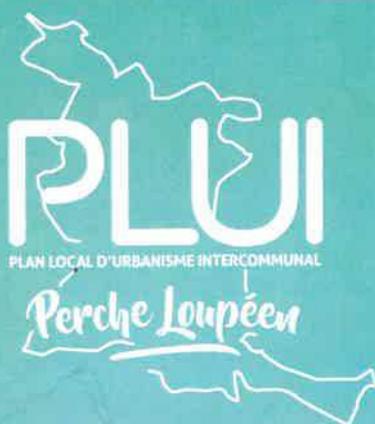
Vos balades et randos dans le Perche...

en 1 clic

Le petit Vaupillonnois



2019



LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN

FÉVRIER
2019

1

Au Printemps 2018, La Communauté de Communes Terres de Perche a engagé simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais.



LE PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document d'urbanisme qui va définir les **grandes orientations en matière d'aménagement du territoire** pour les 15 prochaines années.

A partir de 2020, le **PLUi** définira et règlementera l'occupation des sols sur les **13 communes** qui composent le **Perche Loupéen** et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le **PLUi** aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.

Où
vais-je pouvoir
construire ?

Quels seront
les espaces naturels
et zones agricoles
préservés ?

Où vont pouvoir
s'installer les services
et activités
économiques ?

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le **PLUi** du Perche Loupéen est à présent bien engagée. **Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui porte ce projet et les 13 communes qu'il concerne, finalisent la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.**

Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a per-

mis d'établir un « état des lieux » et de définir les défis à relever pour l'avenir du territoire.

Ces travaux alimenteront la **seconde étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Elle visera à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035.

LE DIAGNOSTIC

ETUDIER LES EVOLUTIONS
RECENTES POUR REPENDRE
AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire sous tous les angles : habitat, économie, équipement, mobilité, environnement... Il fait émerger les constats et les défis auxquels le PLUi devra répondre pour l'avenir.



UNE ATTRACTIVITÉ À RETROUVER

- **Un territoire organisé autour de la commune de La Loupe** qui joue son rôle de pôle structurant
- **Une dynamique démographique positive** depuis plusieurs décennies mais qui s'essouffle, avec une stagnation depuis 2013
- **Une baisse de l'attractivité du territoire**, avec entre 1999 et 2010, 46 nouveaux habitants par an en moyenne, contre 29 entre 2010 et 2015 (naissances exclues)
- **Un vieillissement de la population**, en particulier à La Loupe et dans ses environs

- 15
habitants
entre 2013
et 2015



UN TERRITOIRE PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE



72 %
de logements
de 4 pièces
et plus

- **+ 24 hectares d'extension urbaine entre 2002 et 2016**, soit l'équivalent de 35 terrains de football
- **Une activité de construction neuve peu élevée** mais qui repart à la hausse sur la période récente (depuis 2013)
- **1/3 des nouveaux logements construits entre 2007 et 2016 est situé sur La Loupe**
- **Une augmentation de la part de logements vacants**, avec 9% de logements vacants en 2015 contre 5% en 1999
- **Une diminution de la part des résidences secondaires**, qui reste cependant relativement élevée, avec 12% de résidences secondaires en 2015 contre 14% en 1999

86 %
de logements
individuels



UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS Tournée VERS LE SECTEUR TERTIAIRE

- **Une proximité avec 3 pôles structurants :** Nogent-le-Rotrou, Chartres et Châteaudun
- **Un territoire desservi par des axes structurants :** les Départementales D928 et D923 rattachant le territoire à Chartres et Nogent-le-Rotrou, et la ligne de chemin de fer reliant La Loupe à Paris et au Mans
- **Une légère hausse de l'emploi depuis 15 ans**
- **Une concentration de l'emploi sur La Loupe,** en effet la commune présente plus d'emplois que d'actifs occupés et polarise ainsi des flux entrants dans les mobilités domicile/travail.
- Toutefois, à l'échelle du territoire on dénombre un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs, témoignant d'une **dépendance du territoire aux pôles périphériques** (Senonches, Nogent le Rotrou ...)
- **Un tissu économique caractérisé par la présence de nombreuses petites entreprises**
- **Une baisse du nombre d'exploitations agricoles** avec 190 exploitations en 2000 contre 139 en 2010. Cette tendance est liée à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations.
- **Un rôle clef de l'agriculture, à la fois moteur économique et gestionnaire des paysages**
- Contrairement à la dynamique observée à l'échelle nationale, **le territoire ne perd pas de surface agricole utile**
- **La Loupe concentre de nombreux commerces,** tandis que 6 communes n'en possèdent aucun

69% des emplois issus du secteur tertiaire à l'échelle de Terres de Perche



UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE REMARQUABLE

- **Une diversité de paysages** (7 unités paysagères différentes identifiées) avec notamment le plateau de La Loupe, la cuesta et la vallée de l'Eure
- **Un patrimoine bâti d'une grande richesse,** avec notamment des façades en pierre et sable typiques de l'identité locale
- **Des bourgs aux formes historiques à préserver**
- **Des espaces d'agrément et de nature en ville** qui participent au bien vivre du territoire
- **Un potentiel touristique patrimonial à structurer et développer**



UN PROJET COMMUN POUR DEMAIN

Construit sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi, tout au long du projet, des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire du Perche Loupéen.

QUELLES ETAPES ?

2018

Le diagnostic du territoire



« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements; il comprend un état initial de l'environnement qui fait le point sur la situation actuelle au regard des déchets, de la ressource en eau, des paysages, du climat, des risques naturels ...

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.

La traduction réglementaire



Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

La validation



Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois.

L'approbation



Après le temps de l'enquête, le conseil communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux permis de construire.

2020

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

S'INFORMER



Des articles dans les bulletins communaux



Une page web dédiée au PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes



Une lettre d'information à chaque étape



Des réunions publiques organisées à chaque étape



Un registre d'expression libre mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des forums participatifs pour contribuer au projet



Des animations sur les marchés organisées à chaque étape

S'EXPRIMER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

CONTACT

Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
Tél : 02 37 81 29 59
Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

L'ÉTALON va attendre pour faire confiance à ChatGPT

Avec quelques accros aux nouvelles technologies dans son entourage, l'étalon a récemment découvert grâce à l'application conversationnelle ChatGPT dans sa version 3. Une version qui demande sans doute encore quelques améliorations. À la requête « Peux-tu me parler de la ville de Nogent-le-Rotrou et de sa politique ? », l'intelligence artificielle de l'application lui a sorti, entre autres inepties, qu'un certain « Philippe Leroux était à la tête de la municipalité nogentaise depuis 2014 ». Heureusement que le canasson n'a pas pris ces informations pour argent comptant.

BLOC-NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

■ Rédaction locale.
22 rue Villette-Gâté
28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. 02.37.52.08.69.
Mail : nogent@centrefrance.com
■ Abonnements. Tél. 0800.96.00.30 (service et appel gratuit) ou par mail à : abo.echorep@centrefrance.com

RÉGIE PUBLICITAIRE

■ Publicité. Tél. 02.37.88.88.75
3 rue aux Ormes 28000 Chartres
■ Annonces classées
- Petites annonces :

Tél. 04.73.17.30.30 ou annonces.cdp@centrefrance.com
- Avis d'obseques :
Tél. 04.73.17.31.41 ou obseques@centrefrance.com
- Annonces légales :
annoncesofficielles@centrefrance.com
- Emploi et communication RH :
Tél. 04.73.17.31.26 ou emploi@centrefrance.com

URGENCES

POLICE MUNICIPALE.
Tél. 02.37.52.18.95.
POLICE SECOURS. Tél. 17.
GENDARMERIE. Tél. 02.37.53.54.00.
SAMU. Tél. 15.
SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18.

HÔPITAL Tél. 02.37.53.75.01.

SERVICES

MAIRIE. Tél. 02.37.29.68.68.
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT. Tél. 02.37.53.37.75.
ÉLECTRICITÉ. Tél. 0810.333.028.
GAZ. Tél. 0810.28.27.26.
SUEZ EAU.
Tél. 0977.408.408
POMPES FUNÈRES MÉLANGER.
Tél. 02.37.52.42.17.
POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES.
Tél. 02.37.52.01.27.
POMPES FUNÈRES PINOT-CHUBILLEAU. Tél. 02.37.52.15.37.

POMPES FUNÈRES DU PERCHE.
Tél. 02.37.53.03.83.

DÉCHETTERIE

LES BARBARAS. De 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 18 h 45.
Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS. Tél. 02.37.52.46.92.
SNCF. Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU 11-AOÛT, À NOGENT-LE-ROTROU.
Tél. 02.37.53.01.17.
CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE L'YVESINE, À MARGON.
Tél. 02.37.52.43.03.

Nogent-le-Rotrou → Vivre sa ville

URBANISME ■ La Cdc Terres de Perche (La Loupe - Thiron-Gardais) poursuit sa démarche d'élaboration du PLUi

Dernière ligne droite pour le règlement

Une cinquantaine de personnes a assisté, mardi soir à La Loupe, à la présentation du PLUi (Plan local d'urbanisme intercommunal) engagé par la Communauté de communes Terres de Perche.

Cette démarche mobilise les élus, les habitants et les techniciens en aménagement du territoire depuis 2018 pour imaginer le territoire de demain. Il s'agit d'un « document cadre » qui traduit les grandes orientations d'aménagement du territoire à l'horizon 2035. Lancé initialement sur les territoires du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, ce projet territorial va finalement passer à un seul PLUi pour l'ensemble des communes avec une mise à jour pour Frazé.

Ce document unique va réglementer « tout ce qui est lié au droit des sols de chaque parcelle publique ou privée afin de faire référence pour l'instruction des autorisations d'urbanisme en remplacement des documents communaux en vigueur », a rappelé mardi le chargé de mission du cabinet Citadia Urbanisme chargé de sa réalisation.

Répondre aux besoins

L'objectif du PLUi est de mieux répondre aux besoins de services, commerce, transports, logements, équipements, énergie... des 15.000 habitants répartis sur les 22 communes des Terres de Perche sur un horizon de 10 à 15 ans. Il répond aussi aux questions que peuvent se poser ces habitants pour tout ce qui concerne « Où et comment cons-



AMÉNAGEMENT. Le territoire est marqué par une activité de construction neuve peu élevée mais qui repart à la hausse ces dernières années comme le lotissement de La Chamaille à La Loupe.

truire ? Dans quelles conditions ? Quels sont les sites protégés ? »

Après les précédentes phases de diagnostic du territoire, puis le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui répond à une perspective territoriale et qui décline le développement futur du territoire « de façon cohérente et raisonnée en préservant l'identité du territoire », ce document est aujourd'hui entré dans son étape finale de traduction réglementaire.

Une phase qui s'achève d'ici fin juin « avec un objectif d'approbation dans le Schéma de

cohérence territoriale (SCoT) simplifié à l'été 2023 autour d'enjeux forts liés au volet Dérogation préfectorale à l'urbanisation limitée ». Cet outil réglementaire vise également à faciliter les prochaines procédures de construction en cas de déclaration de projets susceptibles de modifier la démarche Zéro artificialisation nette des sols ou même entraîner, en fonction des évolutions, une révision complète du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Cela veut dire que « le texte est complété d'un « plan de zona-

ge » qui subdivise le territoire en différents sites stratégiques et secteurs de développement obéissant à des règles spécifiques : zones urbaines, zones à urbaniser, zones naturelles, zones agricoles... » explique le cabinet Citadia Urbanisme chargé de sa réalisation.

Contre l'étalement

En matière de constructions neuves, le but est de lutter contre l'étalement urbain et modérer la consommation d'espace en agissant sur l'habitat grâce à deux leviers : le droit à construire resserré « en dents creuses » au sein des bourgs et des villes

et la mise en place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation. Une constructibilité strictement encadrée, qui sera réduite en campagne et limitée aux besoins réels du territoire...

« On ne peut pas empêcher les changements de destination des bâtiments agricoles »

Toutefois, le PLUi prévoit quelques souplesses afin d'autoriser d'avantage de « pastillage en milieu rural » de façon à agir sur l'économie, notamment pour des extensions, constructions nouvelles et annexes liées aux activités du tourisme et de l'artisanat. « De la même façon, on ne peut pas empêcher les changements de destination des bâtiments agricoles et les évolutions pour les bâtiments existants à vocation touristique », a indiqué Éric Legros, vice-président de la Cdc Terres de Perche, chargé du PLUi.

Dans la salle, des participants, anciens et actuels élus de communes ont exposé des cas particuliers comme l'extension de l'école de Vaupillon ou encore la difficulté de la société Agrifarm à s'étendre sur un terrain désormais inscrit dans le nouveau document sur une zone « non constructible » dans la zone industrielle de Belhomert. « Les maires auront encore leur mot à dire pour des modifications à la marge, ce sont des petits réajustements qui seront à apporter en fonction des évolutions », a répondu l'élu. ■

Une enquête publique à l'automne avant l'entrée en vigueur en 2024

L'élaboration du PLUi de la Cdc Terres de Perche n'est pas arrivée à son terme et les habitants du territoire ont encore l'occasion de donner leur avis.

Construit sur plusieurs années, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi, tout au long du projet, des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire.

Après la phase de validation, les habitants qui ont un avis à déposer auprès du commissaire enquêteur devront impérativement le faire par écrit pendant



DESTINATION. Le nouveau document du PLUi permet des changements de destination d'un bâtiment agricole ou une ferme en un bâtiment à vocation touristique ou artisanale. PHOTO : CDC TERRES DE PERCHE

l'enquête publique prévue en octobre-novembre. Après l'enquête, le Conseil communautaire approuvera le projet en vue d'une application du PLUi début 2024.

Un équilibre à trouver

Le but est d'élaborer un PLUi qui préserve un équilibre entre les activités humaines, le patrimoine bâti identitaire, les espaces naturels et les paysages. Le Parc naturel régional du Perche s'occupe pour sa part de la protection des zones agricoles et naturelles, les fameuses trames verte et bleue, afin par exemple de (re)constituer un réseau écologi-

que, veiller à la remise en état des continuités écologiques et la gestion des eaux.

« Dans une période où l'on craint de manquer d'eau, c'est un garde-fou pour ne pas faire n'importe quoi », souligne Éric Legros, le vice-président de la Cdc Terres de Perche, chargé du PLUi. De même, toute haie sera identifiée et protégée. Ainsi, « la suppression d'une haie fera l'objet d'une déclaration préalable de travaux : une haie supprimée sera replantée dans un périmètre proche ». ■

Pratique. Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

Nogent-le-Rotrou → Vie locale

BLOC NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Rédaction locale.

22 rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.

Tél. 02.37.52.08.69.

mail : nogent@centrefrance.com

Abonnements. Tél. 0800.96.00.30 (service et appel gratuit).

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 02.37.88.88.75

3 rue aux Ormes 28.000 Chartres

ANNONCES CLASSÉES

Petites annonces : Tél. 0825.818.818*, fax. 04.73.17.30.19.

Avis d'obèques : Tél. 0825.31.10.10*, fax. 04.73.17.30.19.

Annonces légales : Tél. 0826.09.01.02*, fax. 04.73.17.30.59.

Emploi : Tél. 0826.09.00.26*, fax : 04.73.17.30.39.

(*service 0.06€ + prix appel)

45 rue du Clos-Four, BP 90124

63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

POLICE MUNICIPALE

Tél. 02.37.52.18.95

POLICE SECOURS. Tél. 17

GENDARMERIE. Tél. 02.37.53.54.00.

SAMU. Tél. 15.

SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18

HÔPITAL. Tél. 02.37.53.75.01.

PHARMACIE DE GARDE.

Tél. 32.37.

INFIRMIÈRES. Cabinet d'infirmières,

37 rue du Château, Tél. 02.37.54.91.71. Cabinet

d'infirmières, 83 rue Bretonnerie,

Tél. 02.37.52.99.36. Cabinet

d'infirmières, 2 rue Charcot,

Tél. 02.37.52.46.88.

AMBULANCES

NOGENT AMBULANCE.

Tél. 02.37.52.32.20.

AMBULANCES CHARLES,

À MARGON. Tél. 02.37.52.15.58.

AMBULANCES TAXI-MALMUT.

Tél. 02.33.83.56.56.

JUSSIEU SECOURS.

Tél. 02.37.52.53.53.

SERVICES

MAIRIE. Tél. 02.37.29.68.68.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU

DRÖIT. Tél. 02.37.53.37.75.

ÉLECTRICITÉ. Tél. 0810.333.028.

GAZ. Tél. 0810.28.27.26.

L'ONNNAISE DES EAUX.

Tél. 0810.884.884.

POMPES FUNÈRES MÉLANGER.

Tél. 02.37.52.42.17.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES.

Tél. 02.37.52.01.27.

POMPES FUNÈRES PINOT-CHU-

BILLEAU. Tél. 02.37.52.15.37.

DÉCHETTERIE

LA POUSSERIE. De 8 à 12 heures

et de 13 h 30 à 17 heures.

Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS. Tél. 02.37.52.46.92.

SNCF. Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉINAIRE DU 11-AOÛT,

À NOGENT-LE-ROTROU.

Tél. 02.37.53.01.17.

CLINIQUE VÉTÉINAIRE

DE L'HUISNE, À MARGON.

Tél. 02.37.52.43.03.

CONVOIS MORTUAIRES

VENREDI

NOGENT-LE-ROTROU. 11 h 30 au

crématorium de Malville.

Service de crémation de Rachel

Joussein, née Plancher, 97 ans.

LUNDI

NOGENT-LE-ROTROU. 9 h 30 à

l'église Saint-Laurent. Obsèques

de Guy Bourcier, 89 ans. Inhumation

au cimetière Sainte-Anne à Nantes

(Loire Atlantique).

AUJOURD'HUI

LE REX NOGENT-LE-ROTROU

STAR WARS : L'ASCENSION DE SKYWALKER. 18 heures et 21 heures (3D).

LA REINE DES NEIGES 2. 17 h 45.

J'ACCUSE. 20 h 15.

CHAMBRE 212. 20 h 15.

LES MISÉRABLES. 17 h 45.

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

STAR WARS : L'ASCENSION DE SKYWALKER. 18 heures.

DOCTEUR ? 20 h 30.

VIC LE VIKING. 18 heures.

GLORIA MUNDI. 20 heures.

L'ÉTOILE

MORTAGNE-AU-PERCHE

A COULEAUX TIRÉS. 20 h 30.

PISCINE

AQUAVAL. De 11 h 30 à 13 h 30 et de

16 à 20 heures.

BOWLING

AQUAVAL. De 17 à 23 heures.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

LUDOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 9 à 12 heures.

MUSÉE

CHÂTEAU DES COMTES DU PERCHE

ET MUSÉE DE L'HISTOIRE DU PERCHE. De 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

RENDEZ-VOUS

NOGENT-LE-ROTROU. 18 h 30. Réunion

du conseil communautaire au Pôle

enfance jeunesse.

- La conférence-débat de l'association

Mai Pourquoi sur "Le phénomène migratoire

et ses enjeux" prévue à 18 heures, salle

Simone-Signoret, est annulée et reportée au 15 mai 2020.

VOS CORRESPONDANTS

AUTHON-DU-PERCHE. Odile Obrecht,

Tél. 06.16.91.84.78.

Mail : odile.obrecht@wanadoo.fr

LA LOUPE. Nadine Debeze,

Tél. 06.82.00.74.48.

Mail : nadine.debeze@wanadoo.fr

NOGENT-LE-ROTROU. Rédaction

locale. Tél. 02.37.52.08.69.

Mail : nogent@centrefrance.com

THIRON-GARDAIS. Marie Carillo,

Tél. 06.87.31.76.93.

Mail : marie.christine.carillo@wanadoo.fr

PERCHE-EN-NOCÉ. Muriel Bansard,

Tél. 06.85.16.95.15.

Mail : murielbansard@hotmail.com

RÉMALARD-AU-PERCHE. Muriel

Bansard, Tél. 06.85.16.95.15.

Mail : murielbansard@hotmail.com

LE THEIL-SUR-HUISNE. Séverine

Bourgeois, Tél. 06.79.75.13.73.

Mail : jojoetseverine@gmail.com

INITIATIVE ■ Le Parc lance un Projet alimentaire de territoire du Perche « Une démarche de progrès »

Une centaine de personnes ont assisté à la réunion d'information sur le thème "Un projet de territoire alimentaire", à Rémalard-en-Perche.

Le Parc naturel régional du Perche lance un Projet alimentaire de territoire (PAT) Il a convié les élus, les producteurs et les associations locales sensibilisées à ce thème lors d'une réunion de présentation du dispositif qui s'est déroulée à Rémalard-en-Perche. Une grande concertation est envisagée.

« Le Projet alimentaire de territoire du Perche souhaite associer l'ensemble des habitants à cette réflexion, sans opposer des systèmes ou des agricultures, dans une démarche de progrès et de transition », précise Gilles Maréchal, consultant du cabinet Terralim, chargé de l'étude qui s'appuiera aussi sur Camille Henry du Parc, un jeune en service civique, et cinq stagiaires.

Production massive à bas coût

Jean Michel Bouvier, président du Parc et Brigitte Luypaert, présidente de la commission agriculture, rappellent les nombreuses



LANCEMENT. Gilles Maréchal, consultant du cabinet Terralim, chargé de l'étude a expliqué la démarche de concertation proposée aux Percherons.

initiatives qui existent déjà dans le Perche : « L'Espace-test agricole, Mil Perche, Collectif percheron, la Baguette du Perche... »

France Drugmant, de la Fédération des Parcs, met en avant son rôle « d'espaces d'expérimentation ». Henri Rouillé d'Orfeuill explique les enjeux de la transition agricole et alimentaire d'une production massive à bas coûts, mondialisée et industrialisée, vers un nouvel équilibre environnemental et

social. « Nous sommes condamnés à bouger. Il faut s'appuyer sur les pionniers et les aider à grandir grâce à des politiques publiques favorables et des dynamiques territoriales ».

Apportez vos idées jusqu'au 12 mars

Les participants sont invités à exprimer leurs diverses attentes : restauration scolaire, coûts, contractualisation, maraîchage, éleveurs, contraintes et difficultés pour faire

vivre les initiatives.

Les Percherons peuvent apporter leur contribution jusqu'au 12 mars. Ensuite, une restitution sera organisée avant de lancer une concertation jusqu'en juin et définir une stratégie et un programme d'actions. ■

Pratique. Pour exprimer vos attentes du Projet alimentaire de territoire et partager votre connaissance sur l'alimentation locale dans le Perche, connectez-vous sur <http://www.parc-naturel-perche.fr/marco-contribution-au-projet-alimentaire-de-territoire-du-perche>

LA LOUPE

L'avenir du territoire se décide aujourd'hui

Une vingtaine d'habitants ont assisté à la présentation sous forme de quiz du PLUI (Plan local d'Urbanisme Intercommunal) du territoire, lundi à la salle des fêtes. Ce document comprend deux volets, un pour le Perche loupéen et un pour le Perche thironnais.

Cette démarche est destinée à faire le point sur la situation des vingt-deux communes du territoire pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population à l'horizon 2030 dans divers domaines : aménagement de territoire, logements, équipements, agriculture, mobilité, protection de la nature, etc.

Un diagnostic complet

« C'est un document important en matière de droit des sols », insiste Anna Lefoulon, de Citadia Urbanisme. En 2018, la Communauté de commune (Cdc) des Terres de Perche a chargé le bureau d'étude Citadia et le Parc



URBANISME. Émeric Legeay et Anna Lefoulon, de Citadia urbanisme, ont présenté le diagnostic du Plan local d'Urbanisme Intercommunal.

Cap sur 11.000 habitants en 2035

La Ville de La Loupe concentre 35 % de la population du Perche loupéen. Pour l'un des intervenants, « Il faudra se donner les moyens d'accueillir des nouveaux habitants pour atteindre 11.000 habitants en 2035 à travers des grandes orientations : urbanisation des « dents creuses », remise sur le marché de logements vacants, changement des bâtiments agricoles en habitats, revitalisation des centre-bourgs... La prochaine étape sera de définir un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) cohérent et raisonné du territoire. Ce document opposable aux permis de construire fera l'objet d'une enquête publique en 2020. Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr

naturel régional du Perche d'étudier la question à travers un diagnostic du territoire.

L'étude permet aux élus du secteur loupéen de savoir comment adapter leur stratégie de développement tout en préservant l'identité, la diversité paysagère, le patrimoine bâti, les ressources naturelles de leur territoire.

374 habitants ont gagné le Perche entre 2008 et 2015

Selon l'étude, 374 habitants ont gagné le Perche loupéen entre 2008 et 2015. Peu d'espaces agricoles (75 ha) consommés en renouvellement urbain entre 2002 et 2016. « Il y a beaucoup plus d'emplois (3.000) que d'actifs résidant sur place, d'où beaucoup de flux ».

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

BLOC NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Rédaction locale.

22 rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. 02.37.52.08.69.

mail : nogent@centrefrance.com

Abonnements. Tél. 0.810.61.00.28 (0,06€/min + prix appel)

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 02.37.88.88.75

21 rue Vincent Chevard, 28000 Chartres

Annonces classées

- Petites annonces : Tél. 0825.818.818*, fax. 04.73.17.30.19.
- Avis d'obsèques : Tél. 0825.31.10.10*, fax. 04.73.17.31.19.
- Annonces légales : Tél. 0826.09.01.02*, fax. 04.73.17.30.59.
- Emploi : Tél. 0826.09.00.26*, fax : 04.73.17.30.39.

(*service 0,06€ + prix appel)

45 rue du Clos-Four, BP 90124

63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

POUCE MUNICIPALE.

Tél. 02.37.52.18.95.

POUCE SECOURS.

Tél. 17.

GENDARMERIE.

Tél. 02.37.53.54.00.

SAMU.

Tél. 15.

SAPEURS-POMPIERS.

Tél. 18.

HÔPITAL.

Tél. 02.37.53.75.01.

PHARMACIE DE GARDE.

Tél. 32.37.

INFIRMIÈRES.

Cabinet d'infirmières, 37 rue du Château, Tél. 02.37.54.91.71. Cabinet d'infirmières, 83 rue Bretonnerie, Tél. 02.37.52.99.36. Cabinet d'infirmières, 2 rue Charcot, Tél. 02.37.52.46.88.

AMBULANCES

NOGENT AMBULANCE.

Tél. 02.37.52.32.20.

AMBULANCES CHARLES,

À MARGON. Tél. 02.37.52.15.58.

AMBULANCES TAXI-MALNUT.

Tél. 02.37.52.06.80.

ou 02.33.83.56.56.

JUSSIEU SECOURS.

Tél. 02.37.52.53.53.

SERVICES

MAIRIE.

Tél. 02.37.29.68.68.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU

DRÔIT. Tél. 02.37.53.37.75.

ÉLECTRICITÉ.

Tél. 0810.333.028.

GAZ.

Tél. 0810.28.27.26.

LYONNAISE DES EAUX.

Tél. 0810.884.884.

POMPES FUNÈRES MÉLANGER.

Tél. 02.37.52.42.17.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES.

Tél. 02.37.52.01.27.

POMPES FUNÈRES PINOT-CHU-

BILLEAU. Tél. 02.37.52.15.37.

DÉCHÈTERIE

LA POUSSÉRIE.

De 8 à 12 heures

et de 13 h 30 à 17 heures.

Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS.

Tél. 02.37.52.46.92.

SNCF.

Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU

11 AOÛT, À NOGENT-LE-ROTROU.

Tél. 02.37.53.01.17.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

DE L'HUISNE, À MARGON.

Tél. 02.37.52.43.03.

CONVOIS MORTUAIRES

AUJOURD'HUI

NOGENT-LE-ROTROU, 14 h 30 à

l'église de Melleray

(Sarthe), Obsèques d'Irène

Marchand, 105 ans. Inhumation au

cimetière de Melleray (Sarthe).

DEMAIN

RÉMALARD-EN-PERCHE (ORNE).

10 h 30 à l'église de Rémalard.

Obsèques de Christian Cohu, 86 ans.

Inhumation au cimetière local.

RÉMALARD-EN-PERCHE, 15 heures

à l'église de Rémalard. Obsèques

de Marie-Thérèse Geoffroy, née

Dufresnes, 92 ans. Inhumation au

cimetière local.

ANIMATION ■ La fête de la musique va démarrer sur les coups de 17 h 30

Pour en prendre plein les oreilles

Avec un programme indicatif, la fête de la musique va se décliner autour de toutes les musiques, ce jeudi soir, et dans plein de lieux très différents.

Stéphane Marchand

stephane.marchand@centrefrance.com

Les premières notes sont attendues en fin d'après-midi en centre-ville de Nogent-le-Rotrou ce jeudi. D'autres sonneront un peu plus tard et un peu plus loin.

Du chant choral de l'école Paul-Langevin à la batucada des Percuchérons, du gospel de Zanama à l'église Notre-Dame aux prestations des différents ensembles de l'École municipale de musique à Label Friche au Pâté, en passant par de la chanson et du rock place du 11-Août, de la musique et de la danse place Saint-Pol... Il y aura ce soir à écouter pour toutes les paires d'oreilles.



AMBIANCE. Le traditionnel flash-mob des gymnastes de l'Alliance nogentaise invite le public à participer aux festivités.

Pour en profiter à fond, il suffit de se balader d'un site à l'autre, croiser des amis qui vous conseillent d'aller écouter un autre groupe plus loin, de pousser jusqu'aux Gauchetières où le chanteur nogentais Gildas Hili est programmé

à 19 heures, en faisant un détour par Beauvais, sur la route du Mans où l'ensemble LGR est attendu de 18 à 21 heures pour du gospel...

Et si jamais, vous en voulez encore, il sera alors temps de revenir sur la

place du 11-Août où Jet Lag devrait faire résonner ses guitares nerveuses jusque vers 23 heures histoire, justement, de ne pas être trop en décalage horaire vendredi matin au boulot. Mais les couche-tard sauront aussi trouver leurs bonnes adresses... ■

LA LOUPE

Les élus de Terres de Perche bâtissent l'avenir

Ambiance examen et test de connaissances en matière d'urbanisme : une centaine d'élus du Perche loupéen et thironnais se sont retrouvés mardi soir, à la salle des fêtes de La Loupe pour réfléchir à l'avenir de leurs villages.

Les élus de la Communauté de communes Terres de Perche doivent élaborer des PIUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) qui vont définir les orientations d'aménagement et d'activités du territoire pour les dix à quinze ans à venir. Ils ont retenu Citadia, un bureau d'études et de conseils en développement territorial pour les accompagner dans leurs démarches.

Dessiner le territoire de demain

Les Plui doivent apporter des réponses sur des thématiques variées : mobilités, habitats, consommation d'espace, agriculture, commerce, climat... « Un diagnostic va être réalisé. À terme, deux documents seront établis pour savoir par exemple où et comment construire demain ?



URBANISME. Les élus des Terres de Perche ont testé leur niveau de connaissance en matière d'urbanisme à l'aide d'un boîtier autour d'un QCM (questionnaire à choix multiples).

Quels secteurs préserver de l'urbanisation pour des intérêts paysagers et environnementaux ? Quels équipements et services maintenir et développer en fonction de la dynamique démographique », explique l'urbaniste.

À ce jour sur 24 communes (15.078 habitants), 7 ont des PLU, 11 ont des cartes communales et 6 sont sous le régime du Règlement National de l'ur-

banisme.

Le Parc naturel régional du Perche sera chargé du volet environnemental et de la continuité écologique (inventaire des haies et zones humides sous forme participative).

Un projet d'aménagement et de développement durable et une traduction réglementaire seront ensuite formalisés pour être inscrits dans une

charte sur la période 2010-2022. « L'objectif est d'avoir un PIUI en compatibilité totale avec le schéma de cohérence territoriale », souligne Luc Lamirault, vice-président chargé de l'aménagement.

Un premier document devra être prêt en mars 2019. Suivra une concertation publique pour amener un document final à partir d'août 2020. ■

AUJOURD'HUI

LE REK NOGENT-LE-ROTROU

Relâche.

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

LE DOUDOU. 20 h 15.

GUEULE D'ANGE. 20 heures.

JURASSIC WORLD : FALLEN KINGDOM. 18 heures.

OCEAN'S 8 18 heures.

L'ÉTOILE MORTAGNE-AU-PERCHE

Relâche jusqu'au 27 juin inclus.

PISCINE AQUAVAL. De 11 h 30 à 13 h 30 et de

16 à 20 heures.

BOWLING

AQUAVAL. De 17 à 23 heures.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

MUSÉE

CHÂTEAU SAINT-JEAN. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

RENDEZ-VOUS

NOGENT-LE-ROTROU. À partir de 17 h 30. Fête de la musique place

Saint-Pol, place du 11-Août, rue de la

Herse, rue Maison-Moraine.

- À 18 h 30. Assemblée générale de la

Croix-Rouge à la mairie.

AIDE À DOMICILE

Personnes âgées ou handicapées

- Toilette, habillage
- Repas, changes
- Mobilité, stimulation
- Entretien de la maison

7 jours/7, Nuits

Le Goût de Vivre
02 37 91 97 01
www.legoutdevivre.fr

Chartres Agglo, Auneau
Maintenon, Epernon,
Courville, La Loupe
Bonneval, Milliers

réductions
d'impôts

ÉCHOS DE PAYS

CHAPELLE-ROYALE ■ Brocante et bric-à-brac

L'amicale des anciens élèves organise une brocante et bric-à-brac, dimanche 1^{er} juillet, de 7 à 19 heures, dans la commune. Buvette et restauration sur place. 2 € le mètre linéaire. Inscriptions au Tél. 02.37.49.20.19. ■

MAROLLES-LES-BUIS ■ Maquis de Plainville

L'association des anciens résistants et amis du maquis de Plainville se réunit en assemblée générale, dimanche 24 juin, à 10 heures, à la salle près de la mairie. Visite commentée du maquis de 15 à 18 heures (gratuit). ■

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

VAUPILLON

Succès du marché de Noël



ACTION. L'association "Réalise toi" a organisé son marché de Noël.

Vaupillon a ouvert le bal des marchés de Noël avec l'association "Réalise toi", dimanche, à la salle du foyer socioculturel. Les visiteurs ont pu trouver leur bonheur sur les étals de vingt exposants créateurs et revendeurs en broderie et carterie, mais aussi bijoux fantaisies ou en pierres. Sans oublier les vêtements, les produits alimentaires à base de grillons, les terrines aux algues de Bretagne, les crêpes, les soins de manu-

cure, le maquillage, les savons, la maroquinerie, les massages énergétiques de Virginie Charron... Les promeneurs ont apprécié le défilé de mode, les prestations de Julien Blancart déguisé en lutin sur échasse pour accueillir le père Noël venu en Chevrolet camaro. « Nous avons eu du monde en permanence. Cette manifestation sera reconduite en 2023 » a indiqué Sonia Hubert, l'organisatrice, de ce salon. ■

AUJOURD'HUI

LE REX

NOGENT-LE-ROTROU

TORI ET LOKITA. 17 h 15.

BLACK PANTHER. 2. 14 heures.

SIMONE, LE VOYAGE DU SIÈCLE. 20 heures.

MASCARADE. 20 h 15.

DRAGON BALL SUPER HÉRO. 17 heures.

LE NOUVEAU JOUET. 14 h 30.

REPRISE EN MAIN. 20 h 30.

! AY CARMELA. 16 h 45 (VOSTIF).

NOVEMBRE. 14 h 15.

PISCINE

AQUAVAL. Fermée jusqu'à nouvel ordre.

BOWLING

AQUAVAL. De 10 à 13 heures et de 14 à 20 heures.

MUSÉE

CHÂTEAU DES COMTES DU PERCHE. De 10 à 12 et de 14 à 17 heures.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

LUDOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

À NOTER

AUTHON-DU-PERCHE. Loto. Le club de l'amitié organise un loto, dimanche 27 novembre, à 14 heures (ouverture des portes à 13 heures) à la salle des fêtes. Lots : bons d'achat de 200 €, 100 € et 50 €, sèche-cheveux, balance électronique, wook électrique, visseuse 4 en 1, service vaisselle 18 pièces, aspirateur sans sac, paniers garnis, viandes et nombreux autres beaux lots. 3 € le carton, 20 € les 8. Buvette, gaufres. ■

LA BAZOCHÉ-GOUET. Théâtre. Une représentation de la pièce de théâtre "Une nuit d'été 1942, la rafle du Vel d'Hiv", de Sébastien Pichereau est proposée, vendredi 26 novembre, à 20 h 30, à la salle des fêtes. ■

LUIGNY. Thé dansant. L'association Les Amis de Saint Jean-Baptiste organise un thé dansant animé par l'orchestre de Christian Bruneau, dimanche 27 novembre, à partir de 14 heures, à la salle des fêtes. Tarif 10 € (avec pâtisserie et boisson). Réservation au Tél. 02.37.81.24.17. ■

LA LOUPE. Tir sportif. Le club de tir sportif se réunit en assemblée générale, samedi 25 novembre, à partir de 18 h 30, au stand de tir Raymond-Gorreau. Renseignements au Tél. 06.20.57.43.61 ou sur son site : stand de tir loupéen dominiquevignon.wix. ■

THIRON-GARDAIS. Repas dansant. L'association des jeunes agriculteurs organise un repas dansant animé par un DJ, samedi 26 novembre, à partir de 19 h 30, à la salle des fêtes. Tarif 25 € adultes et 18 € enfants. Renseignements par mail. ja.thirongardais@gmail.com. ■

FRAZÉ

La commune obligée de refaire son PLU

Lors du conseil communautaire, mardi, à La Loupe, Brigitte Pistre, la maire de Frazé, a porté au débat une procédure dont elle et son conseil municipal se seraient bien passés... Dans le cadre de la loi NOTRe, la communauté de communes des Terres de Perche a engagé depuis 2017 une procédure pour réaliser deux PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) sur son territoire. Ce projet global d'urbanisme et d'aménagement concerne 15.000 habitants de 22 communes sur deux PLUI : le Perche loupéen et le Perche thironnais, deux territoires caractérisés par une dynamique différente.

Une erreur de procédure

Dans ce schéma la commune de Frazé continuait avec son PLU communal datant de 2013. Après un certain nombre de réunions pour valider les précédentes phases de diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), les cartes de zonage et le règlement, la procédure du PLUI avait bien progressé...

Mais voilà que cinq ans plus tard, le bureau d'études qui regroupe toutes les pièces administratives pour préparer l'arrêt des PLUI, vient de déceler une erreur de procédure qui pourrait entacher le document. Ce qui revient à dire que le PLUI pourrait être retoqué à l'avenir et ne pas être conforme au schéma de cohérence ter-



INTERCOMMUNALITÉ. Mardi lors du conseil communautaire, Brigitte Pistre a rappelé « que les petites communes rurales -et surtout les plus excentrées- ne profitent pas forcément des grands projets intercommunaux ».

ritoriale (SCOT) mené par le PETR, et pourrait poser problème aux services de l'État sur chaque demande d'autorisation d'occupation du sol.

« Il est donc conseillé de relancer une nouvelle procédure pour élaborer un PLUI unique qui intégrera la commune de Frazé », explique Eric Legros, vice-président chargé de ce dossier depuis quelques années. Ce qui déclenche l'ire de l'élue de Frazé (497 habitants). En effet après avoir réalisé un

« très bon plan local d'urbanisme de sa commune » pour un coût de 20.000 € il y a neuf ans, elle se voit aujourd'hui contrainte de le recommencer. Ce qui met tout le monde en pression.

Un seul PLUI avec Frazé

« Ces gens ne font pas leur boulot ! », s'emporte de son côté Eric Gérard, le président de la Cdc Terres de Perche. « Les PLUI avaient été lancés avant la fusion des territoires lou-

péen et thironnais », tempère Eric Legros ajoutant que le document final sera décalé de seulement six mois. « L'idée est de faire un seul PLUI avec Frazé dans le pot commun. Cette solution ne devrait pas impacter la commune de Frazé, le coût des enquêtes publiques sera minoré. La partie du PLUI qui concernera la commune de Frazé sera globalement la même mais un peu plus restrictif pour le zonage que le PLU actuel. Ce qui n'empêchera pas de respecter les communes dans leurs souhaits... Et toutes les réunions ne seront pas jetées à la poubelle. Si on ne le fait pas, ça va pénaliser tout le monde », prévient-il. Consciente que l'intercommunalité aura « la main » sur ses sols, Brigitte Pistre accepterait l'idée de la mise à jour de son PLU « mais avec une condition que l'interdiction des éoliennes y soit précisée », souligne-t-elle. Une conférence des maires spéciale PLUI sera organisée le 6 décembre prochain pour discuter de ces questions. ■

Le projet de construction d'un gymnase fait débat

Brigitte Pistre a réagi sur un autre point inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire. « J'ai du mal à accepter le fait qu'on va cofinancer un projet de gymnase à 2 millions d'euros à la Loupe. Personne à Frazé ne va aller faire de la gym à La Loupe ! Il serait souhaitable de penser aux petites communes excentrées. Ce problème existe et j'aimerais en parler », a déclaré l'élue. Elle a mis en avant les activités humaines fragilisées

par les inégalités territoriales. « Il y a de vrais besoins, les gymnases sont saturés. Ce sont des équipements qui profitent à tous même si c'est impossible que tout le monde s'y retrouve avec ce nouveau système de découpage de territoire », a noté le président Eric Gérard ajoutant : « Les gens vont sur les zones de chalandises ou les collèges de Courville-sur-Eure, d'Illiers, Châteaudun, Brou... Ce serait plus simple si tout le monde était à 2 km des pôles de centralité ». ■

RÉMALARD-EN-PERCHE

Mobilisation pour la Banque alimentaire

Vendredi et samedi, toute la journée, des collectes de denrées alimentaires non périssables et de produits d'hygiène seront organisées dans toute la France pour pouvoir redistribuer les stocks aux personnes dans le besoin. Dans le Cœur du Perche, la plupart des épicerie auront un espace dédié à la collecte.

On recherche des bénévoles

À Rémalard, Isabelle Charron coordonne la présence de bénévoles dans le hall d'Intermarché mais elle manque de bonnes volontés pour remplir son planning. « Tout le monde peut aider, même pendant une heure ou deux. Il faut regrouper les dons, les trier et les transporter à la plateforme centrale à



BÉNÉVOLES. Isabelle Charron manque de bénévoles pour remplir son planning de permanences à l'entrée d'Intermarché.

Alençon qui assure la distribution tout au long de l'année, un jeudi sur deux à Rémalard et Colonard. Chaque année, il y a plus d'une tonne de marchan-

dise collectée ». Les bénévoles proposent des sacs aux personnes qui viennent faire leurs courses et récupérer les dons à la

sortie. Dans le bourg, Vival et l'Essentiel sont partenaires, de même l'épicerie Denis à Nocé et Coccimarket à Bretoncelles. ■

Des interventions menées sur les haies

Publié le 25/02/2019



Avant toute intervention sur une haie, il faut désormais impérativement contacter la mairie pour faire une déclaration préalable de travaux de recepage et d'arrachage de haie. © Droits réservés

Pour arracher une haie, quelles démarches, quels conseils ? Les élus ont décidé la mise en place d'une nouvelle procédure systématique, permettant de contrôler les arrachages de haies sur la commune de la Loupe.

Éric Gérard, maire de La Loupe, a rappelé, lors du dernier conseil municipal, que cette procédure était mise en place « afin notamment d'encadrer les arrachages de haies bocagères avant la mise en place d'un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Le but étant d'éviter des effets d'opportunités et soumettre tout arrachage de haie à déclaration de travaux dans l'attente du classement potentiel de certains linéaires dans le document, ceci dès deux arbres arrachés ».

Concertation

Dans le cadre de l'élaboration des deux Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les études ont en effet mis en avant l'importance du maintien de corridors écologiques pour la préservation de la faune et de la flore, qui font la qualité des paysages du Perche.

Plus qu'un simple attrait touristique, les haies ont montré leur intérêt environnemental sur le ruissellement des eaux de pluies, le drainage des sols, la protection contre le vent, la formation de congère...

« Les PLUI devront déterminer les haies à protéger. Un travail de concertation avec les exploitants agricoles devra être réalisé, afin de maintenir les haies, mais aussi permettre leur entretien ou envisager des mesures de compensation lorsqu'une haie doit être supprimée ».

LA LOUPE

CONTENUS SPONSORISÉS

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

BLOC NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Rédaction locale.

22 rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.

Tél. 02.37.52.08.69.

mail : nogent@centrefrance.com

Abonnements. Tél. 0.810.61.00.28 (0,06 €/min + prix appel)

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 02.37.88.88.75

21 rue Vincent-Chevard, 28000 Chartres

ANNONCES CLASSÉES

- Petites annonces : Tél. 0825.818.818*, fax. 04.73.17.30.19.

- Avis d'obèques : Tél. 0825.31.10.10*, fax. 04.73.17.31.19.

- Annonces légales : Tél. 0826.09.01.02*, fax. 04.73.17.30.59.

- Emploi : Tél. 0826.09.00.26*, fax : 04.73.17.30.39.

(*service 0,06 € + prix appel)

45 rue du Clos-Four, BP 90124

63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

POUCIE MUNICIPALE.

Tél. 02.37.52.18.95.

POUCIE SECOURS. Tél. 17.

GENDARMERIE. Tél. 02.37.53.54.00.

SAMU. Tél. 15.

SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18.

HÔPITAL. Tél. 02.37.53.75.01.

PHARMACIE DE GARDE.

Tél. 32.37.

INFIRMIÈRES. Cabinet d'infirmières,

37 rue du Château,

Tél. 02.37.54.91.71. Cabinet

d'infirmières, 83 rue Brétonnerie,

Tél. 02.37.52.99.36. Cabinet

d'infirmières, 2 rue Charcot,

Tél. 02.37.52.46.88.

AMBULANCES

NOGENT AMBULANCE.

Tél. 02.37.52.32.20.

AMBULANCES CHARLES,

À MARGON. Tél. 02.37.52.15.58.

AMBULANCES TAXI-MALNUT.

Tél. 02.37.52.06.60.

ou 02.33.83.56.56.

JUSSEU SECOURS.

Tél. 02.37.52.53.53.

SERVICES

MAIRIE. Tél. 02.37.29.68.68.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU

DRONT. Tél. 02.37.53.37.75.

ÉLECTRICITÉ. Tél. 0810.333.028.

GAZ. Tél. 0810.28.27.26.

LYONNAISE DES EAUX.

Tél. 0810.884.884.

POMPES FUNÉRAIRES MÉLANGER.

Tél. 02.37.52.42.17.

POMPES FUNÉRAIRES GÉNÉRALES.

Tél. 02.37.52.01.27.

POMPES FUNÉRAIRES PINOT-CHU-

BILLEAU. Tél. 02.37.52.15.37.

DÉCHÈTERIE

LA POUSSERAIE. De 8 à 12 heures

et de 13 h 30 à 17 heures.

Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS. Tél. 02.37.52.46.92.

SNCF. Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU 11 AOÛT

À NOGENT-LE-ROTROU.

Tél. 02.37.53.01.17.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

DE L'HUISNE, À MARGON.

Tél. 02.37.52.43.03.

CONVOIS MORTUAIRES

AUJOURD'HUI

LE THEIL-SUR-HUISNE. 10 heures à

l'église. Obsèques d'Armandine

Roblon, née Bergot, 83 ans.

Inhumation au cimetière de Ceton.

LA LOUPE. 11 h 30 au

crématorium de Mainvilliers.

Service de crémation de Michel

Comus, 84 ans.

DEMAIN

THIRON-GARDAIS. 15 heures à

l'église abbatiale. Obsèques de

Renée Mahé, née Villafroy, 96 ans.

Inhumation au cimetière local.

AUTHON-DU-PERCHE

Des équipements pour être en forme

Élus, représentants de l'État et citoyens étaient présents, samedi, à Authon-du-Perche, pour inaugurer le terrain multisport et le Fitness-park.

Cet espace a été réalisé en deux temps : en octobre, le terrain multisport était livré par la société SDU de Locminé pour un montant de 62.000 €.

« C'est sur la dalle du plus ancien tennis que nous avons implanté ce terrain, en conservant ainsi les mêmes dimensions pour continuer à pratiquer ce sport », a indiqué le maire, Patrice Leriget.

Un coût de 107.286 €

En dehors des réservations pour d'éventuels tournois ou compétitions, cet espace est en libre-service et ouvert à tous. Il est possible d'y pratiquer le football, le volley, le handball ou le basket.

« Ce projet était une promesse que nous avons faite lors des dernières élections municipales. Nous sommes satisfaits de l'avoir tenue », a souligné Patrice Leriget. Le fitness-park compte une dizaine



INAUGURATION. Le terrain multisports et le Fitness-Park ont été inaugurés samedi.

d'agès. Il a été réalisé par la société Flechard de la Ferté-Bernard (Sarthe). Le coût total de l'opération avec l'achat des agès s'élève à 107.286 €, subventionné par l'État, la Région, le Département et par la réserve parlementaire de la sénatrice, Chantal Deseyne. Le reste à charge pour la commune est de 30.492 €.

Les services techniques de la Ville ont installé les agès et les jeux pour les plus petits rendant l'endroit familial.

Les personnes présentes sur place ont assisté à une démonstration des différents agès par Étienne Floquet, sapeur-pompier volontaire au centre de secours d'Authon-du-Perche.

INFO PLUS

Montage. Cette opération a pu avoir lieu grâce au premier contrat de ruralité mis en place par l'État, via la Région, accordé au PTER (Pôle d'équilibre territorial rural) du Perche signé à Nogent-le-Rotrou en novembre 2016.

LA LOUPE

Des soirées pour maîtriser les trames naturelles

Le Parc naturel régional du Perche (PNRP) veille sur un ensemble de milieux naturels. Des patrimoines très variés, riches de nombreuses espèces végétales et animales, à protéger notamment à travers la "Trame Verte et Bleue", un réseau constitué de continuités écologiques, terrestres ou aquatiques.

Cette mesure du Grenelle de l'environnement a pour but de préserver les milieux naturels « et d'identifier les connexions entre ces milieux » explique Jérémie Guy, technicien au

Parc naturel du Perche. Il accompagne actuellement la Communauté de communes des Terres de Perche dans l'élaboration de son futur Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Préserver la biodiversité

Pour faire découvrir et mieux faire comprendre ces trames naturelles, il propose plusieurs soirées conférences ouvertes au public. Une présentation en images avait lieu, mercredi soir, à La Loupe.

« Les couloirs migratoires

sont indispensables à la survie des espèces. Au cours de sa vie, un animal peut avoir besoin de se déplacer d'un milieu à un autre, comme les amphibiens qui quittent les sous-bois pour se reproduire dans les mares et étangs au printemps. »

« La Trame Verte et Bleue identifie ces corridors écologiques donne une cohérence à la préservation de la biodiversité », poursuit l'animateur qui doit intégrer ces données environnementales dans l'étude des PLUi. « Dès cet été, nous allons réunir des

groupes de travail composés d'acteurs locaux (agriculteurs, chasseurs, randonneurs...) qui connaissent bien le territoire afin d'actualiser l'inventaire sous forme participative et y consigner les haies bocagères, coteaux calcaires et mares pouvant être restaurés pour

2019. »

Pratique. Réunion Comprendre les trames naturelles le 2 juillet à 20h, salle des fêtes de Thiron-Gardaais et le 5 juillet à 20h, salle des fêtes de Brunelles. Entrée libre et gratuite. Plus d'infos à la Maison du Parc de Courboyer Tél. : 02.33.85.36.36 ou contact@parc-naturel-perche.fr

AUJOURD'HUI

LE REX NOGENT-LE-ROTROU

LE DOUDOU. 16 heures.

EN GUERRE. 20 h 45.

JURASSIC WORLD : FALLEN KING-

DOM. 18 heures.

TAXI 5. 20 h 30.

LA FÊTE DES MÈRES. 15 h 45.

TIME RIDER. 18 h 15 (VOSTF).

WAJIB - L'INVITATION AU MARIAGE.

18 h 30 (VOSTF).

PLAIRE, AIMER ET COURIR VITE.

15 h 45.

LE RIRE DE MADAME LIN. 20 h 45

(VOSTF).

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

LE DOUDOU. 18 heures.

GUEULE D'ANGE. 20 heures.

DEMI-SOEURS. 18 heures.

OCEAN'S 8. 20 heures.

L'ÉTOILE MORTAGNE-AU-PERCHE

Relâche jusqu'au 27 juin inclus.

LE SAINT-LOUIS

LE THEIL-SUR-HUISNE

JURASSIC WORLD : FALLEN KING-

DOM. 18 heures.

LA FÊTE DES MÈRES. 20 h 30.

PISCINE

AQUAVAL. De 10 heures à 13 h 30 et

de 17 à 20 heures.

BOWLING

AQUAVAL. Fermé.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à

12 heures et de 14 à 18 heures.

MUSÉE

CHÂTEAU SAINT-JEAN. De 10 à

12 heures et de 14 à 18 heures.

RENDEZ-VOUS

NOGENT-LE-ROTROU. Inauguration

des écoles. À 16 heures à la mater-

nelle Lucie-Aubrac, à 16 h 45 à la mater-

nelle Françoise-Dolto et à 17 h 30 à

l'école élémentaire Silvia-Manfort.

18 heures vin d'honneur à la mairie.

Réunion. Réunion de préparation du

calendrier des manifestations 2018-

2019, à 20 heures, à la mairie.

EN BREF

ANIMATION ■ Spectacle de l'école

Les enfants de l'école Georges-Brassens et l'école de musique présentent leur spectacle *On a volé l'Océan*, jeudi 28 juin, à 19 heures, à la salle Pierre-Mendès-France. Gratuit.

Affluence à la kermesse des Écureuils

Afin de finaliser l'année scolaire qui s'achève, l'école maternelle publique Les écureuils a organisé sa kermesse, samedi après-midi.

Pour l'occasion, 115 enfants et l'équipe enseignante ont organisé un spectacle de danses devant les familles venues nombreuses, autour du thème de Walt Disney, avec quelques reprises de rondes des pays du monde, interprétées lors du petit bal de l'Usep, en mars, au gymnase de La



KERMESSE. Les enfants ont dansé devant les familles.

Loupe.

Marie-Pierre Pichodo, la directrice de l'école a rappelé « que la rentrée de septembre sera marquée par le retour à la semaine à quatre jours. L'école ne devrait pas connaître de mouvement d'enseignants, ni de fermeture de classes mais une réorganisation des classes sera mise en place. Le conseil des maîtres d'écoles a en effet décidé de mélanger les trois niveaux de classes afin que l'enfant progresse », a-t-elle précisé.

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

BLOC NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

Rédaction locale.
22, rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. 02.37.52.08.69.

mail : nogent@centrefrance.com
Abonnements. Tél. 0800.96.00.30. (service et appel gratuit).

RÉGIE PUBLICITAIRE

Publicité. Tél. 02.37.88.88.75.
21 rue Vincent-Chevard, 28000 Chartres.

ANNONCES CLASSÉES

- Petites annonces : Tél. 0825.818.818*, fax. 04.73.17.30.19.
- Avis d'obsèques : Tél. 0825.31.10.10*, fax. 04.73.17.31.19.
- Annonces légales : Tél. 0826.09.01.02*, fax. 04.73.17.30.59.
- Emploi : Tél. 0826.09.00.26*, fax : 04.73.17.30.39.
(*service 0.06€ + prix appel)
45 rue du Clos-Four, BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

POLICE MUNICIPALE.
Tél. 02.37.52.18.95.
POLICE SECOURS. Tél. 17.
GENDARMERIE. Tél. 02.37.53.54.00.
SAMU. Tél. 15.
SAPEURS-POMPIERS. Tél. 18.
HÔPITAL. Tél. 02.37.53.75.01.
PHARMACIE DE GARDE.
Tél. 32.37.

INFIRMIÈRES. Cabinet d'infirmières, 37 rue du Château, Tél. 02.37.54.91.71.
Cabinet d'infirmières, 83 rue Bretonnerie, Tél. 02.37.52.99.36.
Cabinet d'infirmières, 2 rue Charcot, Tél. 02.37.52.46.88.

AMBULANCES

NOGENT AMBULANCE.
Tél. 02.37.52.32.20.
AMBULANCES CHARLES, À MARGON.
Tél. 02.37.52.15.58.
AMBULANCES TAXI-MALNUT.
Tél. 02.37.52.06.80, ou 02.33.83.56.56.
JUSSIEU SECOURS.
Tél. 02.37.52.53.53.

SERVICES

MARIE. Tél. 02.37.29.68.68.
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.
MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT. Tél. 02.37.53.37.75.
ELECTRICITÉ. Tél. 0810.333.028.

GAZ. Tél. 0810.28.27.26.
DONNAISE DES EAUX.
Tél. 0810.884.884.
POMPES FUNÈRES MÉLANGER.
Tél. 02.37.52.42.17.
POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES.
Tél. 02.37.52.01.27.
POMPES FUNÈRES PINOT-CHUBILLÉAU. Tél. 02.37.52.15.37.

DÉCHETTERIE

LA POUSSIERAIE. De 8 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures.
Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS. Tél. 02.37.52.46.92.
SNCF. Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRAIRE DU 11-AOÛT à NOGENT-LE-ROTROU.
Tél. 02.37.53.01.17.
CLINIQUE VÉTÉRAIRE DE L'HUISNE, À MARGON.
Tél. 02.37.52.43.03.

CONVOIS MORTUAIRES

CE JEUDI
AUTHON-DU-PERCHE. À 15 heures à l'église. Obsèques de Jocelyne Bouvet, née Mille, 66 ans. Inhumation au cimetière local.
VENREDI
BRETONNELLES. À 10 h 30 à l'église. Obsèques d'Hélène Garochaud, née Vail, 94 ans. Inhumation au cimetière local.

AUJOURD'HUI

LE REX NOGENT-LE-ROTROU

LE GRAND BAIN. 17 h 30.
VENOM. 15 heures.
LE FIL DE BELLEVILLE. 20 h 15.
FIRST MAN - LE PREMIER HOMME SUR LA LUNE. 20 heures (VOSTF).
YÉTI ET COMPAGNIE. 17 h 45.
ALAD'2. 15 h 30.
JOHNNY ENGLISH CONTRE-ATTQUE. 20 h 30.
MADAMEISSELLE DES JONCQUIÈRES. 18 heures.
OKKO ET LES FANTÔMES. 15 h 15.

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

LE GRAND BAIN. 16 heures et 20 h 15.
HALLOWEEN. 18 h 10.
YÉTI ET COMPAGNIE. 18 h 15.
VENOM. 20 h 15.

L'ÉTOILE MORTAGNE-AU-PERCHE

YÉTI ET COMPAGNIE. 18 heures.
NOS BATAILLES. 20 h 30.
PISCINE
AQUAMAL. De 10 à 20 heures.
BOWLING
AQUAMAL. De 14 heures à 1 heure.
BIBLIOTHÈQUE
NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.
MUSÉE
CHÂTEAU SAINT-JEAN. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.
RENDEZ-VOUS
NOGENT-LE-ROTROU. À 14 h 15. Conférence du Centre universitaire du temps libre sur le thème Un génie nommé Chopin, à la salle Simone-Signoret.

LA LOUPE

Votre vie quotidienne dans quinze ans

Protection de la nature et des paysages, économie, agriculture, habitat, maintien et développement du petit commerce et mobilité : les citoyens des villages du Perche Loupéen et du Perche Thironnais sont invités par la Communauté de communes Terres de Perche à exprimer leur point de vue et leurs souhaits d'avenir sur toutes ces questions.

Concertation

« Nous allons élaborer les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux qui vont fixer les règles d'évolution de notre territoire pour les quinze années à venir. Pour définir les grandes lignes de ce document, nous avons donc décidé d'ouvrir une concertation avec les habitants », explique Éric Gérard, président de la Communauté de communes des Terres de Perche. Cette concertation a démarré, lundi, à la salle des



PROJET D'URBANISME. Eric Gérard, le président de la Cdc des Terres de Perche a accueilli une trentaine d'habitants et d'élus du territoire lors cette soirée «cine-débat».

fêtes de la Loupe. Le groupement d'études Citadia/Aire publique et le Parc naturel régional du Perche ont ouvert le débat avec les habitants après la projection de trois films montrant des exemples de démarches locales. Avec un premier focus sur le Parc régional de la Côte d'Opale autour des questions d'aménagement

du foncier et de qualité de vie pour accueillir de nouveaux habitants et conserver les services. « Densification de l'habitat, extension urbaine, revitalisation de bourgs, classement de zones constructibles sont des questions très concrètes qui seront contenues dans le plan d'urbanisme », a ponctué un élu.

La boulangerie communale de Champrond-en-Gâtine et la venue d'un commerce itinérant à Manou ont ainsi été citées en exemple en matière de maintien du commerce de proximité.

Vitalité des centres

Le Plan local d'urbanisme intercommunal peut également agir sur la vitalité des centres bourgs, l'offre d'équipements et la conversion des friches. Il peut renforcer les spécificités et l'identité de chaque village et rendre possible la transformation de commerces en habitations.

INFO PLUS

Sondage. Chaque habitant est appelé à s'exprimer. Pour cela, un questionnaire en ligne est disponible jusqu'à fin du mois de novembre sur cdc/terres-deperche.fr.

AUTHON-DU-PERCHE

Une maison qui rend service au public

La Maison de services au public (MSAP) d'Authon-du-Perche a organisé, mardi, une journée portes ouvertes dans les locaux de la mairie. La MSAP est ouverte depuis décembre 2016.

Des travaux d'aménagements de locaux supplémentaires pour les différentes permanences sont terminés depuis le mois d'avril 2018. Nathalie Cirot assure les permanences.

Un café rencontre s'est tenu à cette occasion. Il a permis à tous d'échanger sur les besoins des uns et des autres afin de rendre le meilleur service aux habitants du secteur. « La MSAP est montée en puissance, souligne Patrice Leriget, le maire d'Authon-



ACTIONS. A l'heure du café, rencontre dans la salle des mariages de la mairie.

du-Perche. En plus des partenaires officiels, l'État, la Carsat, la Caf, la MSA, la CPAM et Pôle Emploi, nous accueillons également de nombreuses personnes lors des différentes permanences. » Il est possible d'avoir des renseignements auprès des services du Département, des services Sociaux, de la PMI, de la MDA, de la Fnath, du CBE et de la Mission locale, de l'ADMR, et du SADS.

« Pour répondre aux besoins de la population rurale, la MSAP s'avère nécessaire pour tous ces habitants, qui sont très satisfaits de pouvoir trouver ce service de proximité, qui remplit son rôle dans le bourg centre. »

Ateliers

En plus de l'accueil des personnes en mairie, la MSAP répond aux demandes des organismes, pour accompagner de nombreuses animations, en mettant à disposition des salles communales.

« Nous avons la satisfaction de voir que tous les ateliers proposés, jeux et mémoires, initiation numérique, ateliers équilibre, bien-être, animations sur le bien vieillir... ont été suivis par les habitants du territoire. »

RÉMALARDE-EN-PERCHE

Ils embellissent le village avec talent

Patrick Rodhain a remis les prix aux lauréats du concours de fleurissement, samedi, dans la salle de Bellou-sur-Huisne. Ils ont reçu les félicitations et des chèques cadeaux pour acheter de nouvelles plantations chez Vive le jardin.

Maisons fleuries avec jardin d'agrément. Georgette et Roger Bellanger, Geneviève Quieau, Marianne Provost, Clarisse et Raymond,



FLEURISSEMENT. Les lauréats ont reçu un diplôme.

Bernadette Pavie, Jeannine Chable, Joël Marquis et Yolande Prévost.

Commerçants et maisons sans jardin avec fenêtres, murs, terrasses ou balcons fleuris. Arlette Resneau, la pharmacie Marlène Hareau et La Parenthèse de Nadine Tison.

Maisons de campagne. Ginette et Raymond Cormier, Désiré et Claudette Petit et Christine et Sylvain Prat.

VOS CORRESPONDANTS

AUTHON-DU-PERCHE. Odile Obrecht, Tél. 06.16.91.84.78. Mail : odile.obrecht@wanadoo.fr

LA LOUPE. Nadine Debèze, Tél. 06.82.0074.48. Mail : nadine.debeze@wanadoo.fr

NOGENT-LE-ROTROU. Rédaction locale, Tél. 02.35.52.08.69. Mail : nogent@centrefrance.com

THIRON-GARDAIS. Marie Carillo, Tél. 07.82.36.79.62. Mail : marie.drestine.carillo@wanadoo.fr

PERCHE-EN-MOÛÉ. Muriel Boursard, Tél. 06.85.16.95.15. Mail : murielboursard@hotmail.com

RÉMALARDE-AU-PERCHE. Muriel Boursard, Tél. 06.85.16.95.15. Mail : murielboursard@hotmail.com

LE THEIL-SUR-HUISNE. Séverine Bourgeois, Tél. 06.79.75.13.73. Mail : jojo@severine@aol.com

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

LA LOUPE

L'avenir du territoire se décide aujourd'hui

Une vingtaine de personnes a assisté, lundi soir, à La Loupe, à la présentation d'une étape clé de l'enquête publique en vue de l'élaboration du PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) du territoire engagé, depuis 2018, par la communauté de communes des Terres de Perche.

Ce projet global d'urbanisme et d'aménagement concerne 15.000 habitants, 22 communes sur deux PLUI : le Perche Loupéen et le Perche Thironnais, deux territoires caractérisés par une dynamique différente.

Horizon 2035

Il a pour but de mieux répondre aux besoins de services, transports, logements et d'équipements de l'ensemble de la population à l'horizon 2035. Un document important, car



URBANISME. Anthony Gogdet, chargé de mission chez Citadia et Éric Legros, vice-président de la CdC ont présenté le PLUI.

une fois approuvé fin 2022, le PLUI remplacera les documents communaux en vigueur et sera opposable aux permis de construire. Après les précédentes phases de diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), « ce document est entré dans sa phase de

traduction réglementaire avec un texte complété d'une carte appelé plan de zonage », explique Anthony Gogdet du cabinet Citadia urbanisme chargé de sa réalisation.

La collectivité veut se donner les moyens d'accueillir de nouveaux habitants, « malgré la contrainte de réduire et de diviser

par deux la consommation d'espaces. Pour cela il faut agir sur l'habitat grâce à deux leviers : le droit à construire resserré au sein des bourgs et des villes, ainsi que la mise en place d'un échancier d'ouverture à l'urbanisation ».

Réseau écologique

Si la constructibilité sera réduite en campagne, le PLUI autorisera toutefois les changements de destination de bâtiments agricoles et des évolutions pour les bâtiments existants à vocation économique. Le Parc naturel du Perche s'occupe de la protection des zones agricoles et naturelles (trame verte et bleue) afin de constituer un réseau écologique.

➔ **Pratique.** Dernière enquête publique mi-septembre. Questionnaire en ligne sur www.terresdeperche.fr.

MOUTIERS-AU-PERCHE

Alissa Duryée renoue avec l'orgue



CONCERT. Alissa Duryée revient jouer sur l'orgue baroque de Moutiers.

Pour son trentième concert, l'association des Amis de l'orgue a invité une habituée de son église Notre-Dame du Mont-Harou en la personne d'Alissa Duryée.

Cette organiste connaît bien l'orgue de Moutiers. Elle jouera de l'orgue baroque, qui fait la fierté de la commune tandis que les choristes du Madrigal

du Perche chanteront.

Le concert est organisé au profit de la restauration de l'église Notre-Dame du Mont-Harou. ■

➔ **Pratique.** Concert, aujourd'hui, à 17 heures, en l'église du Mont-Harou. Tarif : 15 €, gratuit pour les moins de 16 ans. Réservations à l'office de tourisme Cœur du Perche, au 22 rue Marcel-Louvel à Rémalard. Tél. 02.33.73.71.94.

AUTHON-DU-PERCHE

Trente artistes et leurs œuvres insolites

Le festival d'art singulier Courant d'arts, proposé par l'association A.m.i.s (Art marginal insolite et Singulier) se déroulera à Authon-du-Perche, du 4 au 6 juin. Ce festival est soutenu par le conseil départemental et la mairie d'Authon-du-Perche.

Lors de cette quatorzième édition, trente artistes dont seize nouveaux, exposeront un millier d'œuvres dans la salle des fêtes de la commune. Ces artistes aux univers très différents proposeront au public un état de l'art insolite.

Supports

« Nous sommes ravis d'accueillir seize nouveaux



ARTS. Le festival Courant d'arts est attendu chaque année par de nombreux collectionneurs.

artistes, cela va amener du sang neuf à cette quatorzième édition », a souligné Thierry Bariole le président de l'association. Sous les doigts des artistes et

nées de leur imagination, tous les matériaux prennent vie d'une manière souvent drôle, parfois tragiques. Tous les supports, toutes les techniques sont

solicités dans un mélange hétéroclite savamment orchestré, créant pour le public la possibilité d'un monde de liberté et de désinvolture illimitée.

Tous les artistes présents durant la durée du festival n'hésiteront pas à partager la vision de leur art avec les visiteurs qu'ils soient collectionneurs, amateurs éclairés ou tout simplement curieux.

L'association créée, en 2005, regroupe 377 artistes et de nombreux sympathisants. ■

➔ **Pratique.** Courant d'arts, samedi 4 juin, de 14 à 18 heures, dimanche 5 et lundi 6 juin, de 11 à 18 heures. A.m.i.s, 4 rue de la Fontaine à Miermaigne. Tél. 06.09.30.09.00, mail. amisassociation@gmail.com, Facebook. Insolite Amis.

THIRON-GARDAIS

Des livres pour célébrer les mamans

Comme à chaque grande date du calendrier, la médiathèque propose aux enfants un après-midi de contes. Vingt-deux enfants accompagnés de huit parents ont ainsi eu le plaisir d'assister à la lecture faite par Marie-Josée Blanchard, la médiathécaire, accompagnée par Patricia Pesnaux à l'accordéon.

Elle a lu les albums jeunesse *Dis-moi maman* de Charlotte Zolotow et *Tout sur les mamans* de Gwendoline Raisson. La projection du diaporama, créé pour l'occasion par Benja-



CONTE. Patricia Pesnaux a accompagné la lecture à l'accordéon.

min Blanchard est venue compléter l'après-midi, avant le goûter.

L'occasion pour les participants de voter pour les meilleures photos du concours organisé sur le thème des arbres remarquables et remarquables.

Remise des prix

Les photos sont également exposées au domaine de l'Abbaye. C'est là que, le samedi 11 juin, à 11 heures, se tiendra la remise des prix. La clôture des votes est fixée au 2 juin, précise la responsable. ■

SORTIR, ÉCOUTER, VOIR...

LE REX NOGENT-LE-ROTROU

TOP GUN : MAVERICK. 16 h 30.
TÉNOR. 14 heures.
QU'EST-CE QU'ON A TOUS FAIT AU BON DIEU ? 17 h 30.
DOCTOR STRANGE. 14 h 30.
J'ADORE CE QUE VOUS FAITES. 20 h 15.
PINGOUIN & GOÉLAND ET LEURS 500 PETITS. 19 h 45.
POUR TOUJOURS. 20 heures.
DOWNTON ABBEY II : UNE NOUVELLE ÈRE. 17 heures.
LES FOLIES FERMILIÈRES. 14 heures.

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

TOP GUN : MAVERICK. 20 heures.
COUPEZ I. 18 heures.
THE DUKE. 18 heures (VOSTF).
J'ADORE CE QUE VOUS FAITES. 20 heures.
PISCINE

AQUAVAL. De 9 h 30 à 12 h 30 et 14 à 17 heures.
BOWLING

AQUAVAL. De 17 à 23 heures.
MUSÉE

CHÂTEAU DES COMTES DU PERCHE. De 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. Fermée.

LUDDOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. Fermée.

EXPOSITIONS

NOGENT-LE-ROTROU. La Terre qui chante organise une exposition "20 ans + 1 de création partagée" du 26 au 29 mai, de 9 à 19 heures à la salle des Colomes (Vermeisse ce jeudi à 11 heures).

NOGENT-LE-ROTROU. Exposition "CorinnaVirus ou portraits bétabédés", peintures de Corinne Roiseux, visible jusqu'au 30 mai, au Circofleux.

NOGENT-LE-ROTROU. Exposition "Défigurations", peintures et portraits de Nyzen, visible jusqu'au 28 mai, vendredi et samedi, de 15 à 18 heures, à la galerie in Situ.

NOGENT-LE-ROTROU. Parcours Art et patrimoine en Perche, une exposition d'art contemporain organisée par l'association Le champ des impossibles et visible sur trois sites à Nogent : Galerie Edmund, ca-

ves de l'ancien hôtel-Dieu et au Cent8 (108 rue Saint-Hilaire) ainsi qu'à Perche-en-Nocé, Saint-Cyr-la-Rosière, Cour-Maugis-sur-Huisne. Ouvert de 14 heures à 18 h 30 jusqu'au 12 juin.

BELLEMÈ. Exposition "Réver le Réel" peintures d'Alain Durand et Michel Plaisir et sculptures de Juliette Frescaline, visible jusqu'au 29 mai, du jeudi au dimanche, de 11 à 13 heures et de 15 à 19 heures, à l'Atelier Perche.

BROCANTES & VIDE-GRENIER

BELHOMERT. Le comité des fêtes organise une brocante à partir de 7 heures, sur la place Le Frapper. Accueil des exposants à partir de 6 heures. Tarif : 2,50 € le mètre linéaire. Animations avec une exposition artisanale, des jeux gonflables, pêche à la ligne et des lots à gagner. Restauration et buvette sur place.

LA CROIX-DU-PERCHE. L'association des Amis de l'école organise un vide-greniers, de 7 à 18 heures, autour de la salle des fêtes (réserver aux particuliers). Gratuit jusqu'à 8 mètres linéaire.

SABLONS-SUR-HUISNE. L'association festive condéenne organise une foire aux puces, de 6 à 18 heures, place du Général-de-Gaule, à Condé-sur-Huisne. Buvette et restauration sur place.

THÉ DANSANT

LUIGNY. Le Club des anciens de Luigny organise un thé dansant animé par l'orchestre Christian Bruneau. Entrée : 10 €.

CONCERTS

MANOU. Les Amis du Parc et du Château organisent un concert Les Romantiques allemands au château de la Reine Blanche, accompagné par Le Petit chœur du château, ce jeudi, de 18 à 21 heures, dans la cour du château. Tarif : 10 € (gratuit - 12 ans). Réservations au Tél. 07.68.25.97.76.

MOUTIERS-AU-PERCHE. L'association Orgue et patrimoine monastériens organise un concert d'orgue de musique baroque joué par Alissa Duryée avec la chorale Le Madrigal du Perche, à 17 heures, à l'église. Tarif adulte 15 €, gratuit pour les enfants.

KERMESSE

SAINT-MAURICE-SAINT-GERMAIN. Le château des Vaux organise sa kermesse avec son show VII trial, des ateliers et spectacles de cirque, des structures gonflables, des jeux forains, des animations musicales, etc., de 10 à 18 heures au sein des établissements Notre-Dame du château des Vaux. Entrée libre.

Terres de Perche pense à l'environnement

Publié le 28/02/2019



Le Parc naturel régional du Perche a présenté le diagnostic environnemental aux élus de Terres de Perche. © Droits réservés

La communauté de communes Terres de Perche, présidée par Éric Gérard, a présenté aux conseillers municipaux des vingt-et-une communes le volet environnement de son Plui (Plan local d'urbanisme intercommunal), à la salle des fêtes de Saintigny (Saint-Denis-d'Authou).

Les membres du Parc naturel régional du Perche (PNRP) ont présenté leur diagnostic. « Des Plui avaient déjà été préconisés pour les communautés de communes du Perche Thironnais et des Portes du Perche avant leur fusion, le 1^{er} janvier 2017. »

Des corridors pour animaux

Ces PLUI avaient été présentés aux élus par le bureau d'étude Citadia. « À l'exception de celui de l'environnement confié au PNRP », précise Estelle Duez, directrice générale adjointe de la Cdc.

Le diagnostic représente une photo à l'instant T de la situation des deux territoires. Il a été commenté point par point par Jérémie Guy, en charge du volet environnement.

Le volet environnement est décliné en quatre parties : environnement physique, environnement biologique, ressources naturelles, risques.

Le document a permis de mettre en évidence les points communs et les différences entre les deux territoires.

L'équipe a travaillé sur la mise à jour des données déjà connues : espaces à haute valeur écologique, réseau hydrographique important, nombreuses zones forestières. « Ces données devront être actualisées tout au long de la durée du Plui. »

« Elles seront utilisées pour l'établissement du Padd (Plan d'aménagement et de développement durable) », souligne Jérémie Guy qui laisse entendre que certaines actions pourraient être soutenues par le PNRP, notamment la continuité des corridors pour permettre aux animaux de circuler entre les réservoirs de biodiversité.

En résumé, l'étude montre une diversité des matériaux de construction, des paysages, des milieux naturels à haute valeur touristique.

Les points faibles sont les problèmes de l'érosion des sols, la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau.

L'assainissement collectif à développer semble quelque peu discutable aux yeux des élus..

SAINTIGNY INSTITUTIONS

A LIRE SUR L'ÉCHO

Fait divers - Un motard circule à contre-sens sur l'autoroute A10 sur 20 kilomètres

L'Écho

Save the date ! L'innovation au coeur des Rencontres Economiques DEV'UP Centre-Val de Loire

CONTENUS SPONSORISÉS

4 ans de garantie et d'assistance offerts. À partir de 199 €/mois

Citroën ëC4 | Sponsorisé

[En savoir plus](#)

Testez la CUPRA FORMENTOR e-HYBRID rechargeable

CUPRA | Sponsorisé

Nouvelle Jeep® Avenger 100% électrique

Nogent-le-Rotrou et Le Perche → Vie locale

BLOC NOTES

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

■ Rédaction locale.
22 rue Villette-Gâté, 28400 Nogent-le-Rotrou.
Tél. 02.37.52.08.69.

mail : nogent@centrefrance.com
■ Abonnements. Tél. 0.800.96.00.30 (service et appel gratuit)

RÉGIE PUBLICITAIRE

■ Publicité. Tél. 02.37.88.88.75
21 rue Vincent Chevard, 28000 Chartres

■ Annonces classées

- Petites annonces : Tél. 0825.818.818*, fax. 04.73.17.30.19.
- Avis d'obsèques : Tél. 0825.31.10.10*, fax. 04.73.17.31.19.
- Annonces légales : Tél. 0826.09.01.02*, fax. 04.73.17.30.59.
- Emploi : Tél. 0826.09.00.26*, fax : 04.73.17.30.39.
(*service 0.06€ + prix appel)
45 rue du Clos-Four, BP 90124
63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

URGENCES

POLICE MUNICIPALE

Tél. 02.37.52.18.95.

POLICE SECOURS. Tél. 17

GENDARMERIE. Tél. 02.37.53.54.00.

SAMU. Tél. 15.

SAPÉURS-POMPIERS. Tél. 18.

HÔPITAL. Tél. 02.37.53.75.01.

PHARMACIE DE GARDE.

Tél. 32.37.

INFORMIÈRES. Cabinet d'infirmières,

37 rue du Château.

Tél. 02.37.54.91.71. Cabinet

d'infirmières, 83 rue Bretonnerie,

Tél. 02.37.52.99.36. Cabinet

d'infirmières, 2 rue Charcot,

Tél. 02.37.52.46.88.

AMBULANCES

NOGENT AMBULANCE.

Tél. 02.37.52.32.20.

AMBULANCES CHARLES,

À MARGON. Tél. 02.37.52.15.58.

AMBULANCES TRIO-MALNAUT.

Tél. 02.37.52.06.80.

ou 02.33.83.56.56.

RUSSEU SECOURS.

Tél. 02.37.52.53.53.

SERVICES

MAIRIE. Tél. 02.37.29.68.68.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU PERCHE. Tél. 02.37.52.18.82.

MAISON DE LA JUSTICE ET DU

DROIT. Tél. 02.37.53.37.75.

ÉLECTRICITÉ. Tél. 0810.333.028.

GAZ. Tél. 0810.28.27.26.

DYONNAISE DES EAUX.

Tél. 0810.884.884.

POMPES FUNÈRES MÉLANGER.

Tél. 02.37.52.42.17.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES.

Tél. 02.37.52.01.27.

POMPES FUNÈRES PINOT-CHU-

BILLEAU. Tél. 02.37.52.15.37.

DÉCHETTERIE

LA POUSSERIE. De 8 à 12 heures

et de 13 h 30 à 17 heures.

Tél. 02.37.52.97.21.

TRANSPORTS

NOBUS. Tél. 02.37.52.46.92.

S.M.C.F. Tél. 36.35.

ANIMAUX

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DU 11-

AOÛT, À NOGENT-LE-ROTROU.

Tél. 02.37.53.01.17.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE

DE L'HUISNE, À MARGON.

Tél. 02.37.52.43.03.

CONVOIS MORTUAIRES

CE VENDREDI

NOGENT-LE-ROTROU. 10 heures à

l'église Saint-Milaire. Obsèques de

Jacqueline Sineau, née Chapron.

Inhumation au cimetière local.

NOGENT-LE-ROTROU. 14 h 30 à

l'église Saint-Julien de La

Courmeuve-sur-Seine (Seine-

Saint-Denis). Obsèques d'Ernest

Lemaux, 92 ans. Inhumation au

cimetière de la Courmeuve-sur-Seine

(93).

MARGON. 15 h 30 à l'église.

Obsèques de Gisèle Normand, née

Roullier, 87 ans. Inhumation au

cimetière local.

LA LOUPE

Urbanisme : les habitants ont la parole

Deux Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) sont en cours d'élaboration : un sur les communes du Perche loupéen, l'autre sur celles du Perche thironnais.

L'objectif des PLUi est de poser les bases de l'évolution du territoire pour les quinze années à venir. Ils doivent prendre en compte les différents aspects du quotidien des habitants : habitat, mobilités, activités, protection de la nature et des paysages, etc.

Poser des questions

« La Communauté de Communes Terres de Perche invite les habitants à poser leurs questions. Où vais-je pouvoir construire, et comment ? Quels seront les espaces naturels et agricoles préservés ? Où



PROJET. Les élus invitent les habitants à poser des questions sur l'avenir du territoire.

vous pouvez vous installer les commerces, services et activités économiques ? Quels seront les modes de déplacements demain sur l'agglomération ? », expli-

que Estelle Duez, sa directrice générale adjointe.

Pour évoquer l'ensemble de ces questions avec les élus et techniciens de leur territoire, la population lo-

cale pourra s'informer sur un Stand PLUi qui fera étape mardi 9 octobre sur le marché de La Loupe de 9 à 12 heures et le dimanche 21 octobre de 9 à 12 heures au Festival d'Automne à la Grange aux Dîmes à Thiron Gardais.

Parallèlement, la Cdc Terres de Perche organise une soirée ciné-débat le 15 octobre à 20 heures à la salle des fêtes de La Loupe.

■ Pratique. Questionnaire en ligne disponible jusqu'à fin novembre sur les sites internet de la Cdc et des communes des Terres de Perche. Chacun peut également adresser ses observations par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Terres de Perche, place de l'Hôtel-de-Ville, à La Loupe ou par voie électronique : cdc@terresdeperche.fr
Plus d'infos sur www.terresdeperche.fr.

SABLONS-SUR-HUISNE

Un concert pour partager leur passion

Joseff Cottet et Antoine Touche sont des musiciens de talent installés à Condé-sur-Huisne. Après une prestation à l'église de Clémencé à Saint-Cyr-la-Rosière avec leur ensemble, l'Escadron volant de la Reine, lauréat de plusieurs prix en France et en Europe, ils se produiront en duo, dimanche dans l'église de Condé.

« Nous souhaitons faire découvrir la musique ancienne et nos instruments », explique Joseff Cottet qui joue du violon et l'alto. Après une formation classique au conservatoire de Versailles, elle s'est spécialisée en musique ancienne et joue dans



CONCERT. Joseff Cottet et Antoine Touche jouent dans l'Escadron volant de la Reine.

des formations comme l'ensemble Pygmalion, les Musiciens du Paradis, le Parlement de Musique de Strasbourg, Opera Fuoco...

Antoine Touche a commencé le violoncelle à Saint-Malo, rejoint le Conservatoire de Boulogne-Billancourt puis s'oriente aussi vers la musique ba-

roque à la Hochschule de Leipzig. Il joue avec Pygmalion, Correspondance, Mensa Sonora, Capricio Stravagante, Amarillis...

Dimanche, ils interpréteront une suite pour violoncelle seul de J. S. Bach en ré mineur, une fantaisie de Telemann pour violoncelle et basse, une sonate de Corelli pour violon et basse et des airs traditionnels irlandais.

■ Pratique. Concert de Joseff Cottet au violon et Antoine Touche au violoncelle, ce dimanche à 16 heures, église Notre-Dame de Condé-sur-Huisne à Sablons-sur-Huisne. Entrée libre.

SAINT-CYR-LA-ROSIÈRE

Le tourisme intéresse tout le territoire

Marie-José Michel, Pascal Pecchioli et Jean-Philippe Lhuillier, les présidents de l'Ecomusée du Perche, de la Communauté de communes Cœur du Perche et de l'Office de tourisme Cœur du Perche ont signé une convention de partenariat qui actualise les échanges après la fusion des communautés de communes.

« Cette convention confirme notre volonté de coordonner nos actions pour valoriser notre patrimoine naturel et culturel et participer au développement touristique du Perche », explique Marie-José Michel en rappelant la mission fondamentale de l'Ecomusée qui sera



CONVENTION. L'Ecomusée du Perche, de la Communauté de communes Cœur du Perche et de l'Office de tourisme Cœur du Perche s'engagent.

désormais aussi un bureau d'information touristique rattaché à l'office de tourisme rémardais. « La convention organise les coopérations au niveau des soutiens financiers et

matériels, des échanges d'informations, de connaissances, de savoir-faire et d'ingénierie ».

Jean-Philippe Lhuillier a rappelé que depuis la fusion des Cdc rémardaise

et Perche sud, l'Office de tourisme s'est réorganisé pour couvrir l'ensemble du territoire.

■ Appel d'autres communes « Ce bureau sera un complément important, d'autant qu'il est beaucoup plus ouvert que le nôtre. L'objectif est que les touristes viennent, qu'ils soient satisfaits et qu'ils reviennent ».

Pascal Pecchioli a souligné l'importance économique du tourisme pour le Perche. Il a aussi lancé un appel : « L'Ecomusée dessert tout le Perche, d'autres communautés de communes pourraient aussi contribuer à notre effort... »

AUJOURD'HUI

LE MIX NOGENT-LE-ROTROU

EN EAUX TROUBLES. 22 h 15.

LA PROPHÉTIE DE L'HORLOGE. 19 h 45.

LES VIEUX FOURNEAUX. 22 h 30.

PREMIÈRE ANNÉE. 20 heures.

GUY. 19 h 30.

BLACKKILLSMAN. 21 h 45 (VOSTF).

LE PALACE LA FERTÉ-BERNARD

PHOTO DE FAMILLE. 22 heures.

LES DÉGUNS. 20 heures.

MADemoiselle DES JONCQUIÈRES. 20 heures.

EN EAUX TROUBLES. 22 heures.

L'ÉTOILE MORTAGNE-AÛ-PERCHE

KIN : LE COMMENCEMENT. 20 h 30.

LE SAINT-LOUIS AU THEÛR-SUR-HUISNE

KIN : LE COMMENCEMENT. 21 heures.

PISCINE

AQUANAL. De 11 h 30 à 13 h 30 et de

17 à 22 heures.

BOWLING

AQUANAL. De 16 à 2 heures.

BIBLIOTHÈQUE

NOGENT-LE-ROTROU. De 10 à 12

heures et de 14 à 18 heures.

MUSÉE

CHÂTEAU SAINT-JEAN. De 10 à 12

heures et de 14 à 18 heures.

RENDEZ-VOUS

NOGENT-LE-ROTROU. 21 heures.

Concert du groupe La Vagabonde à

l'Arsenal (1^{re} partie, route 61).

ÉCHOS DE PAYS

BRUNELLES ■ Loto des parents d'élèves

L'association des parents d'élèves de champrond-en-Perchet et Brunelles Les Lousticks organise un loto, samedi 6 octobre, à 20 heures, à la salle des fêtes. Loto : location à la montagne, lave-vaisselle, escapade en amoureux, tireuse à bière, plancha, appareil à pizza... 3 € le carton, 10 € les 4, 15 € les et 20 € les 10.

MAROLLES-LES-BUIS ■ Loto

Le club de scrabble marollais organise un loto, samedi 29 septembre, à 14 heures, à la salle des fêtes. Loto : bons d'achat de 200 €, 80 €, 70 € et 50 €, ordinateur portable, téléviseur 60 cm, tapis, lot de casseroles, machine à café, grille-pain et nombreux autres loto. 3,50 € le carton, 15 € les 5. Buvette et pâtisseries. ■

Site internet



QU'EST CE QU'UN PLUI? (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)



Le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) est un document de planification à l'échelle intercommunale. Il s'applique à une échelle plus large que celle du territoire communal. Il exprime un **projet de territoire pour les 10 à 15 années à venir**, en réfléchissant ensemble au développement intercommunal, à travers une vision politique, stratégique et territoriale.

Le PLUI intègre de nombreux thèmes tels que les besoins en logements, la qualité de la construction, la place de l'agriculture, la présence de la biodiversité, les déplacements quotidiens, le développement économique, les lieux de vie partagés, etc...

Il détermine les possibilités de construction et d'usage des sols sur l'ensemble des communes d'un territoire : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics, etc. Il s'agit d'un document juridique de portée générale qui s'impose à tous (personnes physiques et morales) et auquel on se réfère pour instruire les autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager).
Les droits à construire sont déterminés sur chaque parcelle publique ou privée.

POURQUOI DEUX PLUI SUR LE TERRITOIRE DES TERRES DE PERCHE ?



Un territoire ; deux PLUI

Les deux PLUI ont été prescrits en 2016 avant la fusion des CDC des Portes du Perche et du Perche Thironnais et la création au 1er janvier 2017 de la CDC Terres de Perche.

Ces deux PLUI font l'objet d'un seul marché passé auprès d'un même bureau d'étude permettant la mutualisation de phases de la procédure.

CONTACT

Choisissez votre service *

Nom * Prénom *

Email * Téléphone *

Message *

* Champs obligatoires

▶ ENVOYER

Ce site est protégé par reCAPTCHA ainsi que par les Règles de confidentialité et les Conditions d'utilisation de Google.

 Nous suivre sur Facebook

 cdc@terresdeperche.fr

 02 37 81 29 59

 Offres d'emploi



Hôtel de ville
Place de l'hôtel de ville
28240 LA LOUPE



Actualités du PLUI

En savoir plus...

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE TERRITOIRE : RÉPONDEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE !

Habitat, équipements, services, transport... autant de thèmes qui font partie de nos préoccupations d'aujourd'hui mais aussi de demain. Comment évaluez-vous l'offre en logements ? En équipements ? Quels sont les points à améliorer ?

La construction du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui encadrera le développement et l'aménagement de chaque commune du territoire pour les 15 prochaines années est justement l'occasion de vous projeter et surtout de vous exprimer. L'objectif : dessiner ensemble, le futur visage des communes des Terres de Perches.

[Votre avis nous intéresse](#)

Je m'informe et je participe

L'élaboration des PLUI offrira de nombreux moments d'échanges avec les habitants, invités à s'en approprier les enjeux et à devenir ainsi acteurs de l'avenir de leur territoire. Des rendez-vous réguliers (ciné-débat, réunions publiques...) et des dispositifs d'information dédiés (articles, lettres d'informations...) vous donneront l'opportunité de participer à la réflexion et de tout savoir sur l'avancement de ces démarches.

Les outils et rencontres pour vous exprimer ...

- Questionnaire en ligne
- Permanences sur les marchés
- Réunions publiques
- Registres de concertation dans toutes les mairies et au siège de la Communauté de communes

... et vous informer

- Articles dans la presse locale
- Lettres d'information
- Exposition évolutive

Pour poser vos questions, vous pouvez utiliser le lien suivant : <http://terres-de-perche.concertationpublique.org/deposer-une-observation-signalier-un-projet/>



Communauté de communes Terres de Perche

10 mai · 🌐



Les élus de la Communauté de Communes Terres de Perche continuent de travailler sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour son territoire.

Elle organise 2 réunions publiques :

👉 Le mardi 16 mai à La Loupe à 18h à la salle des fêtes (Place Vauban)

👉 Le mardi 16 mai à Thiron Gardais à 20h30 à la salle des fêtes (Rue de la gare).

Ces réunions sont ouvertes à tous.

Tout le monde est concerné par ce PLUi de territoire dans lequel il vit, travaille ou étudie : élus, citoyens, entreprises, associations... Il contribue au bien-être de chacun mais aussi du bien vivre ensemble ; des générations présentes mais aussi de celles à venir.



Communauté de communes Terres de Perche

14 juin 2022 · 🌐



#PLUi#

Les élus de la CdC continuent leur travail sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), 2 réunions publiques ont eu lieu afin de présenter les avancements des projets, une à La Loupe et une à Thiron Gardais.

Une vingtaine de personnes étaient présentes à chaque réunion pendant lesquelles, les élus ont pu répondre à leurs interrogations.





Communauté de communes Terres de Perche

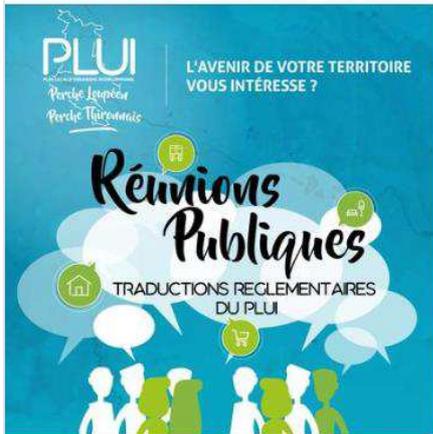
10 mai 2022 · 🌐



Depuis quelques mois, les élus de la Communauté de Communes Terres de Perche ont entamé un gros travail sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour son territoire.

Elle organisera 2 réunions publiques : une première le lundi 23 mai à La Loupe et une deuxième le mardi 7 juin à Thiron Gardais (plus d'infos ci-dessous). Ces réunions sont ouvertes à tous.

Tout le monde est concerné par ce PLUi de territoire dans lequel il vit, travaille ou étudie : élus, citoyens, ... [Afficher la suite](#)



PLUi : Où et comment construire demain ?

C'est à cette question que répondra à terme le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Son élaboration est désormais bien avancée.

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIÈRES SEMAINES ?

À la suite des premiers temps fort de co-construction, les élus du territoire, ont défini des grandes orientations pour l'avenir du territoire : objectif démographique, production de logements (nombre, répartition, typologies...), modulation de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, objectifs en matière de renouvellement urbain et de résorption des logements vacants...

LES PROCHAINES ÉTAPES

Au cours de l'année 2022, les communes de la Communauté de communes vont finaliser la phase de traduction réglementaire des grandes orientations du PLUi. En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont donc définir ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : *Quels seront les futurs sites de projet ? À quelles vocations seront-ils destinés ? À quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.*

COMMENT PUIS-JE M'INFORMER ET M'EXPRIMER ?

Tout le monde est concerné par le PLUi du territoire dans lequel il vit, travaille ou étudie : élus, citoyens, entreprises, associations... Il contribue au bien-être de chacun mais aussi du bien vivre ensemble ; des générations présentes mais aussi de celles à venir. Il est donc important de s'impliquer dans son élaboration et d'être ainsi acteur de son territoire et de son évolution.

Dans cette perspective, Terres de Perche organisera deux réunions publiques où vous pourrez échanger avec vos élus : le lundi 23 mai à 18h30 à la salle des Rites de La Loupe et le mardi 7 juin à



4

12 partages

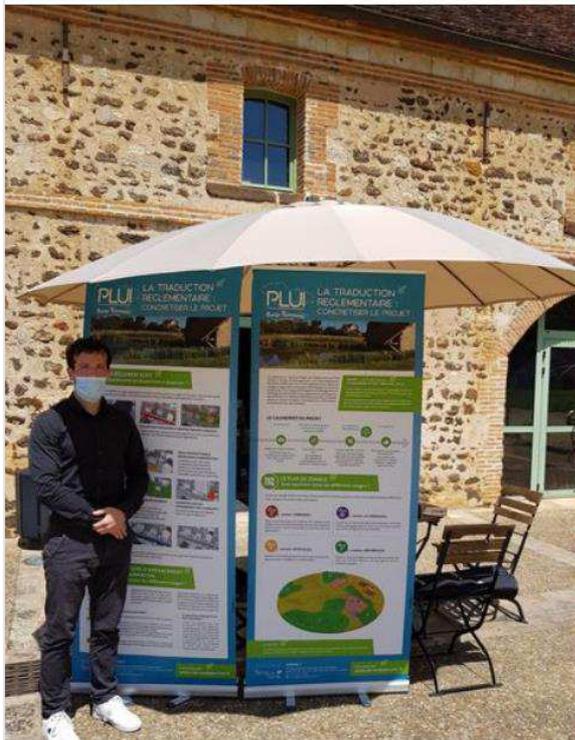


Communauté de communes Terres de Perche

1 juin 2021 · 🌐



La permanence PLUi est en place prête à vous recevoir cet après midi de 14h à 17h au Domaine de l'Abbaye à Thiron Gardais !



ù et comment construire demain ?

Perche Loupère et le Perche Thironnais ont chacun débuté en 2018 l'élaboration de leur Plan d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Les deux territoires entament la dernière étape de ce projet : la traduction réglementaire des orientations, définies par leur Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

PLUi vient à votre rencontre

Tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont définir ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : *Quels seront les futurs sites de projet ? À quelles vocations seront-ils destinés ? À quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.*

et échanger sur l'ensemble de ces questions et parler de vos projets de construction, un Space PLUi se trouve sur les deux territoires.

Mardi 7 juin - Marché de la Loupe (98-520) - Place Bréard
Mardi 1er juin - La Grange aux Dîmes à Thiron Gardais (140-174) - 18 Rue de l'Abbaye



Communauté de communes Terres de Perche

28 mai 2021 · 🌐



Vous avez des interrogations sur l'aménagement du territoire Terres de Perche ou sur les réglementations des constructions?

Une permanence PLUI est organisée à La Loupe (matin sur le marché) et à Thiron Gardais (après midi à la Grange aux Dîmes), le mardi 1er juin, n'hésitez à venir nous rencontrer et nous poser vos questions. 🌱🏡🗺️

[Mairie de La Loupe](#), [St Victor De Buthon Portes Du Perche](#), [Commune de Manou](#), [Thiron-Gardais](#), [Mairie St Eliph](#), [À 100% Saintigny](#), [Frazé](#), [Montireau](#), petit village des portes du perche, [Fontaine Simon](#).

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Perche Loupéen
Perche Thironnais

Où et comment construire demain ?

Le Perche Loupéen et le Perche Thironnais ont chacun débuté en 2018 l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI). Les deux territoires entament la dernière étape de leur projet : la traduction réglementaire des orientations définies par leur Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Le PLUI vient à votre rencontre

En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont définir ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.

Pour évoquer l'ensemble de ces questions et parler de vos projets de construction, un Stand PLUI fera étape sur les deux territoires :

Mardi 1er juin – Marché de la Loupe (9h-12h) - Place Briand
Mardi 1er juin – La Grange aux Dîmes à Thiron-Gardais (14h-17h) - 18 Rue de l'Abbaye



Communauté de communes Terres de Perche

4 décembre 2019 · 🌐



Les élus de la Communauté de communes préparent les PLUI du territoire. Ce document permet de choisir une vision de nos communes dans 10 à 15 ans. De ce choix découleront les règlements qui régissent le droit d'occupation des sols (Permis de construire, déclaration de travaux...)

Deux réunions publiques sont organisées le 16 décembre 2019, venez nombreux donner votre avis.

PLUI
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Perche Loupéen
Perche Thironnais

L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE VOUS INTÉRESSE ?

Réunions Publiques

FORMAT QUIZ

The infographic features a blue background with a map of the Perche region. It includes several icons: a house, a shopping cart, a question mark, and a speech bubble. At the bottom, there are silhouettes of people's heads.

[Actualités](#)
[Un projet pour ta ville](#)
[Contact](#)
[Accès](#)

[INFO COVID-19](#)
[Municipalité](#)
[Infos utiles](#)
[Santé](#)
[Economie](#)
[Tourisme](#)
[Associations](#)
[Culture & Loisirs](#)

17 Fevr 2023 Lancement d'un PLUI unique sur l'ensemble des communes de la CDC

Plus ...

A télécharger ...

Fichier PDF

08 Mars 2023 Concours des maisons fleuries

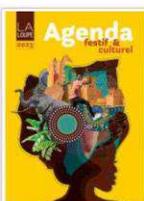
Téléchargez le règlement et le bulletin d'inscription

Plus ...

17 Mars 2023 Agenda festif et culturel 2023

La Ville de La Loupe est heureuse de vous présenter son agenda festif et culturel 2023. Cette année, le thème de la saison culturelle est l'Afrique.

Pour en savoir plus et feuilleter l'agenda



<https://www.calameo.com/read/00027922009baad9ac5c7>

N'oubliez pas que la vie culturelle est un mouvement perpétuel. Pour ne rien "louper", suivez notre actualité tout au long de l'année, sur cette page, sur Panneau

11 Avr 2023 PLUI - Débat PADD

Plus ...

A télécharger ...

Fichier PDF

Mairie de La Loupe

La Loupe, ville du Perche et de l'Eure-et-Loir, à une heure de Paris, 3410 habitants, des commerces,

[Modifier votre bio](#)

Page - Mairie

Place de l'Hôtel de Ville, La Loupe, France

+33 2 37 81 10 20

mairie@ville-la-loupe.com

ville-la-loupe.com

[Promouvoir le site web](#)

Actuellement ouvert

[Modifier les infos](#)

[Ajouter des loisirs](#)

[Ajouter du contenu à la une](#)

Photos [Toutes les photos](#)











J'aime Répondre Masquer 2 sem

Mairie de La Loupe le 16 mai à 12:04

Ce soir à 18h00 à la salle des fêtes, venez assister à la réunion publique sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme intercommunal)

PLUI | L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE VOUS INTÉRESSE ?

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Réunions Publiques

MARDI 16 MAI
18h
La Loupe
Salle des fêtes (Place Vauban)

MARDI 16 MAI
20h30
Thiron Gardais
Salle des fêtes (Avenue de la gare)

+ D'INFOS : www.terresdeperche.fr

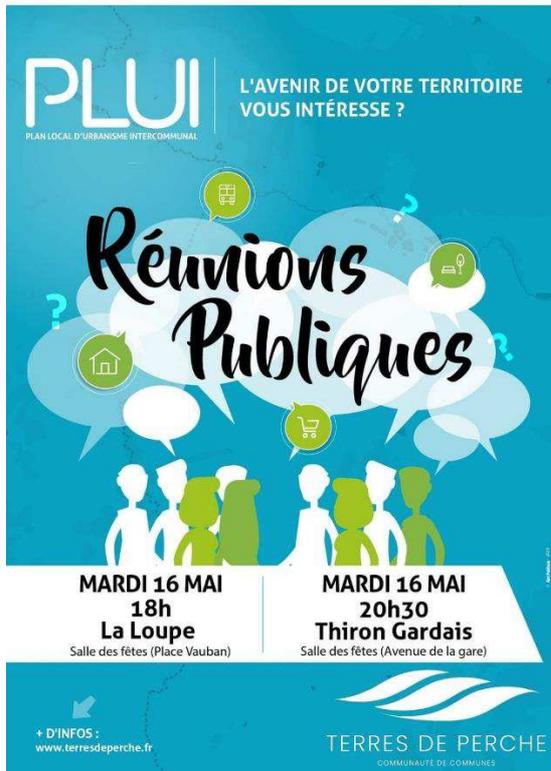
TERRES DE PERCHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes Terres de Perche
10 mai



**Commune Saint-Maurice
Saint-Germain**

4 mai · 🌐



👍 Vous et 1 autre personne



Waldeck Rousseau

10 mai · 🌐



Communauté de communes Terres de Perche

10 mai · 🌐

Les élus de la Communauté de Communes Terres de Perche continuent de travailler sur le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) pour son territoire.

Elle organise 2 réunions publiques :

👉 Le mardi 16 mai à La Loupe à 18h à la salle des fêtes (Place Vauban)

👉 Le mardi 16 mai à Thiron Gardais à 20h30 à la salle des fêtes (Rue de la gare).

Ces réunions sont ouvertes à tous.

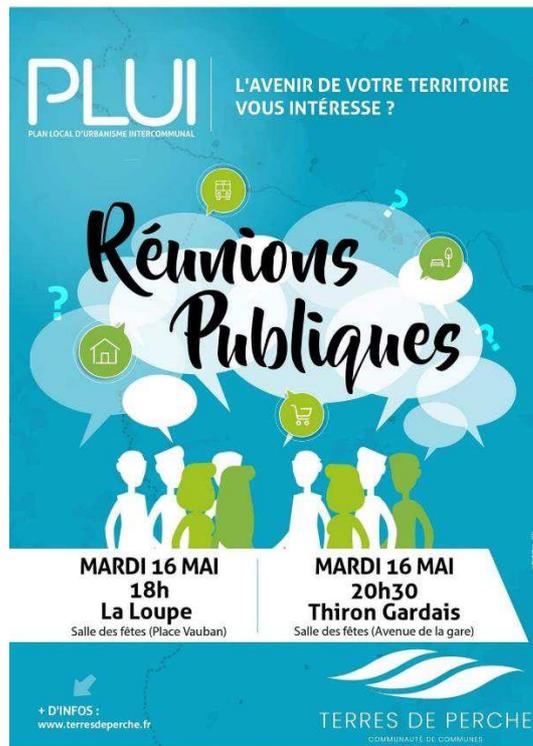
Tout le monde est concerné par ce PLUi de territoire dans lequel il vit, travaille ou étudie : élus, citoyens, entreprises, associations... Il contribue au bien-être de chacun mais aussi du bien vivre ensemble ; des générations présentes mais aussi de celles à venir.



Mairie St Eliph

4 mai · 🌐

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (CdC Terres de Perche)



1 partage



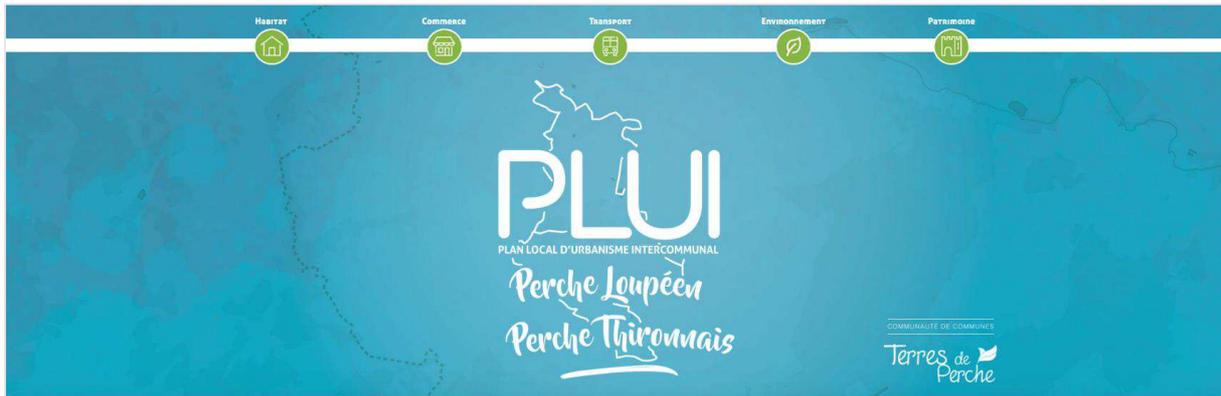
St Victor De Buthon Terres De Perche

4 mai · 🌐

LE NOUVEAU DOCUMENT D'URBANISME DE NOTRE TERRITOIRE EST PRESQUE TERMINÉ. 2 REUNIONS PUBLIQUES LE 16 MAI.

ENEZ VOUS RENSEIGNER



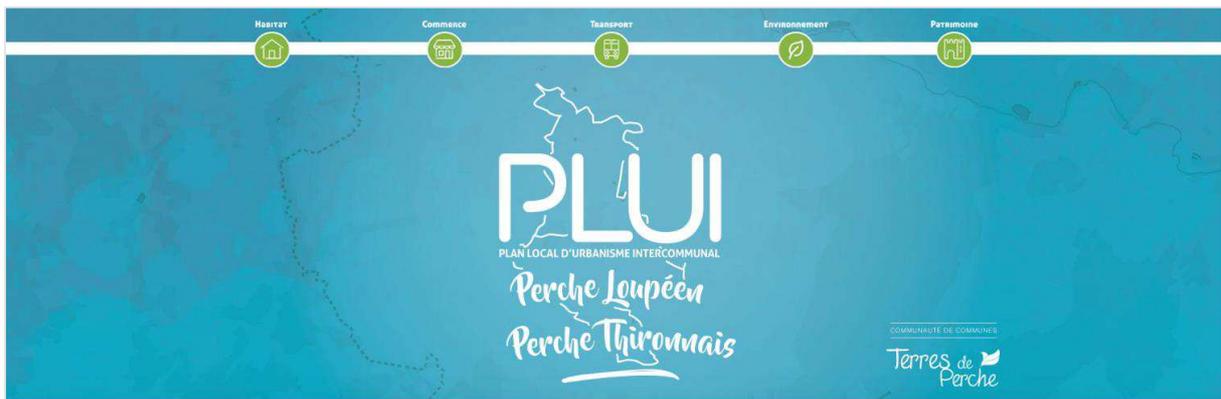


[Présentation générale](#) [L'appel à projets](#) [Les documents du PLUI](#) [Déposer une observation / Signaler un projet](#)

Les deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUI) ont été prescrits en 2016 avant la fusion des Communautés de Communes des Portes du Perche et du Perche Thionnais et la création au 1er janvier 2017 de la Communauté de Communes Terres de Perche. Les élus ont alors décidé de conserver deux procédures distinctes, l'une sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thionnais. Les deux territoires en sont rendus à la traduction réglementaire des orientations définies par leur Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

En tenant compte des spécificités de chaque commune, les élus du territoire vont définir ensemble la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? etc.

Ce registre dématérialisé a pour objectif de vous permettre d'exprimer vos observations sur le PLUI de votre territoire mais également de faire connaître aux élus vos projets afin qu'ils mènent au mieux la phase de traduction réglementaire.



[Présentation générale](#) [L'appel à projets](#) [Les documents du PLUI](#) [Déposer une observation / Signaler un projet](#)

LES DOCUMENTS DU PLUI

Le Diagnostic

-  [Lettre d'information - Diag - Perche Thionnais](#)
-  [Lettre d'information - Diag - Perche Loupéen](#)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

-  [Lettre d'information - PADD - Perche Loupéen](#)
-  [Lettre d'information - PADD - Perche Thionnais](#)



[Présentation générale](#) [L'appel à projets](#) [Les documents du PLUI](#) [Déposer une observation / Signaler un projet](#)

Déposer une observation / Signaler un projet

*Pour déposer une observation / signaler un projet, vous devez sélectionner les champs que vous souhaitez.

Nom

Prénom

Civilité

Adresse

Code Postal

Ville

Observation / Projet

Apposer des documents (PDF, PNG, JPG)

Cliquez sur l'icône glissez et déposez dans cette zone pour le télécharger.



Lettres d'information



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

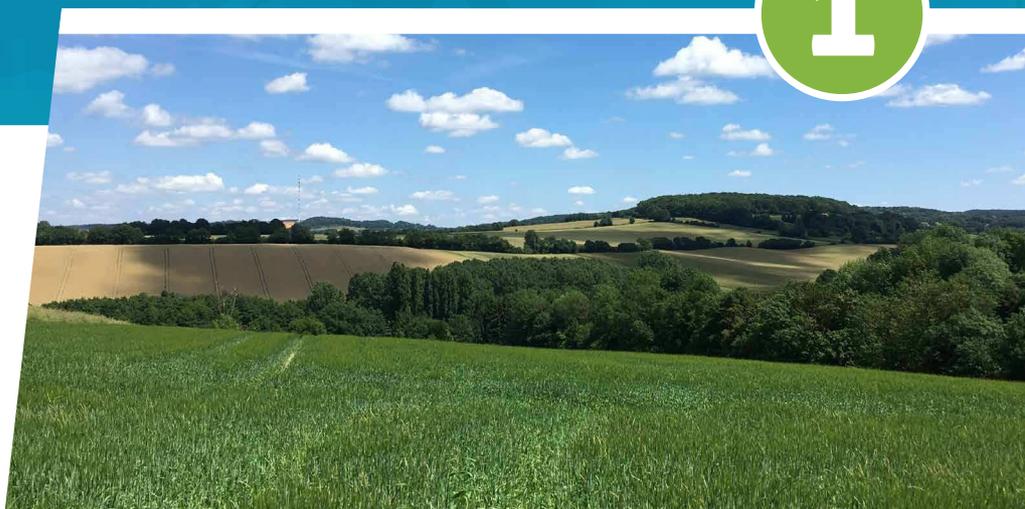
Perche Thironnais

LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE THIRONNAIS

FÉVRIER
2019

1

Au Printemps 2018, La Communauté de Communes Terres de Perche a engagé simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Thironnais, l'autre sur celles du Perche Loupéen.



LE PLUi : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui va définir les **grandes orientations en matière d'aménagement du territoire** pour les 15 prochaines années.

A partir de 2020, le PLUi définira et règlera l'occu-

pation des sols sur les 8 des 9 communes qui composent le Perche Thironnais et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée. La commune de Frazé, qui initialement n'appartenait pas au territoire, conserve son PLU actuel.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.

Où
vais-je pouvoir
construire ?

Quels seront
les espaces naturels
et zones agricoles
préservés ?

Où vont pouvoir
s'installer les services
et activités
économiques ?

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le PLUi du Perche Thironnais est à présent bien engagée. Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui porte ce projet et les 8 communes qu'il concerne, finalisent la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.

Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a per-

mis d'établir un « état des lieux » et de définir les défis à relever pour l'avenir du territoire.

Ces travaux alimenteront la seconde étape du PLUi, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Elle visera à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035.

LE DIAGNOSTIC

ETUDIER LES EVOLUTIONS
RECENTES POUR REpondre
AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire sous tous les angles : habitat, économie, équipement, mobilité, environnement... Il fait émerger les constats et les défis auxquels le PLUi devra répondre pour l'avenir.



UNE ATTRACTIVITÉ À RETROUVER

- Une stagnation du nombre d'habitants depuis 10 ans
- Une baisse de l'attractivité du territoire, avec entre 1999 et 2010, 49 nouveaux habitants par an en moyenne, et une perte de 13 habitants entre 2010 et 2015 (naissances exclues)
- Un vieillissement de la population à prendre en compte pour le développement futur du territoire

- 25
habitants
entre 2013
et 2015



UN TERRITOIRE PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE

- + 14 hectares d'extension urbaine entre 2002 et 2016, soit l'équivalent de 20 terrains de football
- Une activité de construction neuve très basse avec 3 constructions entre 2014 et 2016 compensée par des opérations de rénovation urbaine
- Une part non négligeable de constructions en diffus, c'est-à-dire dispersées en dehors des bourgs
- Une stagnation de la part de logements vacants, avec 6% de logements vacants en 2015 contre 5% en 1999
- Une diminution de la part des résidences secondaires qui reste cependant élevée, avec 23% de résidences secondaires en 2015

97 %
de logements
individuels



69 %
de logements
de 4 pièces
et plus



UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS TOURNÉE VERS LE SECTEUR TERTIAIRE

- **Une proximité avec 3 pôles structurants :** Nogent-le-Rotrou, Chartres et Châteaudun
- **Un territoire desservi par l'autoroute Paris-Nantes (A10)**
- **Une légère hausse de l'emploi depuis 15 ans**
- **Une concentration de l'emploi sur Thiron-Gardais**, en effet la commune présente plus d'emplois que d'actifs occupés et polarise ainsi des flux entrants dans les mobilités domicile/travail.
- Toutefois, à l'échelle du territoire on dénombre un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs, témoignant d'une **dépendance du territoire aux pôles périphériques** (Illiers Combray, Nogent le Rotrou, Chartres)
- **A l'échelle de Terres de Perche, le chômage est de 12,3% en 2015**
- **Un tissu économique caractérisé par la présence de nombreuses petites entreprises**
- **Une baisse du nombre d'exploitations agricoles** avec 202 exploitations en 2000 contre 172 en 2010. Cette tendance s'explique par une hausse de la taille moyenne des exploitations.
- **Un rôle clef de l'agriculture**, à la fois **moteur économique et gestionnaire des paysages**
- Contrairement à la dynamique observée à l'échelle nationale, **le territoire ne perd pas de surface agricole utile**
- **Thiron-Gardais possède un tissu commercial diversifié**, tandis que 4 communes ne possèdent aucun commerce

69% des emplois issus du secteur tertiaire à l'échelle de Terres de Perche



UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE REMARQUABLE

- **Une diversité de paysages** (5 unités paysagères différentes identifiées) avec notamment la gâtine de Thiron-Gardais et la vallée de la Cloche
- **Un patrimoine bâti d'une grande richesse**, avec notamment des façades en pierre et sable typiques de l'identité locale
- **Des bourgs aux formes historiques à préserver**
- **Des espaces d'agréments et de nature en ville** qui participent au bien vivre du territoire
- **Un potentiel touristique patrimonial à structurer et développer**



UN PROJET COMMUN POUR DEMAIN

Construit sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi, tout au long du projet, des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire du Perche Thironnais.

QUELLES ETAPES ?

Le DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements; il comprend un état initial de l'environnement qui fait le point sur la situation actuelle au regard des déchets, de la ressource en eau, des paysages, du climat, des risques naturels ...

Le PROJET d'aménagement ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.

La TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE



Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

La VALIDATION



Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois.

L'APPROBATION



Après le temps de l'enquête, le conseil communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux permis de construire.

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

S'INFORMER



Des articles dans les bulletins communaux



Une page web dédiée au PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes



Une lettre d'information à chaque étape



Des réunions publiques organisées à chaque étape



Un registre d'expression libre mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des forums participatifs pour contribuer au projet



Des animations sur les marchés organisées à chaque étape

S'EXPRIMER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

CONTACT

Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
Tél : 02 37 81 29 59
Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

2018

2020

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Perche Loupéen

LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN

FÉVRIER
2019

1

Au Printemps 2018, La Communauté de Communes Terres de Perche a engagé simultanément l'élaboration de deux Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), l'un sur les communes du Perche Loupéen, l'autre sur celles du Perche Thironnais.



LE PLUI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document d'urbanisme qui va définir les **grandes orientations en matière d'aménagement du territoire** pour les 15 prochaines années.

A partir de 2020, le **PLUi définira et règlementera l'occupation des sols sur les 13 communes qui composent le Perche Loupéen** et déterminera les droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée.

POURQUOI ÇA ME CONCERNE ?

Les déplacements, le patrimoine, les paysages, l'environnement, l'économie, les services, l'habitat... Une fois achevé, le PLUi aura des conséquences concrètes sur beaucoup de facettes de votre quotidien. Il servira notamment de cadre réglementaire pour instruire les permis de construire.

Où
vais-je pouvoir
construire ?

Quels seront
les espaces naturels
et zones agricoles
préservés ?

Où vont pouvoir
s'installer les services
et activités
économiques ?

QUE S'EST-IL PASSÉ CES DERNIERS MOIS ?

La réflexion sur le PLUi du Perche Loupéen est à présent bien engagée. **Aujourd'hui, la Communauté de Communes qui porte ce projet et les 13 communes qu'il concerne, finalisent la première étape de son élaboration : le diagnostic territorial.**

Un travail conjoint entre tous les acteurs du territoire a per-

mis d'établir un « état des lieux » et de définir les défis à relever pour l'avenir du territoire.

Ces travaux alimenteront la **seconde étape du PLUi, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. Elle visera à dessiner les grandes lignes du territoire à l'horizon 2035.

LE DIAGNOSTIC

ETUDIER LES EVOLUTIONS
RECENTES POUR REpondre
AUX ENJEUX DE DEMAIN

Le diagnostic dresse l'état des lieux du territoire sous tous les angles : habitat, économie, équipement, mobilité, environnement... Il fait émerger les constats et les défis auxquels le PLUi devra répondre pour l'avenir.



UNE ATTRACTIVITÉ À RETROUVER

- **Un territoire organisé autour de la commune de La Loupe** qui joue son rôle de pôle structurant
- **Une dynamique démographique positive** depuis plusieurs décennies mais qui s'essouffle, avec une **stagnation depuis 2013**
- **Une baisse de l'attractivité du territoire**, avec entre 1999 et 2010, 46 nouveaux habitants par an en moyenne, contre 29 entre 2010 et 2015 (naissances exclues)
- **Un vieillissement de la population**, en particulier à La Loupe et dans ses environs

- 15
habitants
entre 2013
et 2015



UN TERRITOIRE PEU CONSOMMATEUR D'ESPACE

- **+ 24 hectares d'extension urbaine entre 2002 et 2016**, soit l'équivalent de 35 terrains de football
- **Une activité de construction neuve peu élevée mais qui repart à la hausse** sur la période récente (depuis 2013)
- **1/3 des nouveaux logements construits entre 2007 et 2016 est situé sur La Loupe**
- **Une augmentation de la part de logements vacants**, avec 9% de logements vacants en 2015 contre 5% en 1999
- **Une diminution de la part des résidences secondaires**, qui reste cependant relativement élevée, avec 12% de résidences secondaire en 2015 contre 14% en 1999

86 %
de logements
individuels



72 %
de logements
de 4 pièces
et plus



UNE ÉCONOMIE DE PLUS EN PLUS TOURNÉE VERS LE SECTEUR TERTIAIRE

- **Une proximité avec 3 pôles structurants :** Nogent-le-Rotrou, Chartres et Châteaudun
- **Un territoire desservi par des axes structurants:** les Départementales D928 et D923 rattachant le territoire à Chartres et Nogent-le-Rotrou, et la ligne de chemin de fer reliant La Loupe à Paris et au Mans
- **Une légère hausse de l'emploi depuis 15 ans**
- **Une concentration de l'emploi sur La Loupe,** en effet la commune présente plus d'emplois que d'actifs occupés et polarise ainsi des flux entrants dans les mobilités domicile/travail.
- Toutefois, à l'échelle du territoire on dénombre un déficit d'emplois par rapport au nombre d'actifs, témoignant d'une **dépendance du territoire aux pôles périphériques** (Senonches, Nogent le Rotrou ...)
- **Un tissu économique caractérisé par la présence de nombreuses petites entreprises**
- **Une baisse du nombre d'exploitations agricoles** avec 190 exploitations en 2000 contre 139 en 2010. Cette tendance est liée à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations.
- **Un rôle clef de l'agriculture, à la fois moteur économique et gestionnaire des paysages**
- Contrairement à la dynamique observée à l'échelle nationale, **le territoire ne perd pas de surface agricole utile**
- **La Loupe concentre de nombreux commerces,** tandis que 6 communes n'en possèdent aucun

69% des emplois issus du secteur tertiaire à l'échelle de Terres de Perche



UNE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE REMARQUABLE

- **Une diversité de paysages** (7 unités paysagères différentes identifiées) avec notamment le plateau de La Loupe, la cuesta et la vallée de l'Eure
- **Un patrimoine bâti d'une grande richesse,** avec notamment des façades en pierre et sable typiques de l'identité locale
- **Des bourgs aux formes historiques à préserver**
- **Des espaces d'agrément et de nature en ville** qui participent au bien vivre du territoire
- **Un potentiel touristique patrimonial à structurer et développer**



UN PROJET COMMUN POUR DEMAIN

Construit sur trois ans, le PLUi est un projet qui doit engager la réflexion de l'ensemble des acteurs du territoire. Il prévoit ainsi, tout au long du projet, des temps de rencontre permettant à tous de penser l'avenir du territoire du Perche Loupéen.

QUELLES ETAPES ?

Le DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE



« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements; il comprend un état initial de l'environnement qui fait le point sur la situation actuelle au regard des déchets, de la ressource en eau, des paysages, du climat, des risques naturels ...

Le PROJET d'aménagement ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.

La TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE



Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

La VALIDATION



Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois.

L'APPROBATION



Après le temps de l'enquête, le conseil communautaire approuve le projet. Il devient alors opposable aux permis de construire.

2018

2020

COMMENT S'INFORMER ET PARTICIPER ?

S'INFORMER



Des articles dans les bulletins communaux



Une page web dédiée au PLUi sur le site internet de la Communauté de Communes



Une lettre d'information à chaque étape



Des réunions publiques organisées à chaque étape



Un registre d'expression libre mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des forums participatifs pour contribuer au projet



Des animations sur les marchés organisées à chaque étape

S'EXPRIMER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de Perche

CONTACT

Communauté de Communes Terres de Perche
Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
Tél : 02 37 81 29 59
Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

AXE 1. FAIRE PROJET TOUT EN PRESERVANT L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Le territoire rural du Perche Thironnais est le fruit d'une histoire socio-économique. Le développement territorial est basé historiquement sur les activités agricoles autour de la polarité que constitue la commune de Thiron-Gardais. L'abbaye et ses jardins adjacents sont des témoins du rayonnement de la commune dès le Moyen âge. Ces activités, au-delà de façonner les paysages, ont défini les modes d'habiter et de vivre. Ainsi, le territoire est aujourd'hui parsemé d'habitats isolés ou de petits hameaux bâtis regroupant un faible nombre d'habitants. L'ensemble gravite autour d'un bourg regroupant les fonctions et les équipements nécessaires à la vie quotidienne.

Le territoire du Perche Thironnais est un territoire rural marqué par la spécificité de ses paysages en lien avec : Le relief, le réseau hydrographique, les espaces cultivés, les boisements, les réseaux bocagers, le patrimoine bâti, le patrimoine et les nombreux espaces d'agrément. C'est cette identité qui constitue sa force d'aujourd'hui et son attractivité de demain. Les caractéristiques environnementales, patrimoniales et paysagères du territoire représentent des éléments de différenciations dans un contexte tendant à la banalisation des identités locales.



CAPITALISER SUR LA RICHESSE DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS



Préserver les paysages emblématiques du territoire

Le territoire du Perche Thironnais s'inscrit au sein d'un réseau de boisements et de haies qui maille le territoire en dépassant les logiques administratives du territoire du PLUi. Ces ensembles naturels disposent de nombreuses aménités : lieu de refuge pour la biodiversité, maintien du substrat, élément paysager d'envergure mais également garant d'un système économique orienté vers la ressource locale.

- Les vallées de la Cloche et de la Mazure
- Les espaces cultivés

Intégrer les éléments de la trame verte et bleue en bonne intelligence avec les pratiques territoriales

- Le réseau hydraulique
- Le rôle clef et identitaire du maillage bocager



METTRE VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL

Faire du patrimoine un atout pour le territoire

- Un patrimoine bâti, architectural et paysager et de nombreux espaces récréatifs, petits hameaux et bourgs patrimoniaux participent à l'identité du territoire et à la reconnaissance de la marque « Perche ».
- Le développement du territoire en lien avec les éléments de patrimoine bâti et naturel sera favorisé

Préserver les modes d'habiter et villages identitaires

- Des espaces avec une sensibilité patrimoniale particulière
- Une intégration du patrimoine naturel au cœur de la vie locale



PÉRENNISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET PERMETTRE LEUR DIVERSIFICATION

Limitier les impacts du développement du territoire sur les terres agricoles cultivées

- La prise en compte des pratiques du territoire
- La définition d'objectifs chiffrés visant à une consommation d'espace modérée

Favoriser la pérennité des sites d'exploitations

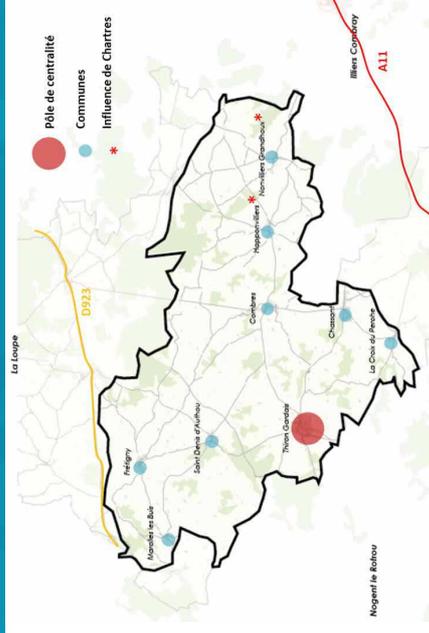
- Limiter les conflits d'usages entre zones habitées et zones cultivées
- Accompagner les évolutions de la profession agricole

AXE 2. ASSURER UN DEVELOPPEMENT COHERENT ET RAISONNE

Le territoire du Perche Thironnais est impacté par ces dynamiques par les grandes tendances de développement nationales. Ce territoire rural, a connu sur les périodes passées une dynamique de développement qui s'essouffie peu à peu. Les dynamiques économiques et démographiques s'en ressentent. Il n'en reste pas moins évident que le territoire est régi par des logiques de proximité et des structures locales bien implantées. C'est cet attachement intrinsèque au territoire qui fait son identité et doit permettre de pérenniser son développement.

Au regard des évolutions législatives et réglementaires, ces spécificités locales doivent être prises en compte dans les règles d'urbanisme du PLUi, tout en répondant aux normes et lois en vigueur.

En d'autres termes, les modes d'urbanisation futures doivent, d'une part, prendre en compte cet héritage et ne pas lui porter atteinte, d'autre part, maintenir ces modes d'habiter et de vivre.



AFFIRMER LA STRUCTURE TERRITORIALE



- Capitaliser sur la localisation géographique du territoire et sa desserte en réseaux
- Solidifier le maillage territorial du Perche Thironnais

SE DONNER LES MOYENS D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS



- Fixer des objectifs réalistes en matière d'accueil de nouvelles populations
- Maintenir les populations résidentes
- Proposer un urbanisme qualitatif et durable pour maintenir un cadre de vie de qualité

ÊTRE UN TERRITOIRE À VIVRE



- Encourager le développement des activités économiques
- Faire des activités implantées sur le territoire, un support de développement
- Maintenir une dynamique commerciale



AXE 3. PRESERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Le Perche Loupéen est caractérisé par des risques et nuisances relativement peu impactant pour les populations et les activités. Ainsi, le territoire souhaite s'inscrire dans un développement urbain « résilient », c'est à dire qui vise à éviter les risques au lieu de les contenir. Il s'inscrit ainsi dans la prise en compte du réchauffement climatique et entend minimiser l'augmentation des risques sur la santé, l'environnement et l'activité économique notamment agricole.

PERMETTRE UN DÉVELOPPEMENT EN BONNE INTELLIGENCE AVEC LES CONTRAINTES LOCALES

- Le territoire du Perche Loupéen est soumis à deux types de risques distincts : les risques naturels et les risques technologiques. Le développement du territoire se fera en prenant en compte ces éléments impondérables et en y adaptant les choix en termes d'urbanisation.
- Minimiser l'exposition aux risques
- Limiter les nuisances

VEILLER À UNE UTILISATION ÉCONOME ET RESPONSABLE DES RESSOURCES NATURELLES

La thématique sur l'eau est une thématique qui revient tout au long du projet de territoire, par rapport aux aspects écologiques, paysagers, mais aussi de ressources par rapport aux aspects qualitatifs et quantitatifs. L'ensemble des composantes environnementales du territoire sont autant de potentielles ressources permettant de développer des filières courtes et de la production d'énergies renouvelables. Le tout dans un souci de pérennisation de ces ressources.

- Gérer durablement la ressource en eau
- Faire des ressources du territoire, un support de développement
- Assurer une cohérence entre le développement territorial et la gestion des déchets

Intégration de dix objectifs communaux.

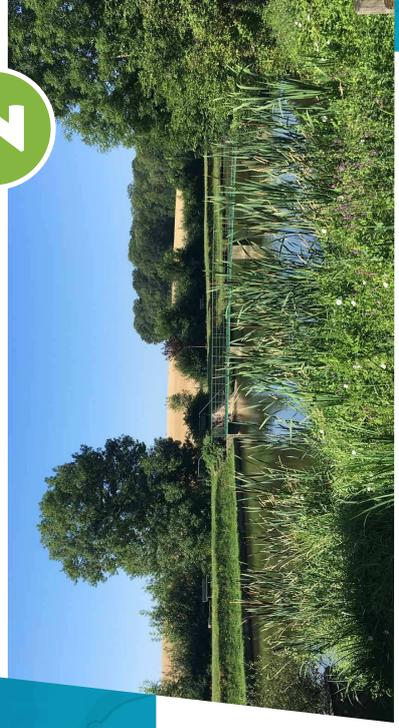
- 1. **Construire un territoire résilient et innovant** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 2. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 3. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 4. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 5. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 6. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 7. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 8. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 9. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.
- 10. **Assurer la sécurité des biens et des personnes** : Mettre en œuvre des actions de prévention et de gestion des risques naturels et technologiques.



CONTACT
 Communauté de Communes Terres de Perche
 Hôtel de ville, Place de l'hôtel de ville, 28240 LA LOUPE
 Tél. : 02 37 81 29 59
 Mail : cdc@terresdeperche.fr

PLUS D'INFOS SUR
www.terresdeperche.fr

LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN



INTRODUCTION AU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est l'un des documents qui composent le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document, élaboré par les élus et les acteurs locaux est un document stratégique qui définit les orientations politiques et objectifs de développement à horizon 10-15 ans.

Le PADD fixe les objectifs des politiques publiques de la Communauté de communes, il est l'expression de sa stratégie de développement à long terme. Le PADD est un projet commun élaboré sur la base d'un diagnostic partagé et à l'aide d'un travail prospectif détaillé (élaboration de plusieurs scénarios d'aménagement). Il exprime le projet

politique du territoire. Il est un message fort qui se doit d'être cohérent et partagé. Le document fixe des orientations de développement et définit des objectifs chiffrés (en matière de production de logements, de consommation d'espaces...). Il donne à voir un projet politique d'aménagement du territoire qui est décliné sous la forme d'un règlement écrit et graphique.

Le PADD se veut ainsi, d'une part une réflexion prospective sur le territoire du Perche Loupéen une esquisse du futur souhaité par les élus locaux, d'autre part une réponse aux besoins d'aujourd'hui et qui anticipe ceux des générations qui suivront.

Devant faire face à des enjeux importants, le Perche Loupéen s'est fixé, pour l'élaboration de son PLUJ les objectifs suivants :

- Harmoniser et mettre en cohérence le développement de l'ensemble du territoire,
- Valoriser la démarche Agenda 21 et intégrer des questionnements dépassant les problématiques communales (transports, habitats, milieux naturels, développement économique...)
- Mettre en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT en cours de réalisation ainsi que le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET),
- Établir une répartition géographique des zones de peuplement grâce à des décisions collégiales,
- Réaliser des économies d'échelle et mutualisation des moyens,
- Donner la priorité au développement touristique en intégrant les actions engagées,
- Préserver l'activité agricole, maintenir et développer les activités de services et le commerce de proximité,
- Améliorer le bâti existant pour lutter contre la vacance et prendre en compte la précarité énergétique,
- Privilégier pour le bâti neuf une architecture simple et intégrée au contexte local,
- Assurer une gestion économe de l'espace,
- Préserver l'environnement en associant le Parc Naturel Régional,
- Accueillir de nouvelles populations, notamment de jeunes ménages dans un contexte démographique vieillissant,
- Prendre en compte les documents d'urbanisme existants.

© Aire Futurque - 2019

AXE 1. FAIRE PROJET TOUT EN PRESERVANT L'IDENTITE DU TERRITOIRE

Le territoire rural du Perche Loupéen est le fruit d'une histoire socio-économique. Le développement territorial est basé historiquement sur les activités agricoles autour de la polarité que constitue la ville de La Loupe. Ces activités, au-delà de façonner les paysages, ont défini les modes d'habiter et de vivre. Ainsi, le territoire est aujourd'hui parsemé d'habitats isolés ou de petits hameaux bâtis regroupant un faible nombre d'habitations. L'ensemble gravite autour d'un bourg regroupant les fonctions et les équipements nécessaires à la vie quotidienne.

Au regard des évolutions législatives et réglementaires, ces spécificités locales doivent être prises en compte dans les règles d'urbanisme du PLU, tout en répondant aux normes et lois en vigueur.

Les modes d'urbanisation futures doivent, d'une part prendre en compte cet héritage et ne pas lui porter atteinte, d'autre part maintenir ces modes d'habiter et de vivre.

CAPITALISER SUR LA RICHESSE DES PAYSAGES ET DES MILIEUX NATURELS



Préserver les paysages emblématiques du territoire

- Les forêts et boisements du Nord du territoire s'étendent sur un vaste territoire qui dépasse les logiques administratives du PLU. Ces ensembles naturels disposent de nombreuses aménités : lieu de refuge pour la biodiversité, maintien du substrat, élément paysager d'envergure mais également garant d'un système économique orienté vers la ressource locale.
- La vallée de l'Eure, celle de la Cloche et la vallée de la Corbionne
- Les collines liées aux affluents de la Cloche et de l'Huisne
- Le plateau de La Loupe et les gâtinnes de Champrond et Thiron

Intégrer les éléments de la trame verte et bleue en bonne intelligence avec les pratiques territoriales

- Le réseau hydraulique
- Le rôle clef et identitaire du maillage bocager



AXE 2. ASSURER UN DEVELOPPEMENT COHERENT ET RAISONNE

Le territoire du Perche Loupéen est un territoire rural marqué par la présence, en son sein, d'un pôle prédominant : La commune de La Loupe. Les communes du territoire et le pôle centre témoignent de deux réalités très diverses. Les petites communes sont portées par une économie présente basée sur les services, l'artisanat et l'agriculture. Ce sont avant tout, des espaces résidentiels qui présentent de petites activités et structures isolées. La commune de La Loupe est elle directement sous l'influence de la grande banlieue parisienne. Ceci est notamment dû à la présence de la gare. Le climat social de La Loupe est plus complexe que celui des communes aux alentours, le pôle concentre davantage de difficultés économiques également. En termes d'emplois et de commerces, La Loupe reste la locomotive du territoire (seule commune avec un indice d'emploi positif).

En lien avec cette structure interne gravitent des pôles extérieurs qui influencent également le fonctionnement du territoire. Ainsi, les communes situées au Sud Est du territoire sont soumises à l'influence de Chartres, celle du Nord fonctionnent en partie avec le bassin de vie de Senonches et celles du Sud-Ouest sont proches de Nogent-Le Rotrou.

La diversité qui caractérise le Perche Loupéen (tant dans ses formes urbaines que dans sa structure économique) est une richesse sur laquelle le PLU entend capitaliser en renforçant les particularités locales et en proposant une stratégie de territoire partagée et équilibrée.

AFFIRMER LA STRUCTURE TERRITORIALE



- Capitaliser sur la localisation géographique du territoire et sa desserte en réseaux
- Solidifier le maillage territorial du Perche Loupéen



METTRE VALEUR LE PATRIMOINE LOCAL



Faire du patrimoine un atout pour le territoire

- Les éléments de patrimoine bâti, architectural et paysager participent à l'identité et à l'histoire du territoire. Aussi seront conservés les témoignages de l'histoire rurale (murets, lavoirs, chapelles...) et une attention particulière sera portée à l'intégration paysagère des éléments patrimoniaux (châteaux, manoirs et belles demeures) et du patrimoine d'intérêt national (Monuments historiques) au paysage.
- Le développement du territoire en lien avec les éléments de patrimoine bâti et naturel

Préserver les modes d'habiter et villages identitaires

- Des espaces avec une sensibilité patrimoniale particulière
- Une intégration du patrimoine naturel au cœur de la vie locale

PÉRENNISER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET PERMETTRE LEUR DIVERSIFICATION



Limitier les impacts du développement du territoire sur les terres agricoles cultivées

- La prise en compte des pratiques du territoire
- La définition d'objectifs chiffrés visant à une consommation d'espace modérée

Favoriser la pérennité des sites d'exploitations

- Limiter les conflits d'usages entre zones habitées et zones cultivées
- Accompagner les évolutions de la profession agricole



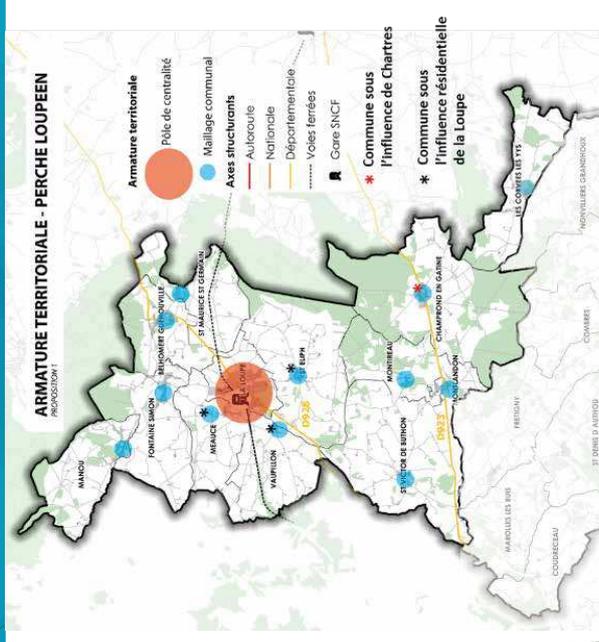
SE DONNER LES MOYENS D'ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS

- Fixer des objectifs réalistes en matière d'accueil de nouvelles populations
- Maintenir les populations résidentes
- Proposer un urbanisme qualitatif et durable pour maintenir un cadre de vie de qualité



ÊTRE UN TERRITOIRE À VIVRE

- Encourager le développement des activités économiques
- Faire des activités implantées sur le territoire, un support de développement
- Maintenir une dynamique commerciale





LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE LOUPEEN

Jun
2021

3

LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Engagée en 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Perche Loupéen s'achèvera en 2022 avec la finalisation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



La phase de traduction réglementaire

La troisième et dernière étape de l'élaboration du PLUi traduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par des outils réglementaires (plan de zonage et règlement écrit) et par l'identification de secteurs à enjeux qui font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ainsi, l'objectif de cette étape est de concrétiser les ambitions définies par les élus à l'horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

RAPPEL : LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du Perche Loupéen pour les 10 prochaines années.

Plus concrètement, ce document régleme les zones qui pourront être construites et définit les espaces à préserver de l'urbanisation (agricoles et naturels).

Et après ?

Une fois le PLUi finalisé, le conseil communautaire devra « arrêter » le document pour commencer la consultation des personnes publiques associées (PPA) (Préfecture, Région, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers, Parc Naturel Régional du Perche...). Pendant trois mois, les PPA pourront exprimer leurs avis et recommandations au sujet du document afin que la Communauté de Communes modifie le PLUi.

Ensuite viendra le tour des habitants ! Une phase d'enquête publique d'un mois vous permettra de rencontrer un commissaire enquêteur indépendant qui répondra à vos questions et prendra note de vos demandes. Ces requêtes permettront à la Communauté de Communes Terres de Perche d'adapter une dernière fois le document avant le vote d'approbation en conseil communautaire.

LE CALENDRIER DU PROJET

Le DIAGNOSTIC



Quelle est la situation actuelle ?
Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.

Le PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Quel territoire voulons-nous ?
Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030

La TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE



Comment atteindre notre but ?
Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).



La VALIDATION



Qu'en pensent les partenaires et la population ?
Consultation des partenaires - Enquête Publique - Entrée en vigueur du PLUi

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

CONCRETISER LE PROJET



LE PLAN DE ZONAGE Quel équilibre entre les différents usages ?

Le plan de zonage divise le territoire intercommunal en zones et secteurs soumis à des réglementations différentes. Il est composé de quatre zones principales :



comme «**URBAINES**»

Déjà construites pour de l'habitat, des équipements publics, des activités économiques et où les nouvelles constructions seront autorisées en fonction de leur destination.



comme «**À URBANISER**»

Au sein ou en continuité des zones habitées, destinées à être aménagées dans un futur plus ou moins proche sous forme d'opérations d'ensemble.



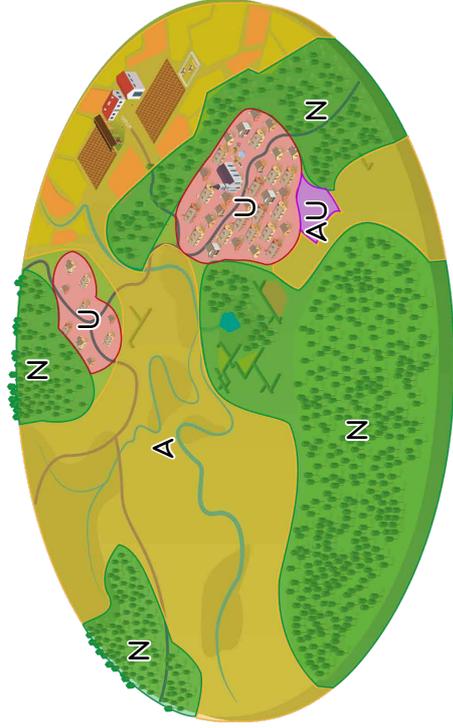
comme «**AGRICOLLES**»

Dédiées à l'activité agricole en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.



comme «**NATURELLES**»

Vouées à être protégées en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt écologique.



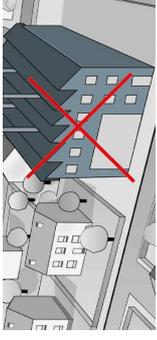
A NOTER

Certaines des zones présentées ici sont elles-mêmes subdivisées en sous-zones, en fonction de leurs spécificités d'usage ou de formes de constructions.



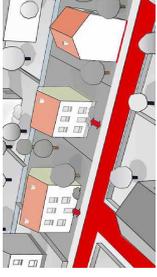
LE RÈGLEMENT ÉCRIT Quelles sont les dispositions à respecter ?

Le règlement définit les règles applicables aux futures constructions et usages du sol pour chacune des zones délimitées au plan de zonage. Il est divisé en articles, chacun répondant à des questions concrètes.



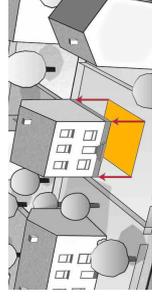
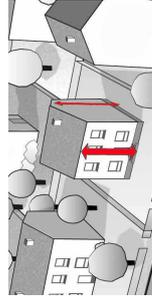
QUELS TYPES DE CONSTRUCTIONS SONT AUTORISÉS ET INTERDITS ?

Les destinations des constructions, les usages des sols et les natures d'activités autorisés sous conditions et interdits sont listés.



COMMENT DOIT S'IMPLANTER LA CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE ?

L'implantation des constructions par rapport aux voies, aux emprises publiques, aux limites séparatives est réglementée.



QUELLE HAUTEUR ET QUELLE EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION ?
L'emprise au sol c'est-à-dire la superficie autorisée de la projection verticale de toute construction ainsi que la hauteur maximale autorisée sont précisées.



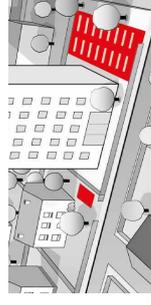
QUEL ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION ?

Les façades, les types de clôtures et de toitures qui garantissent l'insertion dans le paysage environnant sont réglementés.



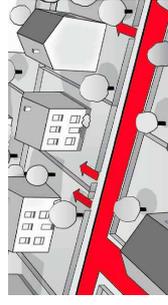
COMMENT TRAITER LES ESPACES LIBRES ?

Des principes sont fixés en matière de traitement paysager, de plantation d'arbres et d'imperméabilisation des sols.



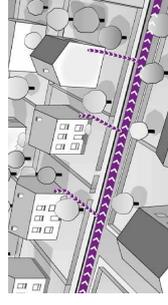
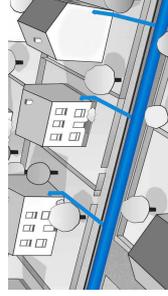
COMBIEN DE PLACES DE STATIONNEMENT SONT À AMENAGER ?

Le nombre de places est calculé selon l'usage du bâtiment.



QUELS RACCORDEMENTS PREVOIR ?

Les conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et les types de réseaux auxquels la construction doit se raccorder (eau, assainissement, etc.) sont fixés.





LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Quel équilibre entre les différents usages ?

Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs nécessitant une approche d'ensemble.

Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel(s) que soi(en)t le(s) propriétaire(s) et leur statut : public ou privé.

Une OAP comporte un schéma qui définit des principes d'aménagement et un encart qui précise le nombre et le type de constructions attendus, les densités à respecter et les éléments naturels et patrimoniaux à préserver.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN SITE CONCERNÉ ?



Vous avez le droit de conserver votre terrain en l'état si vous le souhaitez.

Vous pouvez également construire ou déposer un permis d'aménager, dans la mesure où votre projet est compatible avec les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

Ces principes vous aideront à optimiser l'organisation de votre parcelle, en prenant en compte les caractéristiques du site.



Construire ou aménager votre parcelle sur la base d'un projet qui ne respecte pas les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

SI VOUS ÊTES RIVERAIN D'UN SITE CONCERNÉ ?

L'OAP ne signifie pas que le secteur va être construit immédiatement. Elle affiche le cadre défini par la collectivité si ce site devait être construit. L'OAP peut également imposer la plantation de haies, la préservation de murs anciens, ou fixer des règles pour l'implantation des maisons.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets : construction d'un logement, installation ou développement d'une entreprise, valorisation touristique, changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation).



COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
28 240 LA LOUPE



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Perche Thironnais

LETTRE D'INFORMATION DU PERCHE THIRONNAIS

 Juin
2021


 3

LA DERNIÈRE LIGNE DROITE

Engagée en 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Perche Thironnais s'achèvera en 2022 avec la finalisation de la traduction réglementaire du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



La phase de traduction réglementaire

La troisième et dernière étape de l'élaboration du PLUi traduit le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) par des outils réglementaires (plan de zonage et règlement écrit) et par l'identification de secteurs à enjeux qui font l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP). Ainsi, l'objectif de cette étape est de concrétiser les ambitions définies par les élus à l'horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

RAPPEL : LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du Perche Thironnais pour les 10 prochaines années.

Plus concrètement, ce document régleme les zones qui pourront être construites et définit les espaces à préserver de l'urbanisation (agricoles et naturels).

Et après ?

Une fois le PLUi finalisé, le conseil communautaire devra « arrêter » le document pour commencer la consultation des personnes publiques associées (PPA) (Préfecture, Région, Chambre de Commerces et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture, Chambre des métiers, Parc Naturel Régional du Perche...). Pendant trois mois, les PPA pourront exprimer leurs avis et recommandations au sujet du document afin que la Communauté de Communes modifie le PLUi.

Ensuite viendra le tour des habitants ! Une phase d'enquête publique d'un mois vous permettra de rencontrer un commissaire enquêteur indépendant qui répondra à vos questions et prendra note de vos demandes. Ces requêtes permettront à la Communauté de Communes Terres de Perche d'adapter une dernière fois le document avant le vote d'approbation en conseil communautaire.

LE CALENDRIER DU PROJET

Le DIAGNOSTIC



Quelle est la situation actuelle ?
Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte.

Le PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)



Quel territoire voulons-nous ?
Une stratégie et des objectifs de développement pour le territoire à l'horizon 2030

La TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE



Comment atteindre notre but ?
Définir de nouvelles règles applicables aux autorisations de construire par type de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles).



La VALIDATION



Qu'en pensent les partenaires et la population ?
Consultation des partenaires - Enquête Publique - Entrée en vigueur du PLUi

LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE

CONCRETISER LE PROJET



LE PLAN DE ZONAGE Quels équilibre entre les différents usages ?

Le plan de zonage divise le territoire intercommunal en zones et secteurs soumis à des réglementations différentes. Il est composé de quatre zones principales :



comme «**URBAINES**»

Déjà construites pour de l'habitat, des équipements publics, des activités économiques et où les nouvelles constructions seront autorisées en fonction de leur destination.



comme «**À URBANISER**»

Au sein ou en continuité des zones habitées, destinées à être aménagées dans un futur plus ou moins proche sous forme d'opérations d'ensemble.



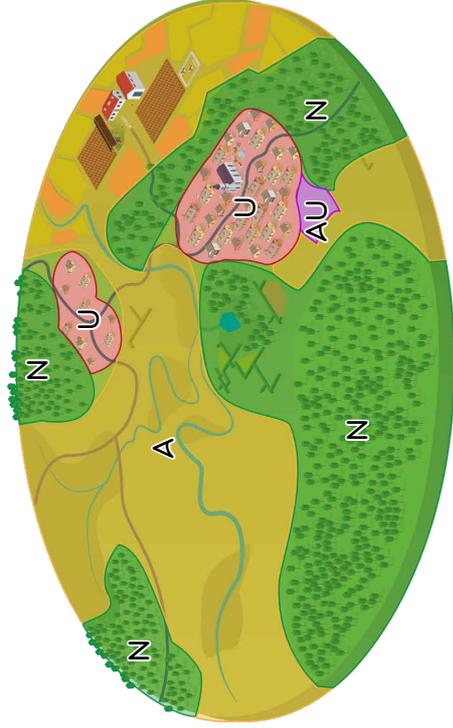
comme «**AGRICOLLES**»

Dédiées à l'activité agricole en raison de leur potentiel agronomique, biologique ou économique.



comme «**NATURELLES**»

Vouées à être protégées en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt écologique.



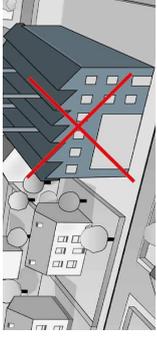
A NOTER

Certaines des zones présentées ici sont elles-mêmes subdivisées en sous-zones, en fonction de leurs spécificités d'usage ou de formes de constructions.



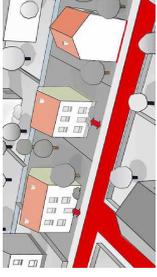
LE RÈGLEMENT ÉCRIT Quelles sont les dispositions à respecter ?

Le règlement définit les règles applicables aux futures constructions et usages du sol pour chacune des zones délimitées au plan de zonage. Il est divisé en articles, chacun répondant à des questions concrètes.



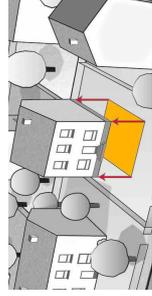
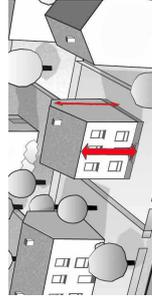
QUELS TYPES DE CONSTRUCTIONS SONT AUTORISÉS ET INTERDITS ?

Les destinations des constructions, les usages des sols et les natures d'activités autorisés sous conditions et interdits sont listés.



COMMENT DOIT S'IMPLANTER LA CONSTRUCTION SUR LA PARCELLE ?

L'implantation des constructions par rapport aux voies, aux emprises publiques, aux limites séparatives est réglementée.



QUELLE HAUTEUR ET QUELLE EMPRISE POUR LA CONSTRUCTION ?
L'emprise au sol c'est-à-dire la superficie autorisée de la projection verticale de toute construction ainsi que la hauteur maximale autorisée sont précisées.



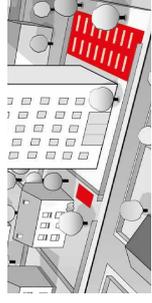
QUEL ASPECT EXTERIEUR DE LA CONSTRUCTION ?

Les façades, les types de clôtures et de toitures qui garantissent l'insertion dans le paysage environnant sont réglementés.



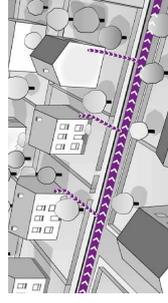
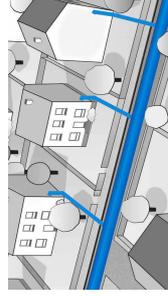
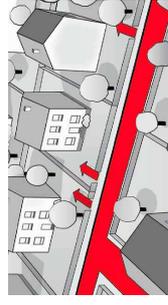
COMMENT TRAITER LES ESPACES LIBRES ?

Des principes sont fixés en matière de traitement paysager, de plantation d'arbres et d'imperméabilisation.



COMBIEN DE PLACES DE STATIONNEMENT SONT À AMENAGER ?

Le nombre de places est calculé selon l'usage du bâtiment



QUELS RACCORDEMENTS PREVOIR ?

Les conditions de desserte des terrains par les voies publiques ou privées et les types de réseaux auxquels la construction doit se raccorder (eau, assainissement, etc.) sont fixés.



LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Quels équilibre entre les différents usages ?

Les OAP exposent la manière dont la collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager des secteurs nécessitant une approche d'ensemble.

Elles peuvent concerner des secteurs bâtis ou non, une ou plusieurs parcelles, quel(s) que soi(en)t le(s) propriétaire(s) et leur statut : public ou privé.

Une OAP comporte un schéma qui définit des principes d'aménagement et un encart qui précise le nombre et le type de constructions attendus, les densités à respecter et les éléments naturels et patrimoniaux à préserver.

SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN SITE CONCERNÉ ?



Vous avez le droit de conserver votre terrain en l'état si vous le souhaitez.

Vous pouvez également construire ou déposer un permis d'aménager, dans la mesure où votre projet est compatible avec les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

Ces principes vous aideront à optimiser l'organisation de votre parcelle, en prenant en compte les caractéristiques du site.



Construire ou aménager votre parcelle sur la base d'un projet qui ne respecte pas les principes d'aménagements décrits dans l'OAP.

SI VOUS ÊTES RIVERAIN D'UN SITE CONCERNÉ ?

L'OAP ne signifie pas que le secteur va être construit immédiatement. Elle affiche le cadre défini par la collectivité si ce site devait être construit. L'OAP peut également imposer la plantation de haies, la préservation de murs anciens, ou fixer des règles pour l'implantation des maisons.

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets : construction d'un logement, installation ou développement d'une entreprise, valorisation touristique, changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation).



COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes
Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville
28 240 LA LOUPE

VOUS AVEZ UN PROJET DE CONSTRUCTION ? MANIFESTEZ-VOUS MAINTENANT

POURQUOI ?

A travers l'écriture du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), deuxième étape de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) du Perche Loupéen et du Perche Thironnais, les élus ont défini les ambitions de leur territoire à horizon 2030 dans des domaines touchant au quotidien de chaque habitant du territoire : habitat, équipements, économie, environnement, mobilité...

Afin de traduire concrètement cette stratégie il s'agit désormais de localiser les secteurs qui auront vocation à accueillir ce développement futur mais aussi les espaces à préserver de l'urbanisation.

Pour mener à bien cette étape cruciale, qui aboutira à la définition de nouvelles règles d'urbanisme, les élus ont besoin de connaître vos projets.

QUELS TYPES DE PROJET SONT CONCERNÉS ?



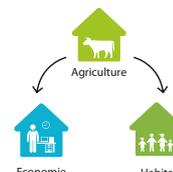
Construction d'un logement



Installation ou développement d'une entreprise (création de nouveaux bâtiments ou extension)



Valorisation touristique



Changement de destination d'une construction (ex : une ancienne grange en habitation)

COMMENT FAIRE PART DE VOTRE PROJET ?



Un registre d'expression en ligne est accessible via l'adresse www.terres-de-perche.concertationpublique.org



Un registre d'expression est mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes



Des courriers peuvent être adressés au Président de la Communauté de Communes Hôtel de Ville - Place de l'Hôtel de Ville 28 240 - LA LOUPE

À NOTER

Faire part de votre projet n'implique pas nécessairement que celui-ci sera réalisable au regard des nouvelles règles d'urbanisme qui seront définies au sein du futur PLUi. Celui-ci sera étudié dans le cadre du projet global et de la législation en vigueur.

Affiches

PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Perche Loupéen

Perche Thironnais

LUNDI 15 OCTOBRE

LIEU

★ **19h** ★ **ENTRÉE LIBRE!** ★

CINÉ

Débat

Reportages et échanges
sur l'avenir de notre
communauté de communes



PARTAGER VOTRE CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Questionnaire en ligne sur les sites internet de la Communauté
de communes et des communes des Terres de Perche

www.terresdeperche.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de
Perche

PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Perche Loupéen

Perche Thironnais

L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
VOUS INTÉRESSE ?

Réunions Publiques

FORMAT QUIZ



18H > LUNDI
16 DÉCEMBRE

Salle des fêtes
de Thiron-Gardais

20H30 > LUNDI
16 DÉCEMBRE

Salle des fêtes de La Loupe,
Place Vauban

+ D'INFOS :
www.terresdeperche.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Terres de
Perche

PLUI

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'AVENIR DE VOTRE TERRITOIRE
VOUS INTÉRESSE ?

Réunions Publiques



MARDI 16 MAI

18h

La Loupe

Salle des fêtes (Place Vauban)

MARDI 16 MAI

20h30

Thiron Gardais

Salle des fêtes (Avenue de la gare)

+ D'INFOS :
www.terresdeperche.fr

TERRES DE PERCHE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES